

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'INFORMATION
 LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01 40 58 75 00

Accueil commercial 01 40 15 70 10

Télécopie 01 40 15 72 75

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

RAIE à RECEZ

L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, dont le tome I, A à Enzyme, a paru en novembre 1992, le tome II, Éocène à Mappemonde, en novembre 2000 et le tome III, Maquereau à Quotité, en novembre 2011 (Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).

Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans les trois premiers tomes.



Message aux abonnés de l'édition papier des documents administratifs

Les documents administratifs sont dorénavant disponibles
en version électronique authentifiée sur :

www.journal-officiel.gouv.fr

Certains documents pourront ne plus être diffusés sur support papier

Le présent document fait l'objet d'une publication électronique et papier

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

RAIE à RECEZ

Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).

L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.

- *Raineter* se conjugue comme *Acheter*
- *Ramasse-miette* (sing.), pl. *ramasse-miettes*
- *Ramasse-poussière*, pl. *ramasse-poussières*
- *Rase-motte* (sing.), pl. *rase-mottes*
- *Rase-pet*, pl. *rase-pets*
- *Rassoir*
- *Râteler* se conjugue comme *Celer*
- *Réapparaître* ou *Réapparaître*
- *Recacheter* se conjugue comme *Acheter*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

I. RAIE n. f. XII^e siècle, *reie, roie*. Issu, par l'intermédiaire du latin tardif *riga*, « ligne, raie », du gaulois **rica*, « sillon ».

1. Tranchée que la charrue ouvre dans le sol (vieilli). *Des raies profondes, larges*. (On dit aujourd'hui *Sillon*.)

Par anal. ANAT. Sillon plus ou moins profond qui souligne une structure anatomique ou marque une séparation. *La raie des fesses. La raie du dos*, qui suit la colonne vertébrale. – HIPPOL. *Raie de misère*, creux qui se dessine dans la cuisse de certains chevaux lorsqu'ils sont très fatigués.

2. Long trait droit tracé sur une surface. *Tirer, faire une raie sur une feuille de papier, sur un mur, sur un plancher. Tracer une raie au crayon, au stylo*.

Spécialt. Ligne de séparation faite, le plus souvent avec un peigne, dans la chevelure. *Porter la raie de côté, la raie au milieu*.

Par ext. Bande ou ligne, plus ou moins large, qui se distingue sur un fond de couleur différente et, le plus souvent, se répète à intervalles réguliers. *Une étoffe à grandes raies. Une cravate grise à fines raies roses. Mille-raie*, voir ce mot. *Un marbre veiné de raies noires. Chez le zèbre, l'apparition de raies dans le pelage noir signale le passage à l'âge adulte*. Loc. *Raie de mulet*, ligne foncée qui, chez certains mulets, ânes ou chevaux à robe claire, va de la crinière à la queue en soulignant leur échine.

Par anal. MÉD. *Raie méningitique*, a autrefois désigné un trait rouge qui persistait sur la peau après qu'on y avait passé l'ongle et était associé au diagnostic de la méningite. – PHYS. *Raie du spectre, raie spectrale* ou, simplement, *raie*, ligne lumineuse ou sombre qui correspond, sur un spectre de radiations électromagnétiques, à la longueur d'onde d'une radiation émise ou absorbée par un atome, un ion ou une molécule. *Le nombre de raies spectrales est caractéristique d'un atome donné. Raie d'émission*, ligne colorée et brillante apparaissant sur le fond sombre d'un spectre d'émission, et qui correspond à une radiation monochromatique. *Le sodium présente deux raies d'émission, de couleur jaune, dont les longueurs d'onde respectives sont de 589 et de 589,6 nanomètres. Raie d'absorption*, ligne sombre apparaissant sur le fond coloré d'un spectre continu de lumière blanche, et qui correspond à une radiation absorbée de ce spectre. *Les raies d'émission et d'absorption d'un corps chimique possèdent la même longueur d'onde. Les raies d'émission d'une étoile permettent d'étudier la composition de sa photosphère, les raies d'absorption, celle de son atmosphère. Raie tellurique*, ligne noire dont l'apparition sur le spectre solaire traduit l'absorption, par l'atmosphère terrestre, du rayonnement solaire.

II. RAIE n. f. XII^e siècle. Issu du latin *raia*, de même sens.

Poisson de mer cartilagineux, du groupe des Sélaciens, dont le corps plat est en forme de losange et dont la queue, longue et fine, est pourvue chez certaines espèces d'organes électriques ou de piquants. *Raie commune. Raie électrique ou raie torpille. La raie pastenague est venimeuse. La raie cornue, qui vit dans l'océan Atlantique, est encore appelée diable de mer ou manta*. « *La Raie* », tableau de Chardin, présenté comme morceau de réception à l'Académie royale de peinture en 1728, et qui se trouve aujourd'hui au Louvre. *Cuisiner des ailes, des joues de raie. De la raie au beurre noir, au beurre noisette*.

RAIFORT n. m. XV^e siècle. Composé à l'aide de l'ancien français *rais, raiz*, issu du latin *radix*, « racine », et de *fort I*.

1. Plante crucifère, originaire d'Europe orientale, dont la racine à la saveur poivrée est employée comme condiment. *Raifort sauvage, raifort cultivé. Sauce au raifort*.

2. Nom parfois donné au radis noir.

RAIL n. m. (pl. *Rails*). XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *rail*, de même sens, tiré de l'ancien français *reille*, « barre, règle », lui-même issu du latin *regula*, « règle, équerre ; étalon ».

1. Chacune des deux bandes de fer ou d'acier poli posées parallèlement sur des traverses et qui constituent une voie ferrée sur laquelle roulent les trains, les tramways, les métros, etc. *Écartement, déversement des rails. La pose d'un rail. La locomotive a quitté les rails, est sortie des rails. Rail électrique* ou, fam., *troisième rail*, qui est ajouté, dans certaines installations, afin de transmettre l'électricité à la motrice. *Les voies du métro parisien sont équipées d'un rail électrique*. En composition. *Autorail, Entrerail, Monorail, Contre-rail*, voir ces mots.

Expr. fig. *Être sur des rails, sur de bons rails*, avoir un avenir tout tracé. *Remettre une affaire sur les rails, sur ses rails*, la redresser, la relancer pour la conduire au succès.

Par méton. Le transport par voie ferrée. *Il a gagné sa destination par route et par rail*.

Titre célèbre : *La Bataille du rail*, film de René Clément (1945).

2. TECHN. Pièce métallique profilée, longue et étroite, sur laquelle se déplace une autre pièce. *Le rail d'une tringle de rideau. Une porte coulissant sur des rails. Éclairage électrique monté sur rails*.

Spécialt. *Rail de sécurité*, barrière métallique basse disposée le long d'une route pour empêcher que les véhicules n'en sortent accidentellement (on dit aussi *Glissière de sécurité*).

3. MARINE MARCHANDE. Dispositif qui permet, dans une zone très fréquentée, d'organiser les flux de navigation et d'éviter les collisions en définissant des voies distinctes selon le sens de circulation des bateaux ou la nature des marchandises que ceux-ci transportent ; chacune de ces voies (on dit mieux, en ce sens, *Couloir de navigation*). *Le rail d'Ouessant. Rail montant, descendant*.

RAILLER v. tr. XV^e siècle. Issu, par l'intermédiaire de l'ancien provençal *ralhar*, « plaisanter », du latin populaire **ragulare*, « crier, grogner », lui-même dérivé de *ragere*, « crier (en parlant d'un animal) ».

Plaisanter quelqu'un, se moquer ouvertement de lui, pour rire ou faire rire à ses dépens. *Railler quelqu'un gentiment, avec malice, avec méchanceté. On l'a beaucoup raillé là-dessus*. Par méton. *Railler les habitudes, les opinions d'une personne. On raille votre prudence*. Pron. *Il se raille de tout, il fait fi de tout*.

Absolt. Ne pas parler sérieusement, badiner, plaisanter. *On ne sait s'il raille ou s'il est sincère*. Pron. et vieilli. *Ne voyez-vous pas qu'il se raille ? Vous vous raillez, je crois*.

RAILLERIE n. f. XV^e siècle. Dérivé de *railler*.

Action de railler ; parole moqueuse, propos railleur. *Adopter un ton, un air de raillerie. Il y a mis une pointe de raillerie. Raillerie innocente, mordante. Voilà une méchante raillerie. Il se plaint d'être en butte aux railleries*.

Loc. *Sans raillerie, raillerie à part*, sérieusement. « *Raillerie à part* » est le nom que Saint-Amant donna en 1619 à un ensemble de poèmes comprenant des sonnets grotesques. *Ne pas entendre raillerie* (vieilli), s'offenser des moqueries, des plaisanteries dont on est l'objet ; être susceptible. *Cela passe la raillerie, la simple raillerie*, se dit d'une plaisanterie qui va trop loin, est de mauvais goût et, par ext., de ce qui a des conséquences fâcheuses. *Lui avoir fait croire qu'elle en aimait un autre, cela passe la raillerie*.

RAILLEUR, -EUSE adj. xv^e siècle. Dérivé de *railler*.

Porté à la raillerie. *Ne soyez pas vexé, il est railleur*. Par méton. *Elle est d'humeur railleuse*. Être doté d'un esprit railleur. Par ext. Empreint de moquerie. *Des propos railleurs*.

Subst. *C'est un aimable railleur*. Prov. *Souvent les railleurs sont raillés*.

***RAILLEUSEMENT** adv. xix^e siècle. Dérivé de *railler*.

D'une manière railleuse.

RAINE n. f. xii^e siècle. Issu du latin *rana*, de même sens.

Vieilli ou régional. Grenouille. *Raine verte*. *Raine des prés*.

***RAINER** v. tr. xix^e siècle. Dérivé du radical de *rainure*.

TECHN. Entailler en faisant une rainure. *Rainer une pièce de cuir, un panneau de bois*. *Bouvet à rainer*. (On dit aussi *Rainurer*.)

***RAINETER** ◇ v. tr. (se conjugue comme *Jeter*). xviii^e siècle. Dérivé de *rainette I*.

Entamer, tailler, marquer avec une rainette. *Raineter le sabot d'un cheval*. *Raineter une pièce de bois pour y tracer des repères*. (On trouve aussi *Rénetter*.)

***I. RAINETTE** n. f. xiii^e siècle, *roynette*. Dérivé d'une forme *rouanne*, de même sens, elle-même issue, par l'intermédiaire d'une forme latine **rucina*, du grec *rhukanê*, « tarière ».

1. Lame tranchante et courbe à son extrémité, utilisée par le maréchal-ferrant ou le vétérinaire pour tailler la corne du sabot d'un cheval et rendre ainsi plus faciles les opérations de ferrage ou de soin.

2. Outil au fer recourbé en une griffe tranchante, qui permet de marquer le bois ou de creuser légèrement le cuir. *Rainette de charpentier, de tonnelier, de bourrelier*.

(On trouve aussi *Rénette*.)

II. RAINETTE n. f. xiv^e siècle, *ranete*. Diminutif de *raine*.

Petite grenouille de couleur verte, aux membres allongés, aux doigts et aux orteils munis de ventouses qui lui permettent de grimper aux arbres. *La rainette méridionale et la rainette verte se rencontrent dans le Sud de la France*.

***RAINURAGE** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *rainurer*.

TECHN. Action de façonner, de creuser une rainure dans une pièce de bois, notamment à l'aide d'un bouvet ou d'une toupie ; rainure ainsi pratiquée.

RAINURE n. f. xiv^e siècle, *royneure*. Dérivé de l'ancien français *roisnier*, « entailler ».

Entaille longue et étroite qu'on pratique dans l'épaisseur d'un morceau de bois, d'une planche pour y emboîter ou y faire coulisser une autre pièce. *Les rainures d'une latte de plancher, d'une porte*. *Assembler des cloisons à languettes et rainures*, en faisant entrer les premières dans les secondes.

Par ext. Sillon, entaille étroite et régulière que l'on forme, que l'on trace à la surface d'une chose. *La rainure hélicoïdale d'une vis, d'un foret*. *L'examen des rainures d'un pneu permet d'évaluer son usure*.

***RAINURER** v. tr. xx^e siècle. Dérivé de *rainurer*.

TECHN. Entailler de façon à former une rainure. *Une pièce rainurée*. (On dit aussi *Rainer*.)

RAIPONCE n. f. xv^e siècle. Emprunté de l'italien *raponzo*, de même sens, avec influence de l'ancien français *rais*, *raiz*, « racine ».

BOT. Genre de plantes herbacées de la famille des Campanulacées, aux feuilles radicales pourvues d'un long pétiole, dont la tige porte de petites fleurs bleues ou blanches disposées en épis allongés ou en capitules globuleux. *La raiponce orbiculaire croît sur les coteaux en sol calcaire*.

En apposition. *Campanule raiponce* ou, ellipt., *raiponce*, campanule sauvage bisannuelle dont les racines, blanches et tendres, peuvent se manger crues ou cuites.

Titre célèbre : *Raiponce*, conte des frères Grimm (1812).

RAIRE v. intr. (se conjugue comme *Traire*). xiii^e siècle. Issu du latin tardif *ragere*, « crier (en parlant d'un animal) ».

Rare. *Bramer*. *Les cerfs raient*. (On dit aussi *Réer*.)

***RAIS** n. m. Voir *Rai*.

***RAÏS** (s se fait entendre) n. m. xx^e siècle. Emprunté de l'arabe *ra'is*, « président, chef », dérivé de *ra's*, « tête ».

Nom donné au chef de l'État dans certains pays arabes, notamment en Égypte. *Gamal Abdel Nasser, qui succéda au général Néguib, père de la révolution égyptienne de 1952, était appelé Raïs*.

RAISIN n. m. xii^e siècle, *resin*. Issu du latin *racemus*, « grappe de raisin ».

1. Fruit de la vigne, constitué d'une grappe aux baies rondes ou ovales, à la pulpe sucrée et dont la couleur varie suivant les cépages. *La rafle et les grains du raisin*. *Un pépin de raisin*. *Raisins blancs, noirs*. *Raisins verts, mûrs*. *Cueillir, égrapper le raisin*. *Raisin de table*, destiné à être consommé comme fruit. *Le chasselas et le muscat sont deux variétés courantes de raisin de table*. *Fouloir à raisin*. *Au cours de la fermentation, les sucres du raisin se transforment en alcool*. *Moût, marc de raisin*. *Jus de raisin*. *Le cognac et l'armagnac sont des eaux-de-vie de raisin*.

Spécialt. *Raisin sec* ou, simplement, *raisin*, grain de ce fruit, séché pour être conservé plus longtemps. *Les raisins secs sont issus de variétés très sucrées, telles que les raisins de Corinthe, de Smyrne ou de Malaga*. *Pain aux raisins*. *Les raisins secs agrémentent les plats orientaux comme le couscous ou le tajine*. *Glace au rhum et aux raisins*.

Loc. fig. et fam. *Mi-figue, mi-raisin* ou, vieilli, *moitié figue, moitié raisin*, voir *Figure*.

Titres célèbres : *Le Renard et les Raisins*, fable de Jean de La Fontaine (1668) ; *Les Raisins de la colère*, roman de John Steinbeck (1939) et film de John Ford (1940).

2. Par anal. BOT. *Raisin d'ours*, variété d'arbousier appelée aussi busserole. *Raisin-de-renard*, autre nom de la parisettes.

3. PAPETERIE. En apposition. *Format raisin* ou, ellipt., *raisin*, format de papier (50 x 65 cm), qui portait à l'origine une grappe dessinée en filigrane. *In-octavo raisin*. *Du double raisin*. *Une feuille demi-raisin*. *Grand raisin, petit raisin*, papier de format un peu plus grand ou un peu plus petit que le format conventionnel.

RAISINÉ n. m. xvii^e siècle, *resiné*, pour désigner un vin cuit. Dérivé de *raisin*.

1. Sorte de confiture faite à partir de jus de raisin doux auquel on ajoute quelquefois des poires, des coings ou divers autres fruits. *Raisiné de Bourgogne*.

2. Dans l'argot des truands, des malfrats, sang versé au cours d'une rixe.

RAISON n. f. x^e siècle. Issu du latin *ratio*, « calcul, évaluation », puis « argumentation, raisonnement ; raison ».

I. Faculté par laquelle l'homme connaît, juge et agit.

1. Faculté de penser en général ; capacité qu'a l'homme d'ordonner ses pensées de façon universelle et nécessaire, d'associer des notions ou des faits de manière à en tirer des concepts, des démonstrations, des preuves. *L'homme est doué de raison, capable de raison. Les lumières, les pouvoirs de la raison. Les bornes, les limites de la raison. Le libre exercice de la raison. Ces vérités passent la raison. Les penseurs médiévaux ont établi la distinction de la raison et de la foi. Le culte de la raison, de la déesse Raison*, que firent adopter les hébertistes en 1793 et que Robespierre combattit, notamment en instituant le culte de l'Être suprême.

PHIL. *Raison naturelle*, dans la philosophie classique, désigne la faculté de penser telle qu'elle s'exerce lorsqu'elle n'est pas éclairée par les lumières de la foi. *Raison intuitive*, qui procède par une saisie immédiate de l'essence des choses, par opposition à *Raison discursive* ou *raison raisonnante*, qui opère par une suite logique de raisonnements, de preuves. *Dans les « Règles pour la direction de l'esprit », Descartes oppose la raison intuitive et la raison discursive. Être de raison*, être abstrait créé par l'esprit pour les besoins de la démonstration ou, péj., être imaginaire, par opposition à *Être de nature*. Dans la philosophie de Kant, *Raison pure théorique* ou, plus souvent, *raison pure*, qui s'applique à la seule connaissance, par opposition à *Raison pure pratique* ou, plus souvent, *raison pratique*, qui s'applique à l'action morale. *Les Idées de la raison pure. Les paralogismes, les antinomies, l'idéal de la raison pure. Les postulats de la raison pratique.*

Titres célèbres : *Critique de la raison pure* (1781) et *Critique de la raison pratique* (1788), d'Emmanuel Kant ; *Critique de la raison dialectique*, de Jean-Paul Sartre (1960).

2. Ensemble des facultés intellectuelles, des capacités mentales d'une personne. *Cultiver, former sa raison. Nietzsche espérait l'avènement de « la grande raison ». Sa raison s'affermir, chancelle, s'égare. Il n'a plus toute sa raison. Il a recouvré la raison.* Expr. *Perdre la raison*, devenir fou ou, par exagération, adopter une conduite ou un point de vue contraires à la mesure, au bon sens. *Laisser sa raison au fond d'une bouteille*, boire du vin jusqu'à s'enivrer.

Par ext. Le bon usage de ces facultés ; bon sens, discernement. *La raison et les passions. Il a suivi la voix de la raison. La raison commande d'accepter. C'est aller contre la raison. Sa réponse est contraire à la raison, à la droite raison*, à la logique. *Il a plus de cœur que de raison.* Loc. *L'âge de raison*, l'âge de sept ans, à partir duquel un enfant est censé comprendre la portée de ses actes, distinguer le bien du mal. *Mariage de raison*, où les considérations de naissance et de fortune sont prépondérantes (on dit aussi *Mariage de convenance*).

Expr. proverbiale. *Il faut savoir raison garder*, conserver la mesure, ne pas exagérer.

Titres célèbres : *Raison et sentiments*, de Jane Austen (1811) ; *L'Âge de raison*, de Jean-Paul Sartre, premier volume des *Chemins de la liberté* (1945).

3. Par méton., dans un certain nombre de locutions et d'expressions. Pour désigner ce qui est conforme au bon sens, à la sagesse, ce qui ressortit à l'esprit de mesure, à l'équité. *Se rendre à la raison. Ramener quelqu'un à la raison. C'est bien la raison, c'est la raison même qu'il réclame son dû. Juger contre droit et raison. Parler raison, voir Parler. Avoir raison*, être fondé à parler ou à agir ainsi qu'on le fait. *Il a raison contre vous. Se demander si on a tort ou raison. Elle a eu raison de refuser cette offre, elle a eu raison en cela. Donner raison à quelqu'un*, se prononcer

en sa faveur ; par ext., se dit de ce qui prouve la justesse d'une analyse, d'une idée. *La suite des évènements lui a donné raison. Entendre raison*, acquiescer à ce qui paraît juste, raisonnable. *N'avoir ni rime ni raison*, être dépourvu de sens, de portée. *N'entendre ni rime ni raison*, refuser par entêtement de se rendre aux propositions les plus sages, les plus modérées. *Contre toute raison*, au mépris de la prudence élémentaire et, par ext., abusivement, indûment. *Plus que de raison*, avec excès, plus qu'il ne sied. *Vous vous affligez plus que de raison. À tort ou à raison*, en étant ou non fondé à agir ou à parler comme on le fait. *À tort ou à raison, il est convaincu qu'on a voulu le tromper. Comme de raison*, comme il est juste, comme il convient. *À juste raison*, de façon légitime, à bon droit.

Pour évoquer la réparation d'un outrage, d'un affront (vieilli ou class.). *Tirer raison de quelqu'un à la suite d'une offense. Demander raison à quelqu'un de quelque chose*, en exiger réparation par les armes. *Rendre raison à quelqu'un*, se battre en duel contre lui, s'acquitter auprès de lui de sa dette d'honneur. *Vous m'en rendez raison ! Se faire raison soi-même, à soi-même*, se faire justice soi-même, de sa propre autorité.

Pour évoquer l'idée de domination. *Mettre quelqu'un à la raison*, le réduire par la force. *Avoir raison de quelqu'un*, vaincre sa résistance, l'emporter sur lui. *Il a eu raison de son ennemi. L'adversité n'aura pas eu raison de lui.* Fam. et vieilli. *Faire raison*, lever son verre et boire à la santé de qui vient de boire à la vôtre ; par ext., tenir tête à quelqu'un en buvant autant que lui.

II. Cause, motif. **1.** Ce qui rend compte d'un fait, ce qui explique, justifie l'attitude d'une personne, détermine sa conduite. *Pour quelle raison agissez-vous de la sorte ? J'ignore les raisons de son choix. Elle a sans doute ses raisons. Être animé d'impérieuses raisons. De bonnes, de mauvaises raisons. Ce n'est pas une raison pour renoncer. Il a démissionné pour raison ou raisons de santé. Il n'a aucune raison de se plaindre. Pour une raison ou pour une autre...* Spécialt. POLIT. *Raison d'État*, principe au nom duquel un gouvernement subordonne la conduite des affaires publiques au seul intérêt supérieur de l'État, fût-ce à l'encontre de la loi. – PHIL. *Raison suffisante*, cause, motif qui suffit à expliquer pourquoi une chose existe, et existe telle qu'elle est. *Selon Leibniz, le principe de raison suffisante édicte que rien n'arrive, ni fait existant, ni énoncé vrai, sans une raison qui suffise à expliquer pourquoi il en est ainsi et non pas autrement.*

Loc. *Raison d'être*, ce qui justifie, fonde l'existence d'une chose, d'une personne. *A plus forte raison*, a fortiori, plus encore. *Raison de plus*, se dit pour indiquer qu'un motif, un argument vient s'ajouter à d'autres. *Pour raison de moi connue* ou, vieilli, *à moi connue*, pour un motif que je préfère taire. Loc. prép. *En raison de*, en considération de, eu égard à, vu. *En raison de son extrême jeunesse, l'accusé a bénéficié des circonstances atténuantes.* Loc. conj. *La raison pourquoi* (vieilli), le motif pour lequel. Dans le langage juridique. *Pour raison de quoi*, à cause de quoi.

Expr. fig. et fam. *Se faire une raison*, se résigner, admettre ce qu'on ne peut empêcher.

Titre célèbre : *De la quadruple racine du principe de raison suffisante*, de Schopenhauer (1813).

2. Argument que l'on avance à l'appui d'une opinion, pour défendre un point de vue, justifier une manière d'agir ou de penser ; fondement d'une affirmation, d'une démonstration. *Une raison valable, plausible, spécieuse. Exposer, détailler ses raisons. Entrer dans les raisons de quelqu'un. Donnez-nous de meilleures raisons. Je me rends à vos raisons.*

Loc. *Rendre raison de quelque chose*, en justifier, en expliquer les motifs, les causes. Fam. et vieilli. *Pas tant de raisons !* s'emploie pour imposer silence à qui multiplie les arguties, les objections.

Expr. proverbiales. *La raison du plus fort est toujours la meilleure*, par allusion à la fable de La Fontaine « Le Loup et l'Agneau ». *Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point*, formule tirée des *Pensées* de Pascal.

Prov. *Comparaison n'est pas raison*, une comparaison ne prouve rien, n'a pas de valeur démonstrative.

III. Faculté de calculer ; rapport, proportion.

1. Compte, calcul. Ne se rencontre plus guère que dans la locution vieillie *Livre de raison*, pour désigner le grand-livre d'un commerçant et, par ext., le journal tenu par le chef de famille, qui y consignait, avec ses comptes, les événements de la vie familiale et des réflexions personnelles.

2. COMMERCE. DROIT. Part de chacun des associés dans le capital d'une maison de commerce, d'une entreprise (vieilli). *Sa raison est d'un tiers, d'un cinquième*. Dans l'expression *Droits, noms, raisons et actions d'une personne*, pour désigner les titres en vertu desquels on prétend à quelque chose, qu'on fait valoir en justice. *Céder les droits, noms, raisons et actions de quelqu'un*.

Spécialt. Loc. *Raison sociale*, appellation qu'adoptent certaines sociétés de personnes, composée à partir du nom de l'ensemble des associés ou de certains d'entre eux (suivi, dans le dernier cas, de la mention « et compagnie »). « *Balzac et Barbier* » était la *raison sociale* de l'imprimerie fondée par Balzac en 1827. *Changer de raison sociale*.

3. MATH. Rapport entre deux ou plusieurs quantités, proportion entre deux ou plusieurs grandeurs. *Raison directe, raison inverse*, voir *Direct, Inverse*. *La raison d'une suite arithmétique, géométrique*, le nombre constant qui permet d'obtenir chaque terme de la suite à partir du précédent, respectivement par addition ou par multiplication. *4 est la raison de la suite arithmétique 1, 5, 9, 13. La suite géométrique 1, 3, 9, 27 a pour raison 3*.

4. Loc. prép. *À raison de* ou, plus rarement, *en raison de*, en proportion de, en fonction de, suivant. *Il sera payé à raison de la tâche qu'il aura accomplie, en raison du temps qu'il y aura mis*.

RAISONNABLE adj. XII^e siècle, *raisnable*. Dérivé de *raison*.

1. Doué de raison, qui a la faculté de raisonner. *L'homme est un être raisonnable*. Par méton. *La nature raisonnable de l'homme*.

Subst. Pêj. *Faire le raisonnable, son raisonnable*, être enclin à répliquer, à ergoter plutôt qu'à obéir.

2. Qui se gouverne selon la raison, se conduit avec sagesse, prudence et, spécialt., qui met de la mesure et de la modération dans ses actes ou ses propos. *Le voilà enfin devenu raisonnable ! Vous n'êtes pas raisonnable d'abuser ainsi de vos forces*. Par méton. *Un caractère raisonnable*.

3. Conforme à la sagesse, au bon sens, à l'équité ; dicté par la raison. *Il m'a tenu un discours fort raisonnable. S'obstiner ainsi ne serait pas raisonnable. Est-ce bien raisonnable ?*

Par affaibl. Convenable, tel qu'il doit être ; qui ne dépasse pas la mesure. *Un prix, un délai raisonnable. Une distance raisonnable*. Par litote. *Elle jouit d'un revenu tout à fait raisonnable*, plus que suffisant.

RAISONNABLEMENT adv. XII^e siècle, *raisnablement*. Dérivé de *raisonnable*.

Avec raison, conformément au bon sens, à la sagesse, à l'équité. *Se conduire, agir raisonnablement*.

Par affaibl. Avec mesure, sans excès, comme il convient. *Boire raisonnablement*. En matière d'argent. Suffisamment, passablement. *Sa collection a été estimée raisonnablement*.

***RAISONNANT, -ANTE** adj. XVII^e siècle. Participe présent de *raisonner*.

Qui raisonne, aime à raisonner. PHIL. *Raison raisonnante*, voir *Raison*. – PSYCHOPATHOL. *Folie raisonnante*, forme de délire d'interprétation dans laquelle, à partir de perceptions exactes donnant lieu à des interprétations erronées, se constitue un système logiquement ordonné.

***RAISONNÉ, -ÉE** adj. XVII^e siècle. Participe passé de *raisonner*.

1. Qui s'appuie sur des raisons, des arguments solides, fondés, sensés. *Acte raisonné, décision raisonnée. Votre hostilité à ce projet n'a rien de raisonné*. Spécialt. STAT. *Échantillonnage raisonné*, voir *Échantillonnage*.

2. Qui est établi et présenté selon un ordre conforme à la raison, qui est appuyé d'arguments, de preuves. *Inventaire, projet raisonné. Analyse raisonnée. Auguste Comte a conçu un système raisonné de toutes les sciences*. « *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* » est le sous-titre de l'« *Encyclopédie* » composée sous la direction de Diderot et de d'Alembert. BX-ARTS. *Catalogue raisonné*, ouvrage qui dresse l'inventaire le plus complet possible des œuvres peintes, dessinées, sculptées ou gravées d'un même artiste. *Le catalogue raisonné des dessins de Poussin*.

Spécialt. Se dit d'une méthode, d'un ouvrage d'enseignement qui exposent les règles d'un art, les principes d'une science, selon une progression qui en permet l'intelligence. *Arithmétique raisonnée*.

Titre célèbre : *Grammaire générale et raisonnée*, dite *Grammaire de Port-Royal*, d'Antoine Arnauld et Claude Lancelot (1660).

RAISONNEMENT n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *raisonner*.

1. Faculté de raisonner ; action de raisonner, d'exercer sa raison. *C'est un homme qui a le raisonnement sûr et juste. Être incapable de raisonnement. Rigueur, faiblesse de raisonnement*.

2. Manière dont l'esprit enchaîne les unes aux autres des propositions pour établir une vérité (par opposition à l'intuition, au sentiment, à la croyance) ; suite ordonnée de raisons, ensemble d'arguments qui s'enchaînent de façon à démontrer, à prouver, à convaincre. *La logique est la science des règles formelles qui fondent le raisonnement. Raisonnement a priori. Raisonnement inductif, déductif. Le syllogisme, la démonstration mathématique sont des formes du raisonnement déductif, le raisonnement par récurrence est une forme de raisonnement inductif. Raisonnement disjonctif, qui part de l'affirmation d'une alternative. Le dilemme est une forme de raisonnement disjonctif. Vice de raisonnement. Raisonnement par l'absurde, voir Absurde*.

Construire, étayer, conduire, mener un raisonnement. Des raisonnements irréfutables, spécieux. Le résultat proposé était inexact, mais le raisonnement était juste.

Considéré dans son domaine d'application. *Le raisonnement mathématique, juridique*.

Pêj. Surtout au pluriel. Argutie, discours oiseux. *Trêve de raisonnements !* se dit pour manifester l'impatience, l'agacement.

RAISONNER v. intr. et tr. XII^e siècle, *raisnier*. Dérivé de *raison*.

I. V. intr. 1. User de sa raison pour connaître, pour juger. *Raisonner est le propre de l'homme.*

2. Conduire un raisonnement, enchaîner des raisons, faire découler des arguments les uns des autres conformément à la logique. *L'art de raisonner. Faculté, capacité de raisonner. Raisonner dans l'absolu*, in abstracto. *Voilà qui est bien raisonné.*

Par ext. Soumettre une question à l'examen de la raison, mettre en forme des arguments pour étayer une opinion, justifier un avis. *Nous avons beaucoup raisonné là-dessus. On ne peut raisonner avec un homme comme lui.*

Péj. Ergoter, ratiociner. *Assez raisonné ! Il ne s'agit plus de raisonner mais d'obéir.*

II. V. tr. 1. Chercher à ramener quelqu'un à la raison, tenter de lui faire entendre raison. *J'ai eu beau le raisonner, il n'a rien voulu entendre.* Pron. Se soumettre à la raison, se résoudre au parti le plus sage, le plus sensé. *Il se raisonna et fit taire sa colère.*

2. Diriger selon la raison, soumettre au gouvernement de la raison. *Tenter de raisonner sa peur, sa colère. C'est un homme qui raisonne toutes ses actions* (vieilli.). Pron. à valeur passive. *La passion ne se raisonne pas.*

3. MARINE. Syn. vieilli d'*Arraisonner*.

RAISONNEUR, -EUSE n. XIV^e siècle. Dérivé de *raisonner*.

Personne qui se plaît à argumenter, à démontrer, à convaincre. *Un raisonneur subtil, puissant.*

Souvent péj., en parlant de quelqu'un qui lasse par ses raisonnements, qui trouve toujours de mauvaises raisons pour temporiser ou se défendre. *C'est un éternel raisonneur. Si vous vous mettez à faire le raisonneur... ! Quelle petite raisonneuse !* Adj. *Un gamin raisonneur.*

Spécialt. THÉÂTRE. Dans les comédies classiques, emploi du personnage qui tient le langage de la raison, de la sagesse, de la mesure. *Cléante dans « Tartuffe », Philinte dans « Le Misanthrope » sont des raisonneurs.*

RAJA ou **RAJAH** (*j* se prononce parfois *dj*) n. m. XVI^e siècle, *raia*. Emprunté de l'hindi *raja*, « roi », lui-même issu du sanscrit *rajan*, de même sens.

Titre autrefois donné dans le monde indien aux souverains, aux rois, puis, du XVI^e au XIX^e siècle, aux princes feudataires de l'empereur moghol, que portèrent également les grands vassaux de la Couronne dans les Indes britanniques. (On écrit aussi *Radjah*.)

RAJEUNIR v. tr. et intr. XII^e siècle. Dérivé de *jeune*.

I. V. tr. 1. Ramener à la jeunesse, rendre jeune de nouveau. *Les eaux de la fontaine de Jouvence étaient réputées rajeunir ceux qui s'y baignaient.*

Par affaibl. Faire paraître plus jeune ; donner à quelqu'un l'aspect de la jeunesse, lui en conférer l'entrain, la vivacité. *L'intervention du chirurgien l'a rajeuni. Cette cure l'a rajeuni de dix ans. S'occuper de leurs petits-enfants les a rajeunis.* Pron. *Vouloir se rajeunir par des artifices.*

Expr. fam. *Cela ne nous rajeunit pas*, se dit quand on évoque des souvenirs lointains de sa vie, ou lorsqu'un événement fait éprouver de façon saisissante le passage du temps.

Par ext. Abaisser la moyenne d'âge d'un groupe en y introduisant des personnes plus jeunes. *Rajeunir les académies.* Pron. *Le Sénat s'est considérablement rajeuni.*

2. Attribuer à quelqu'un moins d'années qu'il n'en a, le dire ou le supposer plus jeune qu'il n'est. *En lui donnant cinquante ans, vous le rajeunissez.* Pron. *Il aime à se rajeunir.*

3. Rendre à quelque chose l'apparence de la nouveauté ; lui conférer une nouvelle fraîcheur, un nouvel éclat. *Rajeunir sa garde-robe. Giraudoux, Cocteau, Anouilh ont rajeuni les thèmes antiques.*

II. V. intr. Redevenir jeune ; reprendre l'apparence, la force de la jeunesse. *Depuis leur rencontre, ils ont rajeuni.*

Fig. *Au printemps, la nature rajeunit.*

***RAJEUNISSANT, -ANTE** adj. XVIII^e siècle. Participe présent de *rajeunir*.

Propre à redonner la jeunesse ou son apparence. *De nombreux charlatans ont prétendu avoir inventé des recettes rajeunissantes. Une crème aux vertus rajeunissantes.*

RAJEUNISSEMENT n. m. XII^e siècle. Dérivé de *rajeunir*.

Action de rajeunir ; le fait de rajeunir ; l'état qui en résulte. *Le rajeunissement de Faust. Le rajeunissement de la population du quartier est spectaculaire.*

ARBOR. Émondage, taille d'hiver, qui favorise le développement de nouvelles pousses. *Le rajeunissement est bénéfique aux arbres fruitiers.*

***RAJOUT** n. m. XIX^e siècle. Déverbal de *rajouter*.

Ce qui est rajouté à une œuvre, à un ouvrage. *Les manuscrits de Balzac, de Proust, de Tolstoï et de bien d'autres comportent en marge des repentirs et des rajouts. Le rajout d'un auvent sur une façade, d'un câble à une installation électrique. Maçonnerie de rajout.* (On dit plus couramment *Ajout*.)

***RAJOUTER** v. tr. XV^e siècle, *rajousteir*. Dérivé d'*ajouter*.

Ajouter de nouveau, par surcroît. *Allonger une sauce en rajoutant de l'eau. Rajouter une bûche dans l'âtre.* S'emploie parfois à la place d'*Ajouter*, avec une valeur intensive. *Rajouter un couvert pour l'invité de dernière minute. Je ne trouve rien à rajouter à ce qu'il a dit : c'était parfait.*

Loc. pop. *En rajouter*, présenter les faits en les exagérant et, fig., dire ou faire plus qu'il ne faudrait. *Il a sans doute couru certains dangers, mais je crois qu'il en rajoute. N'en rajoutez pas !*

RAJUSTEMENT n. m. XVII^e siècle, au sens de « réconciliation ». Dérivé de *rajuster*.

Action de rajuster ; résultat de cette action. (On dit aussi *Réajustement*.)

RAJUSTER v. tr. XII^e siècle, *rajoster*. Dérivé d'*ajuster*.

Ajuster de nouveau, remettre en état ; rectifier, remettre en place. *Rajuster un ressort, un châssis de porte. Rajuster une balance. Rajuster sa cravate, ses lunettes. Elle a rajusté son chignon.* Pron. *Se rajuster*, remettre de l'ordre dans sa tenue.

Spécialt. ÉCON. Modifier une valeur, une quantité, le plus souvent pour corriger un déséquilibre. *Rajuster des salaires en fonction de la hausse des prix.*

Fig. Remettre en accord, en harmonie ; rétablir. *Le temps rajuste bien des choses. Cette succession a bien rajusté ses affaires. Rajuster deux personnes*, les recommander, les réconcilier.

(Dans certains emplois, on dit aussi *Réajuster*.)

***RAKI** n. m. XVII^e siècle, *raqui*. Emprunté, par l'intermédiaire du turc *raki*, de l'arabe *araq*, abréviation de *araq at tamr*, de même sens et, proprement, « sueur de dattier ».

Eau-de-vie du Proche-Orient, parfumée à l'anis, que l'on consomme en apéritif. *Le raki se boit pur.*

***RÂLANT, -ANTE** adj. XIX^e siècle. Participe présent de *râler*.

1. Vieilli. Se dit de la respiration d'une personne à l'agonie émettant un râle. *Le souffle râlant d'un malade.*

2. Fam. Irritant, contrariant ; qui fait rager. Ne s'emploie guère que dans la locution *C'est râlant.*

I. RÂLE n. m. XII^e siècle, *rascle*. Probablement issu de l'ancien provençal *rasclar*, « racler », parce que le cri de cet oiseau ressemble à un racllement.

Genre d'oiseaux échassiers de la famille des Rallidés, souvent migrateurs, qui vivent cachés dans les marais, les prairies humides ou les landes. *Le râle d'eau. Le râle des genêts, aux ailes rousses, est une espèce protégée.*

II. RÂLE n. m. XVII^e siècle. Déverbal de *râler*.

Bruit rauque produit par la respiration quand elle est embarrassée, particulièrement chez les agonisants ; par anal., son, cri évoquant ce bruit. *Le blessé exhala un râle. Le râle d'un moteur.*

MÉD. Son anormal perçu à l'auscultation des voies respiratoires, dans certains états pathologiques. *Râles bronchiques. Râles crépitants, sibilants.*

***RÂLEMENT** n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *râler*.

Litt. Action de produire un râle, des râles ; le bruit ainsi produit.

***RALENTI, -IE** adj. et n. XVII^e siècle, comme adjectif ; XX^e siècle, comme substantif. Participe passé de *ralentir*.

1. Adj. Dont le mouvement, le rythme est plus lent qu'auparavant ou qu'habituellement. *Des gestes ralenti. Mettre un cheval au trot ralenti. Chez les animaux, l'hibernation est un état de vie ralentie. Un pouls très ralenti.*

2. N. m. Mouvement lent. MÉCAN. *Le ralenti d'un moteur*, le régime le plus bas auquel il peut tourner sans hoqueter. *Régler le ralenti. Tourner, être au ralenti.* – AUDIOVISUEL. Effet par lequel les mouvements filmés paraissent plus lents à la projection qu'ils ne l'étaient lors de la prise de vue ; procédé permettant d'obtenir cet effet. *Introduire un ralenti dans une séquence. Repasser au ralenti l'arrivée d'une course. Une scène filmée en ralenti, au ralenti.*

Loc. adv. fig. et fam. *Au ralenti*, selon un rythme anormalement lent, sans se presser. *Travailler au ralenti.*

RALENTIR v. tr., intr. ou pron. XVI^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *alentir*, lui-même dérivé de *lent*.

1. V. tr. Rendre plus lent un mouvement, un rythme, un mécanisme, etc. *Ralentir sa marche, le pas. Ralentir la cadence. Les radars incitent les automobilistes à ralentir leur vitesse.* Par méton. *Ralentir un convoi. Ralentir un cheval*, modérer son allure.

Fig. Tempérer, rendre moins vif. *Cet incident risque de ralentir son zèle. L'âge n'a pas ralenti son ardeur.*

2. V. intr. ou pron. Aller plus lentement ; devenir plus lent. *Son pouls ralentit, se ralentit. Ces derniers temps, son élocution a ralenti, s'est ralentie. Le train a ralenti* ou, par méton., *le conducteur a ralenti.*

Fig. *L'activité économique s'est ralentie. La production de cette usine a considérablement ralenti ces derniers mois.*

Titre célèbre : *Ralentir travaux*, d'André Breton, René Char et Paul Éluard (1930).

RALENTISSEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *ralentir*.

Diminution de vitesse, de mouvement. *Ralentissement du rythme cardiaque. Le ralentissement de l'allure. Un ralentissement de la circulation automobile.*

Fig. *Le ralentissement de la croissance.*

***RALENTISSEUR** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *ralentir*.

1. AUTOMOBILE. Dispositif auxiliaire installé sur un véhicule pour en réduire la vitesse. *Certains camions sont équipés de ralentisseurs qui les empêchent de prendre une vitesse excessive dans les descentes.*

2. P. ET CH. Petit dos-d'âne ménagé en travers d'une chaussée pour obliger les véhicules à ralentir (on dit parfois, familièrement, *Gendarme couché*).

3. PHYS. NUCL. Corps qui permet de régler une réaction en chaîne en diminuant la vitesse des neutrons issus d'une fission nucléaire (on dit aussi parfois *Modérateur*).

RÂLER v. intr. XV^e siècle, *rasler* ; XVI^e siècle, *raller*. Doublet de *racler*, lui-même emprunté de l'ancien provençal *rasclar*, « racler ».

1. Faire entendre un râle, des râles en respirant. *Il est au plus mal, il râle.*

2. Fam. Manifester par des récriminations sa mauvaise humeur, son mécontentement ; protester bruyamment. *Il râle tout le temps, contre tout le monde.*

***RÂLEUR, -EUSE** n. XVI^e siècle, *ralleur*. Dérivé de *râler*.

Fam. Personne qui maugrée à tout propos. *Quelle râleuse !*

RALINGUE n. f. XII^e siècle, *raelingue*. Emprunté du nordique **rar-lik*, composé de *ra*, *rar*, « vergue », et de *lik*, « bord d'une voile ».

MARINE. Cordage cousu sur le pourtour des voiles pour les renforcer, ou câble d'acier destiné au même usage. Loc. *Mettre une voile en ralingue*, la placer dans la direction du vent et la laisser battre (on dit aussi *Mettre une voile à ralinguer*).

Par anal. PÊCHE. Corde, filin dont on borde un filet.

RALINGUER v. tr. XVII^e siècle. Dérivé de *ralingue*.

MARINE. PÊCHE. Border de ralingues une voile, un filet. Intrans. En parlant d'une voile, battre le long d'un mât ou d'un étai, dans le lit du vent. *Un foc qui ralingue.* Loc. *Mettre une voile à ralinguer*, syn. de *Mettre une voile en ralingue*.

***RALLIDÉS** n. m. pl. XIX^e siècle. Composé à partir du latin scientifique *rallus*, « râle », et du grec *eidés*, « forme, apparence ».

ZOOL. Famille d'échassiers regroupant les râles, les marouettes et les foulques. *Les poules d'eau font partie des Rallidés.* Au sing. *Un rallidé.*

***RALLIÉ, -ÉE** n. XVII^e siècle. Participe passé substantivé de *rallier*.

Celui, celle qui rejoint une cause, un parti, en particulier après en avoir été l'adversaire. *C'est une ralliée de la dernière heure.*

RALLIEMENT n. m. XII^e siècle. Dérivé de *rallier*.

Action de rallier ou de se rallier ; résultat de cette action. S'emploie surtout dans le domaine militaire. *Le ralliement des troupes se fit à la tombée de la nuit. Le ralliement d'une flotte. Sonner le ralliement.*

Fig. *Le ralliement à un parti, à une cause. Il y eut un ralliement de certains membres de l'opposition à la politique du gouvernement.*

Loc. *Signe, cri de ralliement*, dont on convient pour que les soldats d'une troupe ou, par ext., les membres d'un groupe se reconnaissent entre eux. *Les chouans avaient adopté le cri du hibou comme signe de ralliement. Pousser le cri de ralliement. Mot de ralliement*, voir *Mot. Point de ralliement*, endroit où doivent se rassembler les soldats d'une armée et, par ext., lieu où doivent se retrouver les membres d'une même société, d'un même parti, etc. *Le point de ralliement des insurgés, des manifestants.*

HIST. *Le ralliement* (parfois avec une majuscule), à la fin du XIX^e siècle, mouvement par lequel, à l'appel du pape Léon XIII, les catholiques de France, majoritairement monarchistes, acceptèrent le régime républicain.

RALLIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XI^e siècle, *rallier*. Dérivé d'*allier*.

1. Rassembler, réunir, remettre ensemble ceux qui s'étaient dispersés, séparés. S'emploie surtout dans le domaine militaire. *Rallier un bataillon dispersé, des vaisseaux égarés*. Pron. *Se rallier*. Allusion historique. *Ralliez-vous à mon panache blanc*, paroles tirées de la harangue qu'aurait prononcée Henri IV avant la bataille d'Ivry, remportée le 14 mars 1590 contre l'armée de la Ligue.

Fig. *Rallier des électeurs, des partisans autour d'un programme. Les esprits étaient divisés, cette proposition les a ralliés.*

Spécialt. VÈN. *Rallier les chiens*, les arrêter et les ramener, quand ils s'écartent de la meute et prennent le change. Pron. *Les chiens se sont ralliés*, se sont rassemblés en bon ordre.

2. Rejoindre. *La patrouille, après avoir accompli sa mission, rallia le gros de la compagnie. Un fonctionnaire qui rallie son poste*, qui le regagne après l'avoir quitté. *Ils cherchent à rallier la capitale au plus vite*. MARINE. *Rallier la terre, le port*, regagner les côtes, le port. *Rallier un vaisseau*, embarquer sur celui-ci. *Rallier le vent* ou, intrans., *rallier au vent*, serrer le vent, gouverner au près.

Fig. Choisir un camp, embrasser un parti, notamment après en avoir été l'adversaire. *Ce groupe d'opposition a rallié la majorité*. Souvent pron. *Ils se sont finalement ralliés à notre cause. Parce qu'il s'était rallié à Napoléon, le maréchal Ney fut condamné pour parjure en 1815 et fusillé. Des monarchistes ralliés.*

RALLONGE n. f. XIV^e siècle. Déverbal de *rallonger*.

1. Élément qu'on ajoute à un objet pour en augmenter la longueur. *Mettre une rallonge à une table. Rallonge de compas*, que l'on fixe à l'extrémité d'une des branches. *Rallonge électrique*, cordon muni d'une fiche mâle à une extrémité et d'une fiche femelle à l'autre, que l'on relie à un câble d'alimentation (on dit aussi *Prolongateur*).

Fam. et iron. *Un nom à rallonge* ou à *rallonges*, un patronyme nobiliaire à particule ou un nom de famille composé, qui paraît singulièrement long.

2. Fig. et fam. Toute espèce d'augmentation, de supplément. *Donner une rallonge de deux jours pour le dépôt d'une inscription*. S'emploie le plus souvent à propos d'argent. *Le ministre a obtenu une rallonge budgétaire. Il a bénéficié d'une rallonge de salaire.*

RALLONGEMENT n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *rallonger*.

Action de rallonger; le fait de rallonger. *Le rallongement de la durée de cotisation.*

RALLONGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XIII^e siècle, *rallongier*. Dérivé d'*allonger*.

1. Augmenter la longueur de quelque chose (est souvent employé pour *Allonger*). *Ce rideau est trop court, il faut le rallonger. Les pompiers ont rallongé l'échelle. Rallonger une courroie. Les travaux en cours vont rallonger notre trajet.*

Intrans. *Les jours rallongent déjà.*

2. Étendre de nouveau, coucher de tout son long. *Aidez-moi à rallonger ce malade*. Pron. *Après son café du matin, il se rallongea.*

RALLUMER v. tr. XI^e siècle, *ralumer*. Dérivé d'*allumer*.

Allumer de nouveau. *Rallumer un flambeau, une lampe. Rallumer la lumière* ou, absolt., *rallumer. Rallumer la chaudière* et, par ext., *le chauffage. Rallumer la télévision (fam.)*. Pron. *Le feu, qu'on croyait éteint, vint tout à coup à se rallumer.*

Fig. Donner une nouvelle ardeur, une force nouvelle à quelque chose. *Cet incident ralluma la révolte. La jalousie ralluma brutalement sa passion*. Pron. *Les hostilités se rallumèrent.*

***RALLYE** n. m. XIX^e siècle. Issu de l'anglais *to rally*, « réunir, rassembler », lui-même emprunté du français *rallier*.

1. Compétition, souvent amicale, qui consiste à rallier successivement divers lieux selon un itinéraire que l'on découvre en relevant des indices et en résolvant des énigmes. *Les rallyes, équestres à l'origine, s'effectuent plutôt à pied ou en voiture aujourd'hui. Organiser un rallye dans la campagne normande.*

2. SPORTS. *Rallye automobile* ou, simplement, *rallye*, épreuve de course automobile constituée d'étapes chronométrées sur des routes fermées à la circulation, et d'étapes de liaison sur des routes ouvertes où le code de la route doit être respecté. *Pilote, voiture de rallye. Le rallye de Monte-Carlo*. Spécialt. *Rallye-raid* ou, simplement, *rallye*, compétition qui se déroule sur de longues distances et dont les itinéraires sont souvent tracés hors piste. *Le rallye Paris-Dakar est ouvert aux voitures, motocyclettes et camions.*

Désigne aussi, au tennis, un échange de balles très prolongé entre deux joueurs.

3. Série de réunions mondaines, en général dansantes, organisées à tour de rôle par certaines familles soucieuses de favoriser les rencontres de leurs enfants; par méton., chacune de ces réunions.

***RAM** n. f. inv. XX^e siècle. Acronyme de l'anglais *Random Access Memory*, « mémoire à accès direct ».

INFORM. *Mémoire vive* (voir *Mémoire*).

RAMADAN n. m. XV^e siècle. Emprunté de l'arabe *ramadan*, de même sens, lui-même dérivé de *ramida*, « être chauffé par le soleil, être chaud », parce qu'à l'époque où il fut institué, avant l'adoption du calendrier lunaire, ce mois était situé en été.

Neuvième mois du calendrier musulman, durant lequel les croyants s'astreignent, du lever au coucher du soleil, à un jeûne rigoureux et à divers actes de piété; l'ensemble des prescriptions de ce mois. *La fin du ramadan donne lieu à une fête religieuse appelée l'Aïd el-Fitr. Observer, faire le ramadan. Le respect du ramadan est un des cinq piliers de l'islam.*

I. RAMAGE n. m. XIII^e siècle. Issu du latin *ramus*, « branche ».

Rameau, branchage (vieilli).

Par ext. Au pluriel. Dessins, motifs représentant des rameaux, des branchages, des fleurs et des feuillages sur une étoffe, une tapisserie, etc. *Velours, chintz, brocatelle à ramages. Un damas à grands, à petits ramages. Les ramages d'un papier peint.*

II. RAMAGE n. m. XVI^e siècle, dans l'expression *chant ramage*, « chant des oiseaux dans les branches ». Emploi spécialisé de *ramage I*.

Chant des oiseaux dans les arbres, les buissons ; par ext., tout chant d'oiseau. *Chaque oiseau a son ramage propre. Le ramage du pinson, du rossignol. Dans une fable célèbre, La Fontaine ironise sur le ramage du corbeau.*

***III. RAMAGE** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *ramer III*.

TEXTILE. Ancienn. Opération par laquelle on tendait du drap sur un châssis, appelé rame, pour qu'il séchât.

RAMAGER v. intr. (se conjugue comme *Bouger*). XVI^e siècle. Dérivé de *ramage II*.

Rare. En parlant d'un oiseau, chanter, faire entendre son chant.

RAMAS n. m. XVIII^e siècle. Déverbal de *ramasser*.

Péj. et vieilli. Assemblage désordonné de divers objets, généralement considérés comme de peu de valeur. *Il a accumulé chez lui un ramas de vieux papiers, un ramas de bibelots de toutes sortes.* En parlant de personnes. *Un ramas de voyous.*

Fig. *Ce mémoire n'est qu'un ramas de lieux communs.* (Aujourd'hui, on dit plus couramment *Ramassis.*)

RAMASSAGE n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *ramasser*.

Action de ramasser, rassembler, recueillir en divers endroits. *Le ramassage du bois mort, des feuilles. La préfecture a interdit le ramassage des coquillages. Le ramassage des ordures ménagères.*

En parlant de personnes. Transport régulier, qui se fait généralement par autocar, d'élèves, d'employés, entre leur domicile et leur école, leur entreprise. *Le ramassage scolaire. Un car de ramassage a été affrété. Le ramassage des ouvriers de l'équipe de nuit.*

Spécialt. *Ramassage des blessés*, opération par laquelle des personnes blessées ou accidentées reçoivent sur place les premiers soins avant d'être évacuées. *Le ramassage des blessés sur le champ de bataille.*

***RAMASSE** n. f. XVI^e siècle, au sens de « traîneau » ; XX^e siècle, au sens actuel. Issu du latin *ramus*, « branche ».

ALPINISME. Technique de descente consistant à se laisser glisser sur la neige ou la glace, face à la pente, genoux en avant, tout en s'aidant d'un piolet bloqué sous le bras pour freiner. *Descendre en ramasse, à la ramasse.*

Loc. fig. et pop. *Être à la ramasse*, être épuisé, sans force.

***RAMASSÉ, -ÉE** adj. XVI^e siècle. Participe passé de *ramasser*.

Se dit d'un homme ou d'un animal épais, trapu, qui donne une impression de vigueur. *Un homme ramassé, bâti en lutteur.* Par méton. *Une silhouette ramassée.*

Fig. Condensé, synthétique. *Dans cet article, il présente sa réflexion sous une forme plus ramassée. Une formule ramassée, concise, dense.*

RAMASSE-MIETTES ◇ n. m. inv. XIX^e siècle. Composé de *ramasse*, forme conjuguée de *ramasser*, et de *miette*, au pluriel.

Ustensile, appareil qui sert à recueillir les miettes sur une table, notamment à la fin d'un repas.

***RAMASSE-POUSSIÈRE** ◇ n. m. inv. XIX^e siècle. Composé de *ramasse*, forme conjuguée de *ramasser*, et de *poussière*.

1. Fam. Se dit d'un objet ou d'un bibelot qui attire et retient la poussière.

2. En Belgique et dans le Nord de la France, pelle servant à recueillir les balayures.

RAMASSER v. tr. et pron. XIII^e siècle. Dérivé d'*amasser*.

I. V. tr. **1.** Faire un amas, un assemblage de choses ; rassembler, réunir en une masse plus ou moins serrée et compacte. *Ramasser l'herbe coupée. Elle a ramassé les cartes pour les battre. Ramasser le linge mis à sécher. À la fin de l'épreuve, le professeur ramasse les copies. Ramasser ses cheveux en chignon.* Par anal. *La poule ramasse ses poussins sous ses ailes.* Loc. *Ramasser son corps*, le replier le plus possible sur lui-même, le rassembler. *Le guépard ramasse son corps avant de bondir. Ramasser ses forces*, réunir ses forces pour un effort extraordinaire.

2. Recueillir, aller chercher en divers endroits ; collecter. *Ramasser les morts après un attentat. La police a ramassé toute la bande (fam.), l'a appréhendé.*

Un camion ramasse régulièrement le lait dans les fermes. Il a ramassé les sommes qui lui étaient dues un peu partout. Au participe passé. *Des citations, des anecdotes ramassées çà et là.*

3. Prendre, récolter ce qui est en terre ou ce qui est éparé sur le sol pour en faire provision. *Ramasser des champignons, des pommes de terre. Ramasser les fruits tombés de l'arbre. Les glaneuses ramassaient les épis dans les champs. Ramasser les balles sur un court de tennis.* Pron. Avec une valeur passive. *Les feuilles mortes se ramassent à la pelle*, vers d'une célèbre chanson de Prévert et Kosma.

Par ext. Récupérer, saisir une chose tombée au sol. *Il a ramassé son mouchoir. Ramasser ses gants, son chapeau qui s'était envolé. Ramasser une pièce de monnaie.* Fam. Relever quelqu'un qui est tombé à terre. *Des passants l'ont ramassé dans la rue.* Fig. Recueillir. *Cette association ramasse tous les sans-abri.* Péj. *On se demande où il a ramassé son associé.*

Expr. fig. et fam. *Être à ramasser à la cuiller, à la petite cuiller*, se trouver dans un état de complet épuisement.

4. Pop. Essuyer un désagrément, subir une chose fâcheuse qui survient inopinément. *Ramasser une mauvaise note. Ramasser une contravention.* Expr. *Il s'est fait sérieusement ramasser*, on lui a dit son fait sans ménagement ou, par ext., on l'a corrigé sévèrement. Argot. *Ramasser un gadin*, tomber.

II. V. pron. **1.** Réduire le volume de son corps en se pelotonnant, en se repliant sur soi-même. *Dès qu'on la touche, la chenille se ramasse. Le boxeur s'est ramassé sous les coups avant de reprendre l'initiative.* Au participe passé. *Il s'est enfoncé dans son fauteuil, ramassé sur lui-même.*

2. Pop. Se relever après être tombé. *Sa chute était sans gravité, il s'est rapidement ramassé.*

S'emploie plus couramment dans le sens de Tomber lourdement, de tout son long. *Il s'est ramassé dès le départ de la course.* Fig. Connaître un échec cuisant. *Elle s'est bien ramassée lors des élections.*

RAMASSEUR, -EUSE n. XVI^e siècle, au sens de « chiffonnier ». Dérivé de *ramasser*.

1. Personne qui collecte certains produits de la terre, certaines choses sur le sol, qui les recherche pour en faire provision. *Des ramasseurs de champignons. Une ramasseuse de bois mort. Un ramasseur de mégots. Un ramasseur saisonnier d'abricots, de fraises*, que l'on emploie pour le temps de la récolte. Spécialt. *Un ramasseur de balles*, chargé, dans un tournoi de tennis, de recueillir les balles éparpillées et de les redonner aux joueurs.

2. N. f. Machine agricole utilisée pour diverses récoltes. *Ramasseuse à noix. Ramasseuse de pommes.*

Spécialt. Machine à peignes servant à recueillir le fourrage, la paille ou les céréales disposés en andains (**doit être préféré à *Pick-up***). En composition. *Ramasseuse-presse*, machine permettant à la fois de ramasser le foin après fenaison et de confectionner des balles par compression et liage.

RAMASSIS n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *ramasser*.

Péj. Amas de choses, ensemble de gens que l'on juge de peu de valeur. *Un ramassis de papiers inutiles. Un ramassis d'aigrefins*. Fig. *Quel ramassis de fadaïses !* (On a dit aussi *Ramas.*)

RAMBARDE n. f. XV^e siècle, *rambade*, pour désigner, sur une galère, la construction élevée à la proue où se tenaient les combattants. Probablement issu de l'italien *rembata*, de même sens, dérivé de *arrembare*, « donner l'assaut à un navire ».

MARINE. Garde-corps placé sur le pourtour d'une passerelle ou d'un gaillard.

Par ext. Balustrade, garde-fou. *S'accouder à une rambarde. Un muret surmonté d'une rambarde de sécurité.*

RAMBOUR n. m. XVII^e siècle. De *Rambures*, commune de la Somme où cette variété de pommes fut d'abord produite.

ARBOR. Variété de grosse pomme, ancienne et rustique, à la peau verte fouettée de rouge et à la chair acidulée ; l'arbre qui produit ce fruit. *Un rambour d'hiver*. En apposition. *Pommier rambour*.

***RAMBOUTAN** n. m. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du portugais *rambutão*, du malais *rambutan*, de même sens.

Petit fruit rond ou ovale, originaire de Malaisie, entouré d'une coque rouge hérissée d'épines souples, et dont la chair blanche et translucide a une consistance proche de celle du litchi ; par ext., arbuste qui produit ce fruit. *On appelle parfois le ramboutan « litchi chevelu ».* *Le ramboutan est riche en vitamine C.*

***RAMDAM** (se prononce *ram'dam*) n. m. XIX^e siècle. Mot de l'arabe d'Alger, variante de *ramadan*, parce que avaient lieu, durant le mois de ramadan, de bruyantes fêtes nocturnes.

Pop. Tapage, vacarme. *Ils ont fait du ramdam toute la nuit.*

I. RAME n. f. XII^e siècle, *rain*, *ram*. Issu du latin *ramus*, « branche ».

Petit branchage ou mince étau que l'on fiche en terre pour que s'y enroulent les plantes grimpantes (on dit aussi *Perche*). *Mettre des rames à des haricots. Des pois à rames.*

II. RAME n. f. XIV^e siècle. Déverbal de *ramer II*.

Longue pièce de bois en forme de pelle, qui sert à faire avancer et à manœuvrer une embarcation. *Une paire de rames. Le manche d'une rame. Le plat, la pale ou la pelle d'une rame. Manier les rames. Manœuvrer un canot à la rame. Les galères naviguaient à rames. Ils se sont éloignés de la rive à force de rames*, en ramant vigoureusement. *Faire force de rames*, augmenter la cadence ou le nombre de rameurs (on a dit aussi *Forcer de rames*).

(Dans la marine, on emploie de préférence *Aviron*, sauf dans le commandement *Lève-rames !* par lequel on ordonne de cesser de nager, les avirons restant à l'horizontale.)

Loc. et expr. *Mettre à la rame* (anciennt.), condamner aux galères. Fig. et fam. *À toutes rames*, à toute vitesse, très rapidement. *Tirer, être à la rame* (vieilli), travailler beaucoup, avoir fort à faire. Pop. *Ne pas en fichier une rame*, ne rien faire du tout.

III. RAME n. f. XIV^e siècle, *rayme*. Emprunté, par l'intermédiaire du catalan *rayma*, de l'arabe *razma*, *rizma*, de même sens, dérivé de *razama*, « mettre en paquet ».

1. Ensemble de vingt mains de papier, soit cinq cents feuilles. *Commander des rames de papier pour une photocopieuse.*

Par anal. Ensemble de vingt rouleaux de papier à tapisser.

2. Vieilli. Convoi de bateaux sur certains canaux.

Auj. CH. DE FER. Attelage d'une locomotive, ou d'une motrice, et de plusieurs voitures ou wagons. *Un train de banlieue à deux rames. Une rame de train à grande vitesse. La rame de métro* ou, simplement, *la rame entre en station.*

***IV. RAME** n. f. XIVE siècle, *raime*, au sens de « perche sur laquelle on place des habits ». Emprunté du néerlandais *raem*, *rame*, « châssis servant à étirer une pièce de drap ».

TEXTILE. Anciennt. Châssis de bois sur lequel on disposait des étoffes de manière à les maintenir tendues pendant leur séchage.

Auj. Machine constituée d'une succession de compartiments équipés de batteries chauffantes, dans lesquels les tissus passent pour subir différents traitements, en particulier le séchage, la teinture ou l'enduction. *Rame de séchage, de vaporisation.*

I. RAMÉ, -ÉE adj. XIII^e siècle. Dérivé de l'ancien français *raim*, « branche », puis « bois de cerf », lui-même issu du latin *ramus*, « branche, rameau ».

VÈN. Se dit d'un jeune cerf ou daim dont le bois pousse. Par méton. *Tête ramée.*

Par anal. HÉRALD. Se dit d'un cerf ou d'un daim dont les bois sont d'un autre émail que celui du corps. *Cerf contourné d'or ramé d'azur.*

***II. RAMÉ** adj. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rame II*.

S'emploie seulement dans la locution *Vol ramé*, pour désigner le vol d'un oiseau qui se soutient dans l'air par de rapides battements évoquant les mouvements des rames dans l'eau (par opposition à *Vol plané*). *Avant de fondre sur sa proie, le faucon crécerelle adopte un vol ramé.*

RAMEAU n. m. XII^e siècle, *ramel*. Issu du latin populaire **ramellus*, diminutif de *ramus*, « branche ».

Petite branche d'arbre, née d'une branche plus importante. *L'amandier a fait de nombreux rameaux cette année. Scier un rameau pour une greffe. Rameau épineux, feuillu. Selon la Genèse, la colombe envoyée par Noé hors de l'arche*

rapporta un rameau d'olivier, signe du retrait des eaux et de l'apaisement du courroux divin. Expr. fig. *Présenter le rameau d'olivier, offrir la paix et, par affaibl., faire des propositions d'accommodement.*

LITURG. CATHOL. *Le dimanche des Rameaux, le jour des Rameaux* ou, ellipt., *les Rameaux*, le dimanche précédant Pâques, ainsi appelé à cause des branches de buis, parfois de laurier, de saule ou d'olivier, que tiennent les fidèles et que le prêtre bénit, en mémoire de l'entrée de Jésus à Jérusalem, saluée par une foule agitant des palmes (on disait aussi *Pâques fleuries*). *La procession des Rameaux.*

Par ext. Motif décoratif représentant ou évoquant de petites branches garnies de feuilles, de fleurs, etc. *Une voussure ornée de rameaux.*

Par anal. Chaque partie divergente d'un tout, lui-même généralement issu de la division d'un ensemble plus vaste. *Les divers rameaux de la langue celtique. Cette ethnie se divise en plusieurs rameaux. Les rameaux d'un arbre généalogique, les divisions d'une branche de la même famille.* TECHN. Embranchement d'une galerie de mine, d'une voie souterraine, d'une sape. Spécialt. En termes militaires. Galerie de petite dimension, qui part de la galerie principale pour aller jusqu'au fourneau de mine. – ANAT. Chacune des branches ou divisions d'une artère, d'une veine, d'un nerf. *Rameaux de l'artère pulmonaire.*

RAMÉE n. f. XII^e siècle. Issu du latin *ramus*, « branche ».

Litt. Couvert que forme un ensemble de branches d'arbre garnies de feuilles et entrelacées naturellement ou de main d'homme. *Une verte ramée. Danser sous la ramée.*

Vielli. Ensemble de branches coupées avec leurs feuilles vertes. *Joncher un chemin de ramée. Un bûcheron tout couvert de ramée.*

***RAMENDAGE** n. m. XII^e siècle. Dérivé de *ramender*.

1. PÊCHE. Racommodage d'un filet.

2. ARTS DÉCORATIFS. Restauration d'une dorure par l'application d'un morceau de feuille d'or ; ce morceau de feuille d'or lui-même. *Le ramendage du cadre d'un miroir.*

***RAMENDER** v. tr. XII^e siècle. Dérivé d'*amender*.

1. PÊCHE. Racommoder, réparer à la main les mailles déchirées d'un filet.

2. ARTS DÉCORATIFS. Restaurer une dorure par l'application d'un morceau de feuille d'or.

***RAMENDEUR, -EUSE** n. XIII^e siècle. Dérivé de *ramender*.

PÊCHE. Personne chargée du racommodage des filets, notamment à bord d'un bâtiment de pêche. *Le ramendeur d'un grand chalutier. Un atelier de ramendeuses.*

RAMENER v. tr. (se conjugue comme *Amener*). XIII^e siècle. Dérivé d'*amener*.

1. Mener de nouveau une personne en un lieu ou jusqu'à quelqu'un. *Ramenez-nous votre ami, il est charmant. On ramena le prisonnier dans sa cellule. Je vous ramènerai chez vous en voiture. Un taxi vous ramènera après le spectacle. Il est parti en hâte pour ramener un médecin, pour revenir en compagnie d'un médecin.* Par ext. *Ce chemin nous a ramenés à notre point de départ.*

Pron. et fam. Venir. *Ramène-toi vite !* (On dit aussi, en ce sens, *S'amener*.)

MILIT. En parlant d'un corps de troupe poursuivi par l'ennemi après une charge qui a échoué, le faire retourner à la place d'où il était parti. *La cavalerie chargea, mais elle fut vivement ramenée.*

S'emploie aussi à propos d'un animal ou d'un véhicule que l'on peut mener ou conduire. *Ramener son cheval à l'écurie. Je vous prête ma voiture, vous la ramènerez demain. C'est à tort que l'on emploie Ramener pour Rappporter, quand il s'agit d'objets.*

Par anal. Faire revenir, causer le retour de. *Le printemps ramène les hirondelles. Ramener quelqu'un à la raison, à de meilleurs sentiments. Ramener le calme, la joie dans les esprits. Ramener la prospérité dans le pays.*

Loc. et expr. fig. *Ramener au bercail une brebis égarée* (par allusion à une parabole de l'Évangile), faire revenir à la religion une personne qui s'en était écartée ; réintroduire quelqu'un au sein de sa famille ou d'un groupe auquel il a jadis appartenu. *Ramener une personne à la vie, la sauver. Ramener quelqu'un en arrière, le projeter dans le passé en faisant surgir des souvenirs. Ces événements nous ont ramenés dix ans en arrière.* Fam. *La ramener*, se donner de l'importance, crâner.

2. Tirer, déplacer une chose pour la faire venir ou revenir à une certaine place, la remettre dans une position donnée ; attirer vers soi. *Ramener ses cheveux sur son front. Ramener le drap, la couverture sur soi. Ramener un curseur sur le zéro. Ramener de la terre au pied d'un arbre. Le saut groupé, en gymnastique, s'exécute les genoux ramenés sur la poitrine.* Par ext. ÉQUIT. *Ramener un cheval*, corriger la position de sa tête, de son encolure.

Expr. fig. *Ramener la couverture à soi*, s'attribuer le profit d'une affaire, le mérite d'un succès (on dit aussi *Tirer la couverture à soi*). *Ramener tout à*, faire tout dépendre de, tout subordonner à. *Ramener tout à des questions d'argent. Tout ramener à soi.*

3. Réduire à un état élémentaire ou plus simple ; diminuer. *Ramener une fraction à sa plus simple expression. Ramener l'escompte de dix à huit pour cent.*

Fig. *Il a su ramener l'affaire à de plus justes proportions.* Pron. *Toutes vos objections se ramènent à ceci...*

RAMENTEVOIR v. tr. (se conjugue comme *Apercevoir* ; s'emploie surtout à l'infinitif). XI^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *amentevoir*, issu de la locution latine *in mente habere*, « avoir à l'esprit ».

Très vielli. Remettre en mémoire, rappeler au souvenir. Pron. *Se ramentevoir*.

RAMEQUIN n. m. XVII^e siècle. Emprunté du néerlandais *rammeken*, « pain grillé ».

CUIS. 1. Sorte de petit pain farci d'une préparation de viande ou de fromage fondu avec du vin, doré au four, que l'on sert dans certaines régions françaises. *Le ramequin de Douai est farci de rognons hachés.*

2. Petit récipient individuel employé pour la cuisson au four ou au bain-marie de certaines préparations, ou qui sert de moule à des mets froids. *Ramequin en porcelaine, de pyrex. Œufs en cocotte servis dans des ramequins.*

I. RAMER v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de *rame I*.

1. Soutenir une plante grimpante avec des rames. *Ramer des pois, des capucines.* Expr. fig. et fam. *Il s'y entend comme à ramer des choux*, il s'y prend mal, il ne comprend rien à l'affaire.

2. ARMES. Ancienn. Au participe passé. *Balles ramées*, balles de plomb, souvent au nombre de deux ou trois, jointes ensemble par un fil de laiton tortillé. *Boulets ramés*, projectile composé de deux boulets ou demi-boulets joints par une barre ou une chaîne.

II. RAMER v. intr. XIII^e siècle. Dérivé de l'ancien français *raim*, *rain*, *reimes*, lui-même issu du latin *remus*, « rame ».

Manœuvrer les rames d'une embarcation. *Ramer en cadence*.

Fig. et pop. Déployer de grands efforts, se donner beaucoup de peine pour mener à bien quelque entreprise. *Il a dû ramer pour imposer sa candidature*.

Par anal. Rare. En parlant d'un oiseau, se soutenir dans l'air par de rapides battements des ailes qui évoquent le mouvement des rames.

***III. RAMER** v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de *rame IV*.

TEXTILE. Anciennt. Étendre une pièce d'étoffe sur un châssis appelé rame. *Ramer du drap*.

RAMEREAU n. m. XVI^e siècle, *ramerot*. Diminutif de *ramier*.

Jeune ramier.

***I. RAMETTE** n. f. XVII^e siècle. Diminutif de *rame IV*.

IMPRIMERIE. Châssis à un seul compartiment, servant à imposer, dans la composition au plomb, les ouvrages d'une page, particulièrement les affiches.

II. RAMETTE n. f. XIX^e siècle. Diminutif de *rame III*.

PAPETERIE. Paquet de papier, au nombre de feuilles et au format variables. *Une ramette de papier à lettres*. *Ramette de cent vingt-cinq feuilles*.

I. RAMEUR, -EUSE n. XIII^e siècle, *rameor*. Dérivé de *ramer II*.

1. Celui, celle qui, dans une barque, un canot, etc., manie les rames ou les avirons. *Un banc de rameurs*. *Épreuve d'aviron à quatre, à huit rameurs*. *Rameurs en couple ou en pointe*. *En aviron, le chef de nage est le rameur qui, de l'arrière du bateau, dirige le mouvement*.

2. N. m. *Rameur d'intérieur, d'appartement* ou, simplement, *rameur*; appareil de gymnastique permettant de reproduire les mouvements et l'effort d'une personne qui rame.

***II. RAMEUR, -EUSE** n. XV^e siècle. Dérivé de *ramer III*.

TEXTILE. Ouvrier, ouvrière qui conduit l'appareil ou la machine servant à ramer le tissu.

RAMEUTER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*ameuter*.

1. VÈN. Remettre les chiens en meute, en arrêtant ceux qui vont trop en avant et en ralliant ceux qui sont restés en arrière, afin que tous chassent ensemble. Pron. *Les chiens se sont rameutés d'eux-mêmes*.

2. Ameuter de nouveau; rassembler diverses personnes pour une action ou dans une intention déterminée. *Rameuter la foule*. *Rameuter ses partisans pour une réunion électorale*. Par affaibl. *Il a rameuté tous ses amis*.

RAMEUX, -EUSE adj. XIII^e siècle. Dérivé de *rame I*.

BOT. Qui se divise en de nombreux rameaux. *Tige rameuse*. Par méton. *Le romarin est une plante rameuse*.

Par anal. *Les bois rameux d'un vieux cerf*.

***RAMI** n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *rummy (game)*, « (jeu de) rami », de l'argot *rummy*, « qui a bu du rhum; ivrogne », puis « curieux, étrange ».

JEUX. Jeu de cartes dont il existe plusieurs variantes, notamment le « gin rami », parfois dit, à l'anglaise, « gin-rummy », où les joueurs cherchent à se débarrasser

de leurs cartes en formant diverses combinaisons d'au moins trois cartes. Loc. *Faire rami*, poser toutes ses cartes en un coup.

RAMIE n. f. XIX^e siècle. Mot malais, de même sens.

Nom usuel de deux plantes urticacées, originaires d'Asie, qui fournissent des fibres textiles longues, résistantes et brillantes, employées pour la fabrication de papiers de luxe et de tissus; par méton., la fibre de ces plantes. *La ramie fut introduite en Europe au Moyen Âge*. *La ramie est utilisée dans la confection de billets de banque*.

RAMIER n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *rame I*.

Gros pigeon sauvage migrateur, à la tête et au dos gris-bleu, qui niche dans les grands arbres (dans le Sud-Ouest de la France, on dit aussi *Palombe*). *Un vol de ramiers*. En apposition. *Pigeon ramier*.

RAMIFICATION n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *ramifier*.

Division en plusieurs rameaux. *La ramification d'un arbre*. *La ramification d'une tige*. *La ramification des artères, des nerfs, des veines*. Par méton. Chacun des rameaux produits. *Cette racine a plusieurs ramifications*. *Ramifications vasculaires*.

Par anal. Séparation des diverses parties d'un ensemble; chacune des subdivisions ainsi créées. *La ramification d'un réseau routier, d'un système d'irrigation*. Fig. *Une secte dont les ramifications s'étendent dans toute l'Europe*.

RAMIFIER v. tr. et pron. (se conjugue comme *Crier*). XIV^e siècle, *remifier*. Emprunté du latin médiéval *ramificare*, de même sens, lui-même composé à partir de *ramus*, « branche », et *facere*, « faire ».

1. V. tr. Rare. Diviser en plusieurs rameaux.

2. V. pron. Se partager, se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux. *Ces arbres se sont trop ramifiés, il faut les couper*. *Les bois du chevreuil, du daim se ramifient*. *Cette mine se ramifie en de nombreuses galeries*. *Une tige ramifiée*. Fig. *Cette congrégation s'est ramifiée en une multitude de communautés*.

RAMILLE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de l'ancien français *raim*, lui-même issu du latin *ramus*, « branche, rameau ».

Petit rameau; menue branche d'arbre que l'on a coupée en y laissant les feuilles (souvent au pluriel). *Des ramilles de genêt*. *Un fagot, un feu de ramilles* ou, au singulier, avec un sens collectif, *de ramille*.

RAMOLLIR v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*amollir*.

Rendre mou ou plus mou. *Les pluies ont ramolli la terre*. Intrans. ou pron. *La cire ramollit, se ramollit dès qu'on l'approche d'une flamme*. *Du beurre ramolli*.

Par anal. FAUCONNERIE. *Ramolir un oiseau*, redresser ses plumes froissées à l'aide d'une éponge imbibée d'eau.

Fig. Affaiblir, rendre moins vif, moins vigoureux (on dit mieux *Amollir*). *L'inaction ramollit le courage*. Intrans. ou pron. *Ramolir, se ramollir dans l'oisiveté*. Fam. Perdre de sa vigueur intellectuelle, s'abêtir. *Elle est ramollie*. Par méton. *Il a le cerveau ramolli*.

RAMOLLISSEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *ramollir*.

Action de ramollir ou de se ramollir; état de ce qui est ramolli. *Le ramollissement de l'asphalte au soleil*. *Ramolissement cérébral*, expression du langage courant désignant une lésion cérébrale due à un défaut d'irriga-

tion sanguine, qui s'accompagne souvent d'une altération plus ou moins profonde et étendue des facultés intellectuelles.

RAMONAGE n. m. XIV^e siècle, *ramonnage*. Dérivé de *ramoner*.

Action de ramoner. *Le ramonage d'une cheminée. Un certificat de ramonage.*

RAMONER v. tr. XIII^e siècle, au sens de « balayer » ; XVI^e siècle, au sens moderne. Dérivé, par l'intermédiaire de l'ancien français *ramon*, « balai », de *rain*, « branche », lui-même issu du latin *ramus*, « branche, rameau ».

Nettoyer le conduit d'une cheminée, le tuyau d'un appareil en ôtant la suie qui s'est déposée sur la paroi. *Faire ramoner sa chaudière. Par ext. Ramoner une pipe.*

Par anal. ALPINISME. *Ramoner une cheminée* ou, absolt., *ramoner*, progresser dans un étroit passage vertical en prenant appui sur les deux parois en même temps.

RAMONEUR n. m. XIV^e siècle, *ramoneur de cheminées*. Dérivé de *ramoner*.

1. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées. *La raclette et le hérisson sont les instruments du ramoneur. Être noir comme un ramoneur. Autrefois, les petits ramoneurs, souvent originaires de Savoie, étaient appelés les petits Savoyards.*

Titre célèbre : *La Bergère et le Ramoneur*, conte d'Andersen (1845).

2. Appareil servant au ramonage. *Ramoneur à air comprimé.*

RAMPANT, -ANTE adj. XII^e siècle. Participe présent de *ramper*.

I. Qui grimpe, monte ou s'élève. Ne se rencontre plus que dans des emplois spécialisés. HÉRALD. Se dit d'un animal représenté dressé, le plus souvent sur une patte arrière. *Lion rampant.* – ARCHIT. Incliné, disposé en pente. *Linteau, faitage rampant. Arc rampant, voûte rampante*, dont les supports, les appuis sont à des hauteurs différentes. *Les parties rampantes d'un pignon, d'un fronton* ou, subst., au masculin, *les rampants*.

II. Qui se déplace, progresse au ras du sol ou d'un autre support. 1. En parlant des végétaux. Se dit d'une plante dont les tiges, ne pouvant se dresser, s'étalent sur le sol en poussant de nombreuses racines latérales. *Le melon et le fraisier sont des plantes rampantes.* Par méton. *Tige rampante*, par opposition à *Tige dressée*. Se dit aussi parfois d'une plante grimpante telle que le lierre, le liseron des prés, etc. lorsqu'elle se développe au sol.

En parlant des animaux. Qui se déplace par reptation. *Le serpent, le ver de terre et l'escargot sont des animaux rampants.*

Par anal. Loc. *Marche rampante*, désigne, en termes militaires, la progression de soldats qui avancent plaqués au sol en prenant appui sur les coudes et les genoux. Fam. et iron. *Le personnel rampant* ou, subst., au pluriel, *les rampants*, dans l'aviation, le personnel non navigant, qui reste à terre.

2. Fig. Se dit en mauvaise part d'une personne qui s'abaisse sans dignité pour obtenir des faveurs, des avantages. *C'est un homme vil et rampant.* Par méton. *Un caractère rampant.*

S'emploie aussi à propos d'un phénomène économique, social, politique qui progresse ou se développe de manière cachée ou détournée, lentement et insidieusement. *Mécontentement rampant. Inflation rampante.*

RAMPE n. f. XVI^e siècle. Déverbal de *ramper*.

1. Vieilli. Plan incliné sur lequel est établi un escalier.

Auj. Pente permettant le passage d'un niveau à l'autre sans degrés ou à l'aide de degrés très faiblement marqués et espacés. *On descend de la terrasse vers les jardins par une rampe douce. Une rampe d'accès pour les handicapés.*

Par ext. Partie inclinée d'un terrain, d'une route, d'une voie. *Cette ligne de chemin de fer comporte des rampes assez raides.*

Spécialt. AÉRON. *Rampe de lancement*, dispositif, plus ou moins incliné, sur lequel repose au départ un véhicule aérospatial ou un missile et qui permet éventuellement son pointage. Fig. Ce qui met quelqu'un sur la voie du succès, donne son essor à quelque chose. *Cette première victoire électorale lui aura servi de rampe de lancement.* – SPORTS. *Rampe de neige*, couloir de neige artificiel, dont les bords relevés permettent de prendre de la vitesse et d'exécuter des figures acrobatiques sur une planche.

2. Balustrade ou simple main courante qu'on pose le long d'un escalier pour servir d'appui à ceux qui montent ou descendent. *Rampe de bois, rampe en ferronnerie. Tenez-vous à la rampe. Se pencher par-dessus la rampe.*

Par anal. Toute sorte de garde-fou. *La rampe d'un belvédère, d'un pont.*

Expr. fig. et fam. *Tenir bon la rampe*, ne pas se laisser abattre ni décourager, persévérer dans l'adversité. *Lâcher la rampe*, renoncer ou, pop., mourir.

3. THÉÂTRE. Rangée de lumières placée sur le rebord qui limite le devant de la scène ; ce rebord lui-même. *Allumer la rampe. Les feux de la rampe*, les lumières qui éclairent la scène. Loc. fig. *Affronter les feux de la rampe*, jouer.

Expr. fig. *Passer la rampe*, produire son effet sur le public, l'émouvoir, l'intéresser, le toucher. *Un discours qui passe bien la rampe.*

Titre célèbre : *Les Feux de la rampe*, film de Charles Chaplin (1952).

4. TECHN. Alignement, rangée de pièces ou de dispositifs assurant une même fonction. *Les rampes d'un four à gaz. Une rampe de projecteurs. Une rampe d'arrosage. Rampe de graissage*, dispositif distribuant l'huile en plusieurs points d'un mécanisme.

RAMPEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *ramper*.

Action de ramper, reptation.

RAMPER v. intr. XII^e siècle, au sens de « grimper (en parlant d'un animal, d'une plante) ». Issu du francique **hrampon*, **rampon*, « grimper ».

1. Grimper ; monter, s'élever. Ne se rencontre plus que dans des emplois spécialisés. HÉRALD. En parlant d'un animal figuré debout et de profil, se dresser, généralement sur une seule patte arrière, en levant les autres comme pour grimper ou attaquer. *Sur les armes parlantes de Lyon, on voit un lion d'argent qui rampe.* – ARCHIT. S'élever en un plan incliné. *Un escalier qui rampe le long d'une façade.*

2. Progresser au ras du sol, d'une surface d'appui, d'un support. En parlant de plantes dont les tiges s'étalent sur le sol et s'y fixent en poussant de nombreuses racines latérales. *Le pourpier rampe sur des terrains en friche.* Se dit aussi en parlant d'une plante grimpante qui se développe au sol.

En parlant de certains animaux terrestres dépourvus de membres locomoteurs. Se déplacer en progressant sur la face ventrale par des mouvements successifs d'ondulation ou de contraction de l'ensemble du corps. *Dans la Genèse, Dieu condamne le serpent à ramper. Une limace rampait sur le mur.*

En parlant d'autres animaux et de l'homme. Avancer en se couchant sur le ventre, en se plaquant contre terre, le plus souvent en s'aidant de ses membres. *Les lionnes approchent leur proie en rampant. Pénétrer en rampant dans une cavité, une grotte.* Fig. et péj. S'abaisser, être servile. *C'est un homme qui rampe devant les puissants, devant le pouvoir.*

Par anal. *Le feu rampait sous les taillis.*

***RAMPONNEAU** n. m. XVIII^e siècle, dans l'expression à la *Ramponneau*, du nom de Jean Ramponneaux (1724-1802), célèbre cabaretier parisien dont le nom fut associé de manière plaisante à divers objets.

1. Jouet ancien analogue au poussah, petite figurine lestée de plomb se redressant et oscillant quand on cherche à la renverser (on a écrit aussi *Ramponneau*).

Par ext. et fam., par référence au geste qu'on faisait pour renverser ce jouet. Coup, bourrade. *Il a pris un ramponneau.*

2. Marteau de tapissier, dont la tête est pourvue d'un arrache-clou.

RAMS (*m* et *s* se font entendre) n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'allemand *Rams*, de même sens, lui-même emprunté du français *ramas*, déverbal de *ramasser*.

Ancien jeu de cartes dans lequel les joueurs recevaient, au début de la partie, un nombre donné de jetons dont ils devaient se débarrasser, à raison d'un par levée gagnante.

RAMURE n. f. XIII^e siècle, *rameüre*. Dérivé de l'ancien français *ram*, « rameau », lui-même issu du latin *ramus*, « branche ».

Ensemble des branches et des rameaux d'un arbre. *Ce tilleul présente une belle, une épaisse ramure.*

Par anal. Ensemble des bois d'un cervidé. *La ramure du cerf est ronde, la ramure du daim est plate.*

***RANATRE** n. f. XIX^e siècle. Transcription du latin scientifique *ranatra*, de même sens, lui-même dérivé de *rana*, « grenouille », parce que, comme la grenouille, cet animal vit dans des mares.

ENTOM. Insecte hémiptère au corps mince et très allongé, qui vit dans les eaux stagnantes et se nourrit d'autres insectes aquatiques. *La ranatre est couramment appelée punaise d'eau.*

***RANCARD** n. m. XIX^e siècle. D'origine incertaine.

1. Argot. Renseignement secret ou confidentiel.

2. Pop. Rendez-vous. *Donner un rancard, donner rancard à un ami.*

(On trouve aussi *Rencard*.)

***RANCARDER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *rancard*.

1. Argot. Renseigner quelqu'un secrètement. *Son indicateur l'a rancardé sur les voleurs ou, simplement, l'a rancardé.* Pron. *Je me suis rancardé à son sujet.*

2. Pop. Donner un rendez-vous à quelqu'un.

(On trouve aussi *Rencarder*.)

RANCART n. m. XVIII^e siècle, *mettre au rancart*. Probablement issu du normand *récart*, déverbal de *récartier*, « éparpiller ».

Fam. Ne s'emploie que dans la locution *Mettre au rancart*, mettre au rebut, se débarrasser de ce dont on n'a plus l'usage. *Tout cela est bon à mettre au rancart.*

RANCE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *rancidus*, de même sens.

Se dit d'un corps gras qui, laissé au contact de l'air, a pris une odeur et un goût prononcés. *Ce lard est rance. De la graisse rance.* Par méton. *Ce beurre a un goût rance.* Subst. *Cette huile sent le rance.*

Fig. *Un esprit rance*, dépassé, incapable de comprendre, de juger le temps présent. Subst. *Des querelles qui sentent le rance*, trop longtemps ressassées.

***RANCH** (*ch* se prononce *tch*) n. m. XIX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, emprunté de l'espagnol *rancho*, « cabane (de berger) ; campement ».

Dans certaines régions des États-Unis, exploitation agricole où l'on pratique l'élevage extensif ; ensemble des bâtiments construits sur cette exploitation. *Les ranchs de la Prairie. Un ranch texan.*

Par ext. Vaste résidence d'agrément entourée de terres.

***RANCHE** n. f. XIV^e siècle. Issu du francique **runka*, de même sens.

TECHN. Vieilli ou régional. Chacune des pièces de bois, de métal qui traversent le montant d'un rancher et en forment les échelons.

RANCHER n. m. XV^e siècle. Dérivé de *ranche*.

TECHN. 1. Vieilli ou régional. Sorte d'échelle faite d'un seul montant central traversé par de fortes et courtes pièces de bois ou de métal qui servent d'échelons.

2. Pièce amovible qu'on place à l'arrière, à l'avant ou sur les côtés de la plate-forme d'une charrette, d'une remorque, d'un wagon pour maintenir une charge. *Des bottes de paille, des grumes retenues par des ranchers.*

***RANCI, -IE** adj. XVI^e siècle. Participe passé de *rancir*.

Se dit d'un corps gras qui a ranci, est devenu rance. *Des graisses rancies, du beurre ranci.* Par méton. *Un goût fort et ranci.* Subst., au masculin. *Une odeur de ranci.*

Fig. *Des ambitions rancies*, trop longtemps entretenues. Subst. *Ses discours sentent le ranci.*

RANCIDITÉ n. f. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *rancidus*, « rance ».

Rare. Caractère, état de ce qui est rance (on dit aussi *Rancissure*).

***RANCIO** n. m. XVII^e siècle. Emprunté de l'espagnol *rancio*, de même sens, lui-même issu du latin *rancidus*, « rance ».

Vin de liqueur qui doit sa saveur particulière, douce et sucrée, à un long vieillissement en fût. *Certains muscats sont des rancios.* Adj. *Du vin rancio.*

Par méton. La saveur de ce type de vin ou de certaines eaux-de-vie quand elles vieillissent. *Le rancio d'un cognac, d'un armagnac.*

RANCIR v. intr. XVI^e siècle, *se rancir*. Dérivé de *rance*.

En parlant d'un corps gras. Devenir rance, prendre au contact de l'air une odeur et un goût prononcés. *Une huile qui commence à rancir* ou, pron., *à se rancir*. Transt. Rendre rance. *La chaleur a ranci ces graisses.*

Fig. Se dénaturer, se gâter avec le temps. *Des idées qui ont ranci* ou, pron., *qui se sont rancies*. Transt. *Les échecs ont ranci ses ambitions.*

RANCISSURE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *rancir*.

Rare. Caractère, état de ce qui est rance (on dit aussi *Rancidité*).

Par méton. Partie d'un aliment, d'un corps qui est devenue rance. *Enlever des rancissures.*

RANCŒUR n. f. XII^e siècle, *rancor*. Issu du latin *rancor*, « aigreur », puis « rancœur, rancune ».

Mécontentement profond et durable, ressentiment, amertume que laissent une déception, un échec ou une injustice. *Éprouver, nourrir de la rancœur. Parler avec rancœur. Les rancœurs accumulées au fil des ans.*

RANÇON n. f. XII^e siècle. Issu du latin *redemptio*, « rachat ; rédemption ».

Prix, somme d'argent exigés pour la délivrance d'une personne que l'on tient captive. *La rançon d'un otage. Réclamer, acquitter, verser une rançon. On dit que toutes les fileuses de France travaillèrent pour payer la rançon de Du Guesclin. Les ravisseurs exigent que la rançon soit versée en petites coupures.*

Loc. et expr. vieillies. *Prendre quelqu'un, quelque chose à rançon*, l'enlever, le dérober dans l'intention de monnayer sa restitution. *Mettre quelqu'un à rançon*, lui extorquer de l'argent par la force, par la menace, pour quelque raison que ce soit. *C'est la rançon d'un roi* (fig.), se dit d'un prix que l'on trouve excessif.

Fig. Inconvénient, contrainte qui accompagne nécessairement un honneur, un avantage, un plaisir. *Ce harcèlement de la presse est la rançon de la gloire, la rançon du succès.*

RANÇONNEMENT n. m. XIV^e siècle, *ranchonnement*. Dérivé de *rançonner*.

Rare. Le fait de rançonner quelqu'un.

RANÇONNER v. tr. XIII^e siècle, *ransonner*. Dérivé de *rançon*.

Exiger de quelqu'un une rançon ; imposer le paiement d'une somme d'argent pour rendre la liberté à un prisonnier, à un captif, à un otage. *Autrefois, lors des guerres, le vainqueur rançonnait le camp adverse. Charles d'Orléans fut rançonné par les Anglais. Les corsaires rançonnaient les vaisseaux marchands qu'ils avaient capturés. Les terroristes rançonnent des États en s'emparant de leurs ressortissants.*

Par ext. Extorquer, sous la menace, une somme d'argent ou quelque autre bien à quelqu'un. *L'ennemi, en entrant dans la ville, a rançonné les habitants. Des brigands rançonnaient les voyageurs. Alexandre Dumas montre Monte-Cristo rançonnant les méchants sous des noms d'emprunt. Un groupe de mercenaires rançonne cette contrée.*

Fig. et plaisant. Exiger de quelqu'un, en échange d'un bien, d'un service, plus qu'il n'est juste ou raisonnable. *N'allez pas dans cette auberge, on y rançonne les touristes.*

***RANÇONNEUR, -EUSE** n. XIV^e siècle. Dérivé de *rançonner*.

Celui, celle qui rançonne autrui. *Des bandes de pillards et de rançonneurs.*

RANCUNE n. f. XI^e siècle, *rancure*, puis *rancune*. Issu du bas latin **rancura*, lui-même dérivé de *rancor*, « aigreur », puis « rancœur, rancune ».

Ressentiment tenace, vive inimitié que l'on conserve à l'égard d'une personne après une offense, une humiliation, une querelle, et qui peuvent s'accompagner d'un désir de vengeance. *Avoir, nourrir de la rancune contre quelqu'un. Je lui garde rancune de sa conduite.*

Expr. *Sans rancune ! Point de rancune !* formules par lesquelles ceux qui se sont défiés ou combattus s'engagent, après avoir mis un terme au différend qui les oppose, à ne pas se tenir rigueur.

RANCUNIER, -IÈRE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *rancune*.

Qui garde rancune à autrui, est peu enclin à pardonner. *C'est un homme rancunier.* Par méton. *Un esprit, un caractère rancunier.* Subst. *C'est un rancunier, une rancunière.*

RANDONNÉE n. f. XII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *randonner*.

1. VÈN. Parcours, circuit qu'accomplit un animal autour du lieu où il a été lancé, afin d'égarer les chiens.

2. Longue promenade qui suit en général un itinéraire donné et requiert une certaine endurance. *Partir en randonnée. Une randonnée pédestre. Une randonnée à cheval, à bicyclette, en raquettes. Une randonnée en forêt.* Par ext. Activité sportive qui consiste à parcourir de longues distances, le plus souvent à pied et en pleine nature. *Pratiquer la randonnée. Des chaussures, des bâtons de randonnée.*

Loc. *Un sentier, un chemin de randonnée*, sentier, chemin entretenu et balisé pour la pratique de la marche. *Un sentier de grande randonnée* ou, par abréviation et ellipt., *un G.R.*, qu'on peut suivre sur de très longues distances, en marchant plusieurs jours. *Le G.R. 20 traverse la Corse du nord au sud. Un sentier de promenade et randonnée* ou, par abréviation et ellipt., *un P.R.*, qui propose des parcours de courte durée et sans grande difficulté.

***RANDONNER** v. intr. XII^e siècle, au sens de « courir rapidement ». Dérivé de l'ancien français *randir*, « courir vite », lui-même tiré du francique **rand*, « course ».

1. VÈN. En parlant d'un animal de chasse, effectuer un parcours plus ou moins étendu autour du lieu où il a été lancé, pour tenter d'égarer les chiens.

2. Effectuer une randonnée ; pratiquer la randonnée. *Randonner en montagne.*

***RANDONNEUR, -EUSE** n. XX^e siècle. Dérivé de *randonner*.

Personne qui effectue une randonnée ou pratique la randonnée. *Ce gîte, ce refuge accueille de nombreux randonneurs.*

***RANÉ** ou **RANI** n. f. XIX^e siècle. Mot hindi, issu du sanscrit *rajni*, « reine ».

En Inde, reine ou princesse ; épouse d'un raja.

RANG n. m. XII^e siècle, *reng*, au sens de « ligne de guerriers ». Issu du francique **hring*, « cercle, anneau », puis « assemblée disposée en cercle ».

I. Ensemble de personnes ou de choses placées les unes à côté des autres, sur une même ligne. **1.** Suite de personnes qui se trouvent côte à côte. *Se mettre en rangs par deux. Au premier rang des spectateurs. Un rang de galériens, un rang de nage*, désignait les forçats qui ramaient sur un même banc, à bord d'une galère.

Spécialt. MILIT. *Mettre une troupe sur trois rangs. Les rangs d'une compagnie. Un rang de cavaliers, de fantassins. Enfoncer les rangs de l'ennemi.* Dans divers commandements. « *Formez les rangs !* » « *Serrez les rangs !* » « *Rompez les rangs !* » « *À vos rangs. Fixe !* »

Par méton. Au pluriel. *Les rangs*, pour désigner les soldats d'une compagnie, d'un régiment déterminés et, par ext., un ensemble, un groupe de personnes données. *J'ai combattu dans vos rangs. Il a rejoint les rangs des*

révolutionnaires. Au singulier, avec un sens collectif. *Le rang*, pour désigner les hommes de troupe, par opposition aux officiers et aux gradés. *Les hommes du rang*.

Expr. *Serrer, resserrer les rangs* (fig.), s'unir plus étroitement pour faire face à un danger. *Être, se mettre sur les rangs* (fig.), poser sa candidature, entrer en concurrence avec d'autres pour obtenir quelque avantage. *Sortir du rang*, se dit d'un officier qui a gagné ses grades après avoir servi comme simple soldat ou comme sous-officier, par opposition à ceux qui sortent des grandes écoles militaires. *C'est un officier sorti du rang*. On dit de même *Un fonctionnaire, un chef d'entreprise sorti du rang*, qui a gravi les différents échelons de la hiérarchie. *Rentrer dans le rang* (fig.), se trouver ramené à son premier état, à sa condition ordinaire et, par ext., se résoudre à l'obéissance, rabattre de ses prétentions.

Loc. adv. fig. *En rangs serrés*, en grand nombre. *Les visiteurs se pressaient en rangs serrés*. *En rang d'oignon ou d'oignons* (fam.), se dit plaisamment de plusieurs personnes placées côte à côte sur une même ligne.

2. Suite d'objets, de choses de même nature disposés côte à côte. *On a rajouté plusieurs rangs de chaises pour la cérémonie*. *Pourriez-vous reculer d'un rang ? Un double rang de perles*. *Planter un rang de salades*. *Monter un rang de mailles sur une aiguille à tricoter*. *Chef de rang*, désigne, dans un restaurant, la personne qui dirige le service d'une rangée, d'un ensemble de tables.

Loc. adv. fig. *De rang, d'affilée, à la suite*. *Travailler quatre heures de rang*.

Par méton. Endroit où l'on dispose, où l'on place divers objets côte à côte, dans un certain ordre. IMPRIMERIE. Dans la composition au plomb, sorte de pupitre sur lequel le compositeur place les casses dont il a l'usage. – MARINE MILITAIRE. *Grand rang*, dans un port de guerre, endroit où viennent s'amarrer côte à côte les grands navires de combat, par opposition au *petit rang*, qui accueille les bâtiments de plus faible tonnage.

II. Place qui revient à une personne, à une chose au sein d'un groupe, d'un ensemble. 1. Place que prend une personne, une chose dans un ensemble, en fonction d'un ordre donné. *Aligner des personnes, des objets par rang de taille*. *Classer les candidats par rang de mérite, d'ancienneté*. *À quel rang a-t-il été reçu à ce concours ?*

Se dit notamment de la place qui revient à chacun, selon l'ordre de préséance, au sein d'une communauté, d'un corps, etc. *Il a le premier rang parmi nous*. *À l'Académie française, on a rang selon l'ordre de son élection*.

Spécialt. MARINE. Anciennt. *Vaisseaux de premier, de second, de troisième, de quatrième rang*, qui occupent, selon leur puissance de feu, ces positions dans l'ordre de bataille. – DROIT. *Rang des privilèges et des hypothèques*, qui est en général fonction de leur inscription auprès de la conservation des hypothèques et fixe l'ordre de priorité selon lequel seront remboursés les créanciers.

2. Position qu'occupe une personne dans la hiérarchie sociale ou dans la hiérarchie propre à un corps, à une administration, etc. ; en particulier, situation sociale éminente, dignité. *Un diplomate de haut rang*. *Être élevé au rang et à l'appellation de général d'armée, d'amiral*. *Il a rang d'ambassadeur*. *Rendre à quelqu'un les honneurs dus à son rang*. *Tenir, soutenir son rang*.

Vieilli. Catégorie sociale. *Effacer la distinction des rangs, abolir toute distinction de rang*.

3. Fig. Place dont jouit une personne, une chose dans l'estime ou l'opinion des hommes. *Platon et Aristote tiennent le premier rang parmi les philosophes*. *C'est un acteur de second rang*. *La justice fiscale est au premier rang de nos préoccupations*.

Loc. *Au rang de, au nombre de, parmi*. *Ses travaux l'ont mis au rang des plus grands*.

***RANGÉ, -ÉE** adj. XII^e siècle, dans l'expression *bataille rangée*. Participe passé de *ranger I*.

1. Qui est mis en ordre ou disposé selon un certain ordre. *Une chambre bien, mal rangée*. *Une bibliothèque d'ouvrages rangés par thèmes*. Spécialt. *Des dents bien rangées, bien plantées*.

Loc. *Rangés comme des harengs en caque* (fig.), se dit plaisamment d'individus pressés les uns contre les autres. MILIT. *Bataille rangée*, qui oppose deux armées front contre front. Fig. *La réunion dégénéra en bataille rangée*, se termina dans la confusion et la violence.

2. Se dit d'une personne dont l'existence est bien réglée ou dont la conduite s'est assagie. *Un homme rangé*. Par méton. *Mener une vie rangée*.

Titre célèbre : *Les Mémoires d'une jeune fille rangée*, de Simone de Beauvoir (1958).

RANGÉE n. f. XII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *ranger I*.

Suite de choses semblables disposées sur une même ligne. *Une rangée d'arbres*. *Une rangée de tables, de chaises*. Désigne parfois l'ensemble des personnes formant un rang. *La première rangée des spectateurs*.

RANGEMENT n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *ranger I*.

Action de ranger ; résultat de cette action. *Il a terminé le rangement de ses livres, de ses papiers*. *Faire des rangements* ou, fam., *du rangement*. *Un meuble de rangement*.

I. RANGER v. tr. et pron. (se conjugue comme *Bouger*). XII^e siècle, *rengier*. Dérivé de *rang*.

I. V. tr. 1. Mettre, disposer selon un certain ordre. *Ranger des livres par ordre alphabétique d'auteurs*. *Ranger des nombres par ordre croissant*.

Spécialt. Mettre en rangs, placer côte à côte sur une ou plusieurs lignes. *Ranger des bouteilles sur une étagère*. *Ranger une armée en bataille*, en ordre de bataille, généralement en ligne.

Fig. Soumettre. *Ranger sous sa domination, son autorité un peuple, une ville, une province*. *Alexandre rangea tout l'Orient sous sa loi*. *Ranger quelqu'un à la raison, à son devoir* (vieilli), l'amener à faire ce qu'il doit.

2. Mettre un objet dans un endroit donné ou à la place qui convient, qui lui est habituelle. *Ranger du linge dans une armoire*. *Où avez-vous rangé ces documents ?* Par méton. *Ranger une pièce*, y mettre de l'ordre. Pron. à sens passif. *Ce n'est pas ici que se rangent ces outils*.

Fig. Placer dans telle ou telle catégorie, considérer comme. *On range ces vers parmi les plus beaux de la langue française*. *On a longtemps rangé la baleine parmi les poissons*.

3. Mettre de côté, déplacer quelque chose pour laisser libre le passage. *Ranger sa voiture le long du trottoir*.

4. MARINE. *Ranger la terre, la côte, ranger un bâtiment*, en parlant d'un navire, naviguer au plus près du rivage, d'un autre navire. *Ranger à l'honneur*, longer de très près un bateau, une roche, un écueil, pour montrer son habileté à manœuvrer et faire honneur au capitaine. Vieilli. *Ranger des hommes sur une manœuvre*, leur ordonner de gagner leur poste pour qu'ils soient prêts à agir. *Range !* ordre donné par le maître de manœuvre ou le chef de quart. *Range à larguer, à border les huniers !*

II. V. pron. 1. Se placer selon une disposition, un ordre donnés, prendre place en un certain lieu. *Les concurrents se rangèrent sur la ligne de départ*. *L'instituteur a fait se ranger les écoliers par deux* ou, avec ellipse du pronom personnel, *a fait ranger les écoliers par deux*. *Se ranger en file indienne*.

Fig. Pour marquer le choix d'un camp, la préférence donnée à un parti. *Il s'est rangé parmi les opposants. Se ranger aux côtés des belligérants, du côté des belligérants.* Expr. *Se ranger sous la bannière* ou, vieilli, *sous les enseignes, sous le drapeau de quelqu'un*, se rallier à sa cause.

Signifie aussi, figurément, se soumettre, se plier. *Cette faction, cette province s'est rangée sous les lois du vainqueur. Se ranger à l'avis de quelqu'un, s'y rendre. Se ranger à l'opinion commune.*

2. Se mettre de côté pour laisser la voie libre. *Se ranger contre le mur. On se rangea pour laisser passer les coureurs. La police fit se ranger les curieux* ou, avec ellipse du pronom personnel, *fit ranger les curieux.*

Spécialt. En parlant d'une personne qui conduit un véhicule ou, par méton., du véhicule lui-même. Se placer à l'écart de la circulation, se garer. *Le gendarme lui fit signe de se ranger.* MARINE. *Le navire se range à quai*, il longe le quai, ou s'y amarre.

3. Adopter une manière de vivre plus ordonnée, plus régulière. *Il était joueur, mais il a fini par se ranger.* Expr. pop. *Se ranger des voitures*, renoncer à une vie désordonnée ou se retirer des affaires.

*II. **RANGER** (g se prononce dj ; er se prononce eur) n. m. XIX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, dérivé de *to range*, « aligner, disposer en ligne », puis « patrouiller ».

Ancienn. Aux États-Unis, nom donné à divers corps de volontaires de l'armée aux XVIII^e et XIX^e siècles. Auj. Désigne un membre de certaines unités de l'armée ou de la police américaines.

Par méton. Forte chaussure montante, portée à l'origine dans des corps de troupe. *Une paire de rangers.*

***RANI** n. f. Voir *Rané*.

***RANIDÉS** n. m. pl. XX^e siècle. Dérivé savant du latin *rana*, « grenouille ».

ZOOL. Famille d'amphibiens anoures dont la grenouille est le type. *Les Ranidés comptent plus de six cents espèces.* Au sing. *Un ranidé.*

***RANIMATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *ranimer*.

Action de ranimer. *La ranimation d'un noyé par un pompier.* MÉD. Le fait de procéder, en milieu hospitalier, au rétablissement des fonctions vitales d'un malade, d'un blessé ; ensemble des soins et des moyens utilisés à cette fin. (En ce sens, on dit plus souvent *Réanimation*.)

Fig. *La ranimation de la flamme sur la tombe du Soldat inconnu.*

RANIMER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*animer*.

1. Vieilli. Ramener quelqu'un à la vie, le ressusciter. *La mythologie égyptienne raconte qu'Isis ranima Osiris.* Pron. *Selon l'Écriture, les morts se ranimeront au jour du Jugement.*

2. Faire revenir quelqu'un d'un malaise, d'un évanouissement, d'une faiblesse, lui faire reprendre conscience. *Les secouristes ne purent ranimer le blessé. Ranimer quelqu'un par un massage cardiaque, par le bouche-à-bouche.* Pron. *Se ranimer*, revenir à soi.

Par ext. *On est parvenu à ranimer son bras qui semblait paralysé*, à lui redonner du mouvement, à le faire fonctionner à nouveau. *Ranimer la circulation par des frictions.*

3. Fig. Redonner du courage, de l'énergie à quelqu'un. *Le discours du général ranima les troupes.*

Par ext. Redonner de la force, de l'éclat à une chose, lui rendre sa vigueur première. *Ranimer les couleurs d'un tableau. La pluie a ranimé la végétation.* Pron. *Les flammes se ranimèrent.*

À propos d'un sentiment, d'une réalité d'ordre intellectuel ou moral. *Cette nouvelle a ranimé son espoir. Ranimer une conversation.* Pron. *Leur colère s'est ranimée.*

RANTANPLAN ! interj. Voir *Rataplan !*

RANZ (z se fait parfois entendre et se prononce z ou ts) n. m. inv. XVIII^e siècle, dans le composé *rans-des-vaches*. Mot de la Suisse romande, utilisé pour traduire l'ancien allemand *Reihen*, confondu avec *Reihe*, « rang », dans *Kuhreihen*, composé de *Kuh*, « vache », et *Reihen*, « danse, chant ».

Ne s'emploie que dans la locution *Ranz des vaches*, mélodie populaire que chantent les bergers suisses ou qu'ils jouent sur le cor des Alpes pour rassembler leurs troupeaux. *L'ouverture de « Guillaume Tell », de Rossini, comporte un ranz des vaches.*

***RAOUT** (t se fait entendre) n. m. XVIII^e siècle, *rouit*. Emprunté de l'anglais *rouit*, de même sens, et, proprement, « compagnie, bande », lui-même emprunté de l'ancien français *rote* ou *route*, « troupe en marche ».

Grande réception officielle ou mondaine (parfois plaisant). *Être convié à un grand raout. Le raout annuel d'une ambassade.*

***RAP** (p se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, dérivé du verbe argotique *to rap*, « parler, bavarder ».

Genre musical populaire né à la fin des années 1970 dans les communautés noires des grandes villes des États-Unis, qui fait entendre, sur un fond musical très rythmé où se mêlent des sons de nature diverse, des textes au contenu souvent revendicatif et qui sont scandés plutôt que chantés. *Chanteur, groupe de rap.*

RAPACE adj. et n. m. XIV^e siècle. Emprunté du latin *rapax*, *-acis*, « pillard, voleur ».

1. Adj. Se dit d'un animal, en particulier d'un oiseau de proie, qui est avide, vorace. *Le vautour est très rapace. L'hyène, le chacal sont des bêtes rapaces.*

Surtout fig. Très cupide, âpre au gain. *Un prêteur rapace. C'est un homme rapace* ou, subst., *un rapace.*

Titre célèbre : *Les Rapaces*, film d'Éric von Stroheim (1923).

2. N. m. Oiseau carnivore au bec crochu et acéré, aux pattes armées de serres puissantes, qui est doté d'une excellente vision (on dit aussi, communément, *Oiseau de proie*). *Dresser un rapace pour la chasse. Un rapace qui fond sur sa proie. Certains rapaces, comme le vautour ou le gypaète, sont des charognards. Les rapaces diurnes composent l'ordre des Falconiformes. L'aigle, le faucon, la buse sont des rapaces diurnes. Les rapaces nocturnes sont regroupés dans l'ordre des Strigiformes. Le hibou est un rapace nocturne.*

RAPACITÉ n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *rapacitas*, de même sens.

Avidité avec laquelle un animal, en particulier un rapace, se jette sur sa proie. *La rapacité de l'aigle. La rapacité du requin.*

Surtout fig. Caractère de qui est mû par un amour immodéré du gain, prompt à s'emparer du bien d'autrui. *La rapacité d'un banquier.*

***RÂPAGE** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *râper*.

Action de râper ; résultat de cette action. *Le râpage du bois, du cuir. Le râpage d'une noix de muscade, du parmesan.*

RAPATELLE n. f. XVII^e siècle. D'origine incertaine.

TEXTILE. Anciennt. Toile de crin qui servait à faire des tamis, des sas.

RAPATRIAGE n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *rapatrier*.

Fam. et vieilli. Réconciliation, raccommodement. *Un rapatriage après une fâcherie.*

RAPATRIEMENT n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *rapatrier*.

L'action de rapatrier ; le fait d'être rapatrié. *Le rapatriement d'un corps de troupe, des victimes d'une catastrophe. Un rapatriement sanitaire. L'assurance a pris en charge son rapatriement.*

Par ext. *Rapatriement de capitaux, de fonds étrangers.*

RAPATRIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XV^e siècle, *repatrier*. Emprunté du latin médiéval *repatriare*, « rentrer dans sa patrie ».

1. Ramener, faire revenir une personne ou un ensemble de personnes dans leur patrie, leur pays d'origine. *Rapatrier des prisonniers de guerre. Les États rapatrient leurs ressortissants. Rapatrier le corps d'un défunt.* Au participe passé. Adjt. *Des résidents rapatriés en métropole.* Subst. *Un rapatrié, une rapatriée.* Spécialt. *Les rapatriés d'Afrique du Nord*, les personnes rentrées en France au moment de l'indépendance des pays du Maghreb. *Les rapatriés d'Algérie.*

Par ext. *Rapatrier des œuvres d'art.*

2. Fam. et vieilli. Réconcilier, raccommoder des personnes qui étaient brouillées. *Il tenta de rapatrier ses sœurs après leur dispute.* Pron. *Ils se sont rapatriés en oubliant leurs griefs.*

I. RÂPE n. f. XIII^e siècle. Déverbal de *râper*.

1. TECHN. Outil à main, proche de la lime, garni de dents pointues plus ou moins saillantes et nombreuses, qu'on emploie pour dégrossir ou façonner certaines matières. *Une râpe à bois, à cuir. Râpe de sculpteur, de cordonnier, de serrurier.*

2. Ustensile de ménage fait d'une plaque, généralement de métal, perforée et hérissée d'aspérités, sur laquelle on frotte des aliments pour les réduire en filaments, en parcelles, en poudre, etc. *Une râpe en fer-blanc. Râpe à fromage, à légumes. Râpe à muscade. Râpe à tabac*, utilisée jadis pour réduire en poudre le tabac.

II. RÂPE n. f. XIV^e siècle. Probablement issu du francique **raspon*, « gratter, racler ».

Partie ligneuse et généralement ramifiée d'une grappe de fruits, qui reste quand on a ôté les grains. *Une râpe de raisin.* Par anal. Axe de l'épi de maïs ; l'épi lui-même. (On dit aussi *Raffle* ou *Raffe*.)

Par ext. Résidu d'une grappe de raisin qui a été pressée, marc de raisin.

RÂPÉ, -ÉE adj. et n. XVIII^e siècle. Participe passé de *râper*.

1. Adj. Qui a été réduit, au moyen d'une râpe, en filaments, en menus morceaux ou en poudre. *Des carottes râpées. Du fromage râpé* ou, ellipt. et subst., *du râpé. Noix de coco râpée.*

Par anal. Se dit d'un vêtement, d'un tissu usé jusqu'à la corde. *Un pardessus râpé.* Par méton. et vieilli. Se dit d'une personne dont les habits élimés révèlent la misère. *Il est bien râpé.*

Expr. fig. et pop. *C'est râpé*, pour signifier qu'une occasion est perdue, gâchée, qu'un échec est consommé.

II. N. m. Anciennt. 1. Mélange composé de feuilles de tabac fermentées que l'on réduisait en poudre pour fabriquer le tabac à priser.

2. Boisson que l'on obtenait en faisant passer de l'eau sur le marc de raisin. *Boire du râpé à la place de vin.* Désignait aussi le raisin nouveau ajouté dans un tonneau pour améliorer un vin affaibli, éventé et, par méton., le vin ainsi obtenu. *Passer du vin par le râpé, sur le râpé. Râpé de copeaux*, vin auquel des copeaux de chêne, de hêtre, etc. étaient ajoutés pour l'éclaircir.

RÂPER v. tr. XII^e siècle, *rasper*. Issu du bas latin **raspare*, de même sens, lui-même issu de l'ancien haut allemand *raspôn*, « rassembler en raclant ».

1. Travailler, façonner une matière, un objet avec une râpe ou un autre outil râpeux. *Râper un morceau de bois avant de le polir.*

Par anal. En parlant de ce qui est rugueux, rêche ou âcre. Gratter, irriter. *Cette toile grossière râpe la peau. Un mauvais vin qui râpe la gorge* ou, absolt., *qui râpe.*

2. Réduire un aliment en filaments, en menus morceaux ou en poudre au moyen d'une râpe. *Râper du pain sec, du chocolat. Râper du chou, du cèleri. Râper un morceau de parmesan.*

RÂPES n. f. pl. XIII^e siècle. Emprunté du moyen allemand *rappe*, « croûte (d'une plaie) », lui-même dérivé de *rapôn*, « enlever, arracher ».

PATHOL. ANIMALE. Crevasses ou fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval.

***RAPETASSAGE** n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *rapetasser*.

Fam. Action de rapetasser ; résultat de cette action. *Le rapetassage de vieux souliers.*

RAPETASSER v. tr. XVI^e siècle, *rapetasser*. Issu du provençal *petassar*, de même sens, dérivé de *petas*, « pièce de cuir (utilisée pour les réparations) ».

Fam. Raccommoder grossièrement de vieux vêtements, des objets usagés, y mettre des pièces. *Ce manteau était tout déchiré, on l'a rapetassé comme on a pu.*

Fig. et péj. Corriger, modifier un texte en y ajoutant des éléments disparates, des emprunts. *Rapetasser un discours.*

***RAPETISSEMENT** n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rapetisser*.

Le fait de rapetisser ; état de ce qui rapetisse.

RAPETISSER v. tr. XIV^e siècle, *rapetichier*. Dérivé d'*apetisser*.

Rendre ou faire paraître plus petit (on dit aussi parfois *Apetisser*). *L'âge semble l'avoir rapetissé. La distance rapetisse les objets.* Intrans. ou pron. Devenir plus petit. *Un vieillard qui rapetisse, se rapetisse avec le temps. Ce pantalon a rapetissé au lavage. Les jours rapetissent en automne, ils durent moins longtemps.*

Fig. Rabaisser, diminuer l'importance, le mérite d'une personne ou d'une chose. *Il se plaît à rapetisser les actions des autres.* Pron. *Certains gens se rapetissent par fausse modestie.*

RÂPEUX, -EUSE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *râpe* I.

Qui râpe, présente des aspérités ; dont le contact est rugueux. *Une surface râpeuse. La langue du chat est râpeuse. Avoir les joues râpeuses*, piquetées de barbe.

Par anal. Se dit d'une boisson à la saveur âcre, qui irrite le palais, le gosier. *Un vin râpeux. Du cidre râpeux.*

Par ext. *Une voix râpeuse*, sans douceur, rude, gutturale.

***RAPHAÉLESQUE** ou, moins souvent, **RAPHAÉLIQUE** adj. XIX^e siècle. Dérivé du nom du peintre italien *Raffaello Santi* ou *Sanzio*, dit *Raphaël* (1483-1520).

Propre à la manière de Raphaël ou qui peut y faire penser. *Grâce raphaélesque. Un visage raphaélesque.*

***RAPHÉ** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du grec *raphê*, « couture ; suture du crâne ».

ANAT. Nom donné à certaines lignes faisant saillie à la surface de la peau ou des aponévroses, à l'endroit où s'entrecroisent les fibres musculaires, tendineuses ou nerveuses des parties droite et gauche d'un organe. *Raphé du scrotum.*

RAPHIA n. m. XVIII^e siècle, *raffia*. Mot malgache, de même sens.

Genre de palmiers d'Afrique et de Madagascar à très longues feuilles, qui ne fleurissent et ne fructifient qu'une seule fois au cours de leur développement, et dont certaines espèces fournissent une fibre textile. En apposition. *Un palmier raphia.*

Par méton. Cette fibre elle-même, dont on fait des liens, des cordages, des tissus. *Lier une plante à son tuteur avec du raphia. Une natte en raphia. La rabane est fabriquée à partir de brins de raphia.*

***RAPIAT** adj. XIX^e siècle. Emprunté du latin *rapere*, « emporter, ravir, voler », à la troisième personne du singulier du subjonctif présent, employé dans l'argot scolaire par imitation de formes officielles du droit canon comme *exeat*.

Fam. et péj. Chiche, regardant, qui répugne à toute dépense. *Il est terriblement rapiat. Elle est un peu rapiat.* Subst. *N'attendez rien d'eux : ce sont des rapiats !*

RAPIDE adj. et n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *rapidus*, « qui emporte », puis « rapide, impétueux », lui-même dérivé de *rapere*, « emporter, ravir, voler ».

I. Adj. 1. Qui se meut avec vitesse, parcourt beaucoup d'espace en peu de temps. *Un messenger rapide. Rapide comme l'éclair, comme une flèche, comme la foudre. Un torrent impétueux et rapide. Un navire, un bâtiment rapide. Un train rapide* ou, subst., *un rapide*, désignait naguère un train qui reliait deux villes en roulant à une vitesse élevée et en marquant peu d'arrêts. Par méton. *Une marche, une course rapide. Le vol rapide de l'aigle. Avancer d'un pas rapide, à une allure rapide.* Fig. *Lamartine déplorait le cours rapide du temps.*

Par ext. Se dit d'une voie, d'un axe sur lesquels on peut progresser rapidement. *Une pente rapide, une descente rapide*, qui a une inclinaison importante, une forte déclivité. *Voie de circulation rapide* ou, ellipt., *voie rapide*, où la circulation n'est pas interrompue par des feux, des carrefours, etc. SPORTS. Se dit d'un terrain, d'une installation dont la configuration, les matériaux, etc. permettent aux coureurs de faire de bonnes performances. *Ce stade d'athlétisme a une piste très rapide.* Spécialt. *Surface rapide*, au tennis, type de revêtement qui augmente la vitesse de la balle après le rebond. *Le gazon compte parmi les surfaces rapides.*

2. Qui comprend, agit sans délai, avec efficacité. *Elle est rapide dans son travail.* Par méton. *Un enfant à l'esprit rapide.*

Par ext. Qui est accompli avec célérité, promptitude. *Un rapide coup d'œil. Geste, mouvement rapide. Réponse, décision, intervention rapide. Il a dressé un rapide tableau de la situation. Un style rapide*, concis, où tous les mots portent. Parfois péj. Hâtif, sommaire. *Cet article est un peu rapide. Vos conclusions sont trop rapides.*

MILIT. *Les forces d'action rapide*, unités composées d'éléments de plusieurs armes et destinées en particulier à des interventions immédiates hors du territoire national.

Se dit aussi d'un processus qui s'accomplit en peu de temps. *Les progrès rapides de l'alphabetisation. Guérison rapide. Ciment, colle à prise rapide.*

3. Dont la fréquence, le rythme sont plus élevés qu'ils ne le sont d'ordinaire. *Pouls rapide et irrégulier. Respiration rapide. Une arme à tir rapide*, qui peut tirer plusieurs coups à des intervalles très rapprochés. MUS. *Tempo rapide. Une sonate, une symphonie, un concerto s'achèvent en général par un mouvement rapide.*

II. N. m. Partie d'un cours d'eau où, la pente étant forte, le courant est puissant, agité et tourbillonnant. *Les rapides du Saint-Laurent, du Mékong. Les rapides rendent la navigation dangereuse. Franchir les rapides de l'Ardèche en kayak.*

RAPIDEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *rapide*.

Avec rapidité, d'une manière rapide. *L'épidémie se répandit rapidement.*

RAPIDITÉ n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *rapiditas*, « rapidité (d'un courant) ; violence », lui-même dérivé de *rapere*, « emporter, ravir, voler ».

1. Capacité à se déplacer vite, à parcourir une distance en peu de temps. *La rapidité d'un coureur. La rapidité du guépard.* Par méton. *On le reconnaît de loin à la rapidité de son pas. La rapidité du vol de l'hirondelle.*

2. Capacité à agir, à réfléchir, à décider sans délai. *Faire preuve de rapidité dans la conduite d'une affaire. Rapidité de jugement. Rapidité d'esprit.*

Par ext. Caractère de ce qui est exécuté avec promptitude ou de ce qui s'accomplit en peu de temps. *La rapidité d'un mouvement, d'un geste. La rapidité des conquêtes d'Alexandre déconcertait ses ennemis. On admire la rapidité du style de Stendhal, sa concision, son art d'aller en peu de mots à l'essentiel. La rapidité d'une réaction. La rapidité de sa guérison a surpris les médecins. Un phénomène d'une grande rapidité. La rapidité de ce succès est étonnante.*

Parfois péj. *Je connais la rapidité de son diagnostic, de ses analyses.*

3. Fréquence plus élevée qu'à l'ordinaire, rythme accéléré. *La rapidité des battements du cœur lors de l'effort. La rapidité du tempo de ce finale.*

RAPIÉÇAGE n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rapiecer*.

Action de rapiécer ; résultat de cette action. *Le rapiéçage d'un drap.* Par anal. *Le rapiéçage d'une clôture, d'une toiture.* (On trouve parfois *Rapiècement*.)

RAPIÉCER v. tr. (*je rapièce, nous rapiçons ; je rapiçais, nous rapiécions ; je rapiçais ; je rapiècerai ; je rapiècerais ; rapièce, rapiçons ; que je rapièce, que nous rapiécions ; que je rapièçasse ; rapiçant ; rapiécé*). XIV^e siècle. Dérivé de *pièce*.

Coudre des pièces à du linge, à des vêtements pour en cacher l'usure, pour réparer les trous, les déchirures, etc. *Rapiécer une chemise, un habit*. Au participe passé, adjt. *Pantalon rapiécé. Une voile toute rapiécée*.

Par anal. *Rapiécer une passerelle. Une chaussée rapiécée de toute part*.

RAPIÈRE n. f. XV^e siècle. Dérivé de *râpe I*, la poignée de cette épée pouvant évoquer la forme d'une râpe.

Épée longue et fine, en usage du XV^e au XVII^e siècle, souvent munie d'une coquille percée de jours, et qu'on utilisait comme arme d'estoc. *La rapière était surtout une arme de duel. Traditionnellement, le personnage de Matamore porte une longue rapière qui pend à son côté*. Loc. fig. et vieillie. *Un traîneur de rapière, un bravache, un fanfaron dont on moque les prétendus exploits*.

S'emploie parfois, par plaisanterie, pour désigner toute sorte d'épée. *Le capitaine Fracasse arborait fièrement sa vieille rapière*.

RAPIN n. m. XIX^e siècle. D'origine incertaine.

Fam et vieilli. Dans les ateliers de peinture, jeune élève. Loc. fig. *Une plaisanterie, une farce de rapin*, où il entre de la bonne humeur, de la fantaisie, de la jeunesse.

Désignait aussi, ironiquement, un peintre sans talent, d'allure bohème.

RAPINE n. f. XII^e siècle. Issu du latin *rapina*, de même sens.

Brigandage, pillage. *Des soudards habitués à la rapine. Un village livré aux rapines*. Par affaibl. Petit larcin, maraude. *Il se nourrit de rapines*.

En parlant des animaux. *La Fontaine, dans les « Fables », nous montre le renard et la belette vivant de rapines. Le corbeau, la pie sont des oiseaux de rapine*.

Par ext. Détournement de biens publics ou privés, exaction, malversation. *Cette administration est gangrenée par la rapine et la corruption. Il s'est enrichi par ses rapines. Cicéron a dénoncé les rapines de Verrès*.

Par méton. Au pluriel. Objets, biens pillés, volés ou acquis par malversation. *Tous les objets d'art qu'il avait accumulés dans ses coffres étaient des rapines*.

RAPINER v. intr. XIII^e siècle. Dérivé de *rapine*.

Vieilli. S'emparer du bien d'autrui par rapine, particulièrement en abusant de la fonction qu'on exerce. *Cet intendant rapine sur tout ce qu'il achète*.

Absolt. *Toutes les occasions lui sont bonnes pour rapiner*.

***RAPLAPLA** adj. inv. en genre. XIX^e siècle. Redoublement expressif de *pla(t)*, au sens de « fatigué », avec influence de *raplatir*.

Fam. et plaisant. Se dit d'une personne fatiguée, vidée de ses forces, sans énergie. *Elle se sent un peu raplapla*.

***RAPLATIR** v. tr. XV^e siècle. Dérivé d'*aplatir*.

Aplatir de nouveau, rendre plus plat. *Raplatir une mèche rebelle*.

RAPPAREILLER v. tr. XII^e siècle. Dérivé d'*appareiller*.

Assortir un objet à son pareil (on dit plutôt *Rapparer*) ; compléter, réassortir un ensemble dépareillé. *Rappareiller un service de table*.

RAPPARIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XVII^e siècle. Dérivé d'*apparier*.

Joindre un objet dépareillé à un autre qui lui est semblable, de manière à former de nouveau une paire ; réunir, assembler des objets pour reformer une paire. *Rapparer un gant, des chaussettes*. (On dit parfois *Rappareiller*.)

S'emploie aussi à propos des animaux domestiques qui travaillent par deux, ou dont on veut reconstituer une couple. *Rapparer un cheval pour refaire un attelage. Rapparer des bœufs*.

RAPPEL n. m. XIII^e siècle. Déverbal de *rappeler*.

I. Action par laquelle on rappelle, on fait revenir quelqu'un. **1.** Action de faire revenir en un lieu donné par un appel, un signal. *Le rappel des concurrents sur la ligne de départ*. SPECTACLES. Le fait d'applaudir vivement un artiste à l'issue d'une représentation, pour qu'il revienne saluer le public. *Il y eut de nombreux rappels à la fin du concert*.

Par méton. MILIT. Batterie de tambour ou sonnerie par laquelle on rassemble une troupe. *Battre, sonner le rappel*. Expr. fig. *Battre le rappel*, s'efforcer de réunir, solliciter le plus grand nombre de personnes à une fin déterminée. *Battre le rappel de ses partisans. Il a battu le rappel pour recueillir la somme nécessaire*. – CHASSE. Cri de certains oiseaux qui cherchent à se regrouper lorsque leur compagnie a été dispersée.

Spécialt. *Rappel automatique d'un correspondant*, qui se fait automatiquement dès que la ligne téléphonique n'est plus occupée.

2. Action de faire revenir quelqu'un, par une décision d'autorité, de l'endroit où on l'a envoyé, ou de lui faire regagner le lieu où sa fonction, sa qualité l'appelle. *Un rappel d'exil. Après sa disgrâce, Bussy-Rabutin n'obtint jamais son rappel à la cour. Rappel à Dieu*, désigne la mort, pour les croyants de diverses religions.

Le gouvernement a exigé le rappel de l'ambassadeur de ce pays. Lettres de rappel, document officiel par lequel un gouvernement met fin à la mission d'un agent diplomatique qui le représente auprès d'un chef d'État étranger (on dit aussi parfois *Lettres de récréance*). *Solliciter, obtenir son rappel. Le rappel d'un haut fonctionnaire à son poste*. MILIT. *Décréter le rappel des réservistes*.

Par anal. COMMERCE. Le fait, pour une autorité ou un fabricant, d'engager les établissements commerciaux ou les consommateurs à rapporter un produit défectueux ou dangereux. *Le rappel d'un lot de vaccins, d'une série d'automobiles*.

3. Fig. Injonction adressée à qui ne respecte pas des règles, néglige des engagements. *Rappel aux convenances, à l'obéissance, au devoir. Un rappel à l'ordre du maître a rétabli le calme dans la classe*. Dans une assemblée délibérante. *Rappel au règlement*, réclamation que l'on fait contre une violation du règlement en rappelant ce qu'il prescrit. *Rappel à la question, rappel à l'ordre*, avertissement qu'adresse le président de séance à un orateur pour l'inviter à ne pas s'écarter de la question inscrite à l'ordre du jour ou à ne pas troubler l'ordre des débats.

Titre célèbre : *Le Rappel à l'ordre*, de Jean Cocteau (1926).

II. Action par laquelle on rappelle quelque chose à quelqu'un. **1.** Action de ramener un souvenir, une information à la mémoire de quelqu'un ; par méton., propos, avertissement formulé à cet effet. *Le rappel des temps anciens, des jours heureux. Le rappel des titres du journal télévisé. Un bref rappel des faits. N'ayant pas réglé sa facture, il a reçu une lettre de rappel*.

2. Dans une œuvre littéraire ou artistique, reprise d'une idée, d'un motif, d'un thème, d'une couleur, etc., que l'on répète à l'identique ou que l'on transforme. *Un heureux rappel de ton. Le rappel d'un thème musical.*

3. Spécialt. MÉD. *Vaccination, injection de rappel* ou, ellipt., *rappel*, injection d'une dose de vaccin destinée à prolonger l'effet d'une vaccination antérieure. – COMPT. ADM. Paiement d'une somme qui restait due ou dont le règlement a été différé, notamment dans les cas d'une augmentation, de l'attribution d'une indemnité, etc. ; cette somme elle-même. *Un rappel d'impôts, de charges. Toucher un rappel de solde, de salaire.*

III. Le fait, pour une chose, de revenir ou d'être ramenée dans une certaine position. 1. TECHN. Retour d'un mécanisme, d'un dispositif à sa position initiale ou à son point d'équilibre. *Vis, tige de rappel. La force de rappel d'un ressort.*

2. ALPINISME. *Rappel de corde* ou, simplement, *rappel*, technique utilisée pour descendre une paroi, consistant à utiliser une corde passée en double dans un anneau fixé à un piton ou à une saillie. *Descente en rappel. Corde, anneau de rappel* ou, ellipt., *rappel*.

Dérouter le rappel. Poser des rappels. Par méton. Désigne aussi un passage que l'on franchit selon cette technique. *Ils parvinrent au rappel.*

3. MARINE. Mouvement par lequel un navire se redresse après un coup de roulis, une abattée, etc. *Rappel de roulis, rappel au vent. Coup de rappel* ou, ellipt., *rappel*, secousse donnée par une chaîne ou une amarre, qui ramène un bateau à sa position au mouillage.

Désigne aussi la manœuvre, sur un voilier de régates, d'un ou plusieurs équipiers qui portent leur corps le plus à l'extérieur possible, au bord du vent, afin de limiter la gîte et de garder plus de toile. *Se mettre au rappel, faire du rappel.*

4. Au jeu de billard, coup par lequel on fait revenir une bille près d'une autre, de sorte que le coup suivant s'en trouve facilité.

RAPPELER v. tr. (se conjugue comme *Appeler*). XI^e siècle. Dérivé d'*appeler*.

1. Appeler de nouveau. 1. Interpeller quelqu'un de nouveau. *La serveuse nous a oubliés, rappelez-la. Il ne vous entend pas, rappelez-le.* Spécialt. Téléphoner de nouveau ou joindre quelqu'un par téléphone en réponse à son appel. *Je vous rappellerai pour confirmer le rendez-vous.*

Spécialt. Intrans. MILIT. Vieilli. Battre ou sonner le rappel. – CHASSE. En parlant de certains oiseaux. Pousser un cri pour se rassembler. *Les perdrix appellent.*

2. Faire revenir une personne auprès de soi, ou en un lieu qu'elle avait quitté. *Je m'en allais lorsqu'il m'a rappelé, m'a fait rappeler. Il a été rappelé d'urgence dans sa famille. Rappeler un médecin auprès d'un malade. Mes affaires me rappellent à Paris, y exigent ma présence. SPECTACLES. Rappeler un acteur, un chanteur, l'applaudir vivement pour le faire reparaitre sur scène, à la fin d'un spectacle.*

Par anal. *Les chasseurs rappelèrent leurs chiens.*

Fig. *Rappeler quelqu'un à la vie*, le faire revenir à soi, l'empêcher de mourir. Pour annoncer un décès, dans des formules employées par les croyants. *Dieu l'a rappelé à lui. Il a été rappelé à Dieu.*

Spécialt. Faire revenir, par une mesure ou une décision officielle, quelqu'un qui doit quitter une fonction, une charge ou reprendre celle qu'il avait déjà exercée. *Le Sénat rappela Jules César à Rome à l'issue de son proconsulat en Gaule. Les négociations ayant échoué, les deux puissances ont rappelé leurs représentants. Il a été rappelé au gouvernement.* MILIT. *Rappeler un officier à l'activité. Rappeler sous les drapeaux* ou, ellipt., *rappeler*, enjoindre à un

réserviste, à un conscrit de regagner son corps, mobiliser. *Rappeler les soldats de réserve. Sa classe fut rappelée en 1939.* Au participe passé, subst. *Les rappelés.*

Par ext. COMMERCE. Faire renvoyer, faire retourner par des établissements commerciaux ou des consommateurs un produit qui s'est révélé dangereux ou défectueux. *Ce pesticide a été rappelé par mesure de précaution.*

3. Fig. Enjoindre de respecter des règles, des engagements, inviter fermement à revenir à une conduite bienséante. *Rappeler quelqu'un à son devoir. Rappeler au respect. On dut le rappeler à la raison. Elle l'a rappelé à plus de tolérance. Rappeler quelqu'un à l'ordre*, le réprimander pour ses manquements, l'inciter à faire ce qu'il doit et, spécialt., dans une assemblée délibérante, le sommer de ne pas s'écarter du sujet ou de ne pas troubler le cours des délibérations.

II. Faire revenir, faire renaître quelque chose, le rendre de nouveau présent à l'esprit, à la mémoire. 1. Litt. Ranimer, réveiller une qualité, un sentiment, par un effort de volonté. *Rappelez votre courage. Rappeler ses esprits, ses sens*, sortir d'un état d'agitation, de confusion, revenir à soi.

2. Remettre en mémoire. *La geste de Charlemagne rappelle les hauts faits de cet empereur. Tout en ces lieux rappelle la grandeur passée. Rappelez-moi votre nom. Je vous rappelle votre promesse. Rappelez-lui d'envoyer cette lettre demain, qu'il doit envoyer cette lettre demain.*

Loc. *Rappeler la mémoire, le souvenir d'une chose. Rappelez-lui le souvenir de notre ancienne amitié. Rappelez-moi à son souvenir, à son bon souvenir*, formule par laquelle on charge quelqu'un de transmettre un message d'amitié, de respect, etc.

Pron. *Se rappeler quelque chose*, en retrouver le souvenir, être en mesure de l'évoquer. « *Vous rappelez-vous ce fait ? – Je ne me le rappelle pas.* » *Je ne me rappelle pas avoir vu, avoir fait cela* (on a dit *Je ne me rappelle pas d'avoir vu, d'avoir fait cela*). *Tiens, je me rappelle qu'il m'a raconté un jour cette histoire. Il ne se rappelle plus ce qui s'est passé.*

Se rappeler se construit avec un complément d'objet direct. On dit *Se souvenir de quelque chose* mais on doit dire *Se rappeler quelque chose.*

3. Par ext. Évoquer, du fait de quelque ressemblance, une personne ou une chose. *Son visage me rappelle celui d'un de mes amis. Ce paysage provençal me rappelle la Grèce.*

Spécialt. Dans une œuvre littéraire ou artistique, reprendre, réutiliser une couleur, un motif, etc., de façon à créer un effet de correspondance ou d'écho. *Rappeler une teinte. Ce passage de cor rappelle un thème de l'ouverture.*

III. Ramener dans une certaine position. 1. TECHN. Faire revenir à sa position initiale ou à son point d'équilibre. *Un ressort qui rappelle une pièce.*

2. ALPINISME. *Rappeler la corde*, faire revenir à soi la corde qui sert à la descente en rappel.

3. MARINE. Tirer fortement, ramener à sa position un bateau au mouillage. *Les amarres d'avant ont rappelé le navire sur bâbord. Absolt. La chaîne rappelle sur tribord, rappelle de l'arrière.*

Intrans. En parlant d'un navire. *Rappeler sur son ancre, sur ses amarres* ou, absolt., *rappeler*, se replacer dans la position qu'imposent la chaîne d'ancre ou les amarres quand elles se raidissent brusquement. *Rappeler au roulis, à la lame, au vent*, revenir violemment sur un bord après avoir été couché sur l'autre, du fait d'un coup de roulis, d'un coup de mer, d'un coup de vent.

***RAPPER** v. intr. XX^e siècle. Dérivé de *rap*.

Composer, interpréter du rap.

***RAPPEUR, -EUSE** n. XX^e siècle. Dérivé de *rap*.

Compositeur, interprète de rap.

***RAPPLIQUER** v. intr. XIX^e siècle. Dérivé d'*appliquer*, au sens ancien de « débarquer, aborder ».

Pop. Arriver ou revenir. *Rappliquez en vitesse !*

RAPPORT n. m. XIII^e siècle, *raiport*. Déverbal de *rapporter*.

I. Le fait d'apporter, de rapporter, de transporter d'un lieu à un autre. Ne s'emploie guère en ce sens que dans des emplois spécialisés ou figurés. **1.** CHASSE. Action du chien qui va chercher le gibier abattu par son maître et le lui rapporte. *Le rapport du gibier d'eau. Dresser un chien au rapport. Les retrievers sont des chiens de rapport.*

2. TECHN. Action de transporter, de placer en quelque endroit ce qu'on a pris ailleurs, pour l'ajouter où il convient. Surtout dans la locution *De rapport. Terres de rapport*, que l'on a déplacées d'un lieu à un autre (on dit aussi *Terres rapportées*). *De l'or de rapport*, de l'or plaqué.

Pièces de rapport, petites pièces de diverses couleurs, de métal, de bois ou de pierre, qu'on assemble et range sur un fond dans des mosaïques ou des ouvrages de marqueterie. *Une table de marbre en pièces de rapport*. Fig. et vieilli. En parlant d'un ouvrage de l'esprit composé d'éléments pris çà et là, d'emprunts. *Cette comédie n'est que de pièces de rapport*. (On dit plus couramment *Pièces rapportées*.)

3. DROIT. Dans le cadre d'une succession, action préalable au partage, par laquelle un héritier, se trouvant débiteur envers les autres héritiers du fait d'une indivision ou parce qu'il a reçu des biens d'un défunt avant son décès, doit restituer à la masse ces biens reçus ou leur valeur, pour qu'ils soient pris en compte dans le partage. *La plupart des donations sont soumises au rapport*.

II. Le fait, pour un bien, un commerce, un capital, de procurer, d'engendrer un profit, un revenu ; ce profit, ce revenu lui-même. *Vivre du rapport de ses rentes, de ses terres. Son commerce est de bon rapport. Ces titres sont d'un grand rapport. Un immeuble de rapport*, destiné à la location.

Expr. vieillie. *Être en rapport, en plein rapport*, se dit d'une culture, d'une terre, etc. qui rapporte, produit autant qu'on peut le désirer. *Cette vigne n'est pas encore en rapport*.

Spécialt. COURSES. *Le rapport du tiercé, du quarté*, le profit que procure, pour une mise déterminée, la combinaison gagnante. *Les rapports de la première course*.

III. Action de porter quelque chose à la connaissance d'autrui ; récit, témoignage, relation. *Il m'a fait un rapport de ce qu'il a vu. Il a été mis en cause sur le rapport d'un témoin. Au rapport de ce chroniqueur*, au dire de ce chroniqueur, d'après ce chroniqueur.

Spécialt. Compte rendu d'un travail, d'une mission ; exposé oral ou document écrit qui en présente les éléments. *Le rapport d'une commission parlementaire. Rapport sur le budget. Rapport annuel d'activité. Un rapport de police. Selon le rapport du médecin légiste...* DROIT. Exposé qu'un membre d'une juridiction fait d'un procès devant ses confrères afin d'en faciliter le délibéré. *L'affaire a été jugée au rapport, sur le rapport du juge. Ouï le rapport*, après audition de celui-ci. – MILIT. *Rapport journalier* ou, simplement, *rapport*, réunion quotidienne d'hommes de troupe, de sous-officiers et d'officiers. *L'ordre du jour est lu au rapport. Aller au rapport*. – MARINE. *Rapport de mer*, compte rendu fait devant une autorité légale par le capitaine d'un navire à son retour à terre, lorsque des incidents graves sont survenus au cours d'un voyage. –

VÈN. *Faire le rapport, faire son rapport*, rendre compte de la quête qu'on a menée et du lieu où se trouve l'animal qu'on a détourné.

Péj. et vieilli. Le plus souvent au pluriel. Récit qu'on fait par indiscrétion ou par malignité de certaines choses dont on prétend avoir été le témoin. *Ajouter foi à de mauvais rapports*.

IV. Lien qui unit plusieurs personnes ou plusieurs choses. **1.** Relation des choses à une fin. *Juger les actions humaines selon le rapport qu'elles ont à une bonne ou à une mauvaise fin. Il a fait cela par rapport à vous, par rapport à ses seuls intérêts*.

2. Convenance, conformité, analogie. *Il y a un grand rapport de vues entre ces deux hommes. Les langues slaves ont plus de rapports que de différences*.

Loc. *Être en rapport avec*, être accordé à, convenir à. *Son train de vie n'est pas en rapport avec sa fortune*.

3. Liaison, connexion qui existe ou que l'on établit entre plusieurs choses. *Quel rapport entre les deux affaires ? Ce que vous dites n'a aucun rapport, n'a qu'un rapport lointain avec notre entretien. Son départ n'est pas sans rapport avec leur querelle. Il y a entre ces deux événements un rapport de cause à effet. Des rapports de proportion, de symétrie entre deux corps de bâtiment. Le rapport entre la qualité et le prix ou, ellipt., le rapport qualité-prix*, la valeur que l'on attribue à un produit en considérant sa qualité relativement à son prix.

GRAMM. Relation qu'un terme, une catégorie de mots établissent entre certains éléments, certaines parties de la phrase. *Le rapport d'appartenance entre deux substantifs se marque par la préposition « de » (« la maison de mes parents ») et non par la préposition « à » (« la maison à mes parents » est une forme fautive). La conjonction de coordination « donc » exprime un rapport de conséquence entre deux propositions indépendantes*.

Dans divers domaines scientifiques et techniques. Résultat de la comparaison de deux quantités, de deux grandeurs de même nature exprimées dans une même unité, qui s'obtient par la division de l'une par l'autre. MATH. *Le rapport de deux nombres entiers a et b se mesure par la fraction a/b. Le rapport de six à douze est le même que celui de cinq à dix. Des grandeurs proportionnelles varient selon le même rapport. Quantités, grandeurs en rapport direct*, dont l'une est un multiple de l'autre, par opposition à *Quantités, grandeurs en rapport inverse*, dont l'une est un multiple de l'inverse de l'autre. *Rapport d'homothétie*, nombre qui traduit l'agrandissement ou la réduction, proportionnellement aux dimensions d'une figure initiale, de l'image obtenue par homothétie. – ÉLECTR. *Rapport de transformation*, dans un transformateur électrique, quotient de la tension d'entrée par la tension de sortie. – MÉCAN. *Rapport de transmission*, obtenu en divisant la vitesse de rotation de l'arbre de sortie d'un système d'engrenage par la vitesse de rotation de l'arbre moteur. *Les rapports de transmission de la boîte de vitesses d'un véhicule automobile. Rapport de multiplication, de démultiplication*, voir *Multiplication, Démultiplication*.

Loc. *Par rapport à*, relativement à ; par comparaison avec. *Déterminer la position d'un astre par rapport à un autre. Il n'est pas à plaindre par rapport à ses frères et sœurs. Sous le rapport de*, au point de vue de, eu égard à. *Considérer une situation sous le rapport de...* *Sous tous les rapports, sous tous rapports*, à tous points de vue. *C'est une personne capable sous tous les rapports*.

4. Commerce que deux ou plusieurs personnes entretiennent entre elles. *Avoir de bons rapports, des rapports conflictuels avec quelqu'un. Rapports amicaux, professionnels. Des rapports de parenté, de cousinage. Les rapports entre frères et sœurs. Les rapports entre un écrivain et ses lecteurs. Rapport de force*, dans lequel deux volontés,

deux entités se mesurent, s'affrontent. *Il recherche systématiquement le rapport de force. Mettre une personne en rapport avec une autre*, lui permettre d'entrer en contact avec celle-ci, favoriser leur rencontre. *Être, rester en rapport avec quelqu'un*. Par anal. *Les rapports entre ces deux pays sont très tendus*.

Spécialt. *Avoir des rapports intimes, des rapports sexuels* ou, simplement, *avoir des rapports*, entretenir un commerce charnel.

RAPPORTABLE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *rapporter*.

1. DROIT. Dans une succession, se dit d'une somme, d'un bien, d'une dette, etc. que les héritiers doivent restituer à la masse partageable. *Les donations-partages ne sont pas rapportables*.

2. Qui peut être redit, répété. Surtout dans des tournures de sens négatif ou restrictif. *Ses propos sont difficilement rapportables*.

***RAPPORTÉ, -ÉE** adj. XVI^e siècle. Participe passé de *rapporter*.

En termes de métiers. Qui a été apporté, ajouté pour compléter quelque chose. *Des poches, des manches rapportées. Des terres rapportées* ou *terres de rapport*.

Pièces rapportées, petites pièces de diverses couleurs et matières, qu'on assemble sur un fond, dans des mosaïques ou des ouvrages de marqueterie (on dit parfois *Pièces de rapport*). Fig. *Ce livre est composé de pièces rapportées*, d'éléments empruntés ça et là. Loc. fig. et fam. *Une pièce rapportée*, se dit plaisamment d'un gendre ou d'une belle-fille, et parfois d'une personne entrée dans un milieu qui lui est étranger.

RAPPORTER v. tr. XII^e siècle. Dérivé d'*apporter*.

1. *Rapporter* reprend avec diverses nuances le sens des verbes *Porter, Apporter, Transporter*. 1. Apporter de nouveau une chose à une personne, au lieu où celle-ci se trouve. *Rapportez-nous du vin, du pain. Je vous rapporterai du linge demain*.

2. Apporter en un lieu ce que l'on veut remettre en place ou restituer. *On a rapporté votre parapluie. Rapporter un livre à la bibliothèque*. Par anal. *Le caniche lui a rapporté la balle*.

Spécialt. DROIT. Dans une succession, restituer à la masse des biens partageables les sommes dont on est débiteur ou les biens qu'on a déjà reçus, afin de les prendre en compte et d'établir la part de chacun. *Rapporter une donation à la masse*. Absolt. *Il a été avantagé : il doit rapporter*. – DROIT ADMINISTRATIF. Revenir sur ce qui avait été décidé, abroger, annuler. *On a rapporté cette mesure, cette nomination. Le conseil municipal a rapporté sa délibération. Ce décret a été rapporté*.

3. Apporter avec soi, à son retour d'un endroit donné, une chose qu'on y a trouvée, achetée, prise, etc. *Les archéologues rapportèrent de leurs fouilles de nombreux objets*.

Par ext. CHASSE. Absolt. *Ce chien est dressé à rapporter*, il va chercher le gibier que son maître a abattu et le lui apporte. *Un chien qui rapporte bien*.

Fig. Acquérir, retirer. *André Gide a rapporté de son voyage en U.R.S.S. une réflexion critique sur le système stalinien. De cette démarche, il n'a rapporté que déboires et humiliation*.

4. En termes de métiers. Porter, placer en un lieu, sur un objet ce qu'on a pris ailleurs pour l'ajouter où il convient. *Il a fallu rapporter une bordure à cette tapisserie. Rapporter de la terre pour élever une terrasse. Rapporter du terreau au pied d'un arbuste*.

Par anal. Tracer sur le papier des mesures, des angles qu'on a relevés (on dit aussi *Reporter*). *Rapporter une figure. Les arpenteurs rapportent les mesures notées sur le terrain*.

II. En parlant d'un bien, d'un capital. Produire soit en fruits, soit en argent, donner un certain revenu. *Des terres qui rapportent de belles moissons*. Intrans. *Ce vignoble rapporte beaucoup, rapporte tant à l'hectare. Ce placement rapportait six pour cent*.

Absolt. et fam. *Voilà un commerce qui rapporte ! très fructueux*.

Fig. *Cette fonction ne rapporte ni profit ni honneur. Cette mauvaise action ne lui a rien rapporté*.

III. Faire le récit, le compte rendu de ce qu'on a vu, entendu ou appris. *Il nous a rapporté fidèlement vos propos. Selon une tradition rapportée par Tite-Live, Rémus et Romulus étaient frères jumeaux. On rapporte à son sujet cette anecdote*.

Spécialt. Faire connaître les travaux, les avis d'une commission, d'une assemblée, etc. ; les exposer en son nom. *Ce conseiller a été chargé de rapporter l'affaire devant la Cour de cassation. Rapporter un projet de loi, rendre compte, devant une assemblée parlementaire, des travaux et des conclusions de la commission qui l'a étudié*.

Péj. Redire, répéter, par légèreté, malice, voire malveillance, ce qu'on a entendu dire. *On n'ose rien raconter devant lui, il rapporte tout*. Absolt. En parlant d'un enfant. Dénoncer les autres. *Il a la fâcheuse habitude de rapporter*.

IV. Rattacher une chose à une autre, établir un lien entre plusieurs choses. 1. Ramener, diriger vers une seule fin. *Rapporter ses actions à Dieu. Cet homme rapporte tout à lui*, il ne considère en agissant que son intérêt propre.

2. Établir une relation, un rapport entre deux ou plusieurs choses. *Rapporter l'effet à la cause*.

Spécialt. Mettre en perspective une chose par rapport à une autre. *Si l'on rapporte cet incident à l'échelle de la catastrophe, il devient insignifiant*.

Par ext. Attribuer, faire remonter. *La gens Julia rapportait son origine à Vénus et à Énée. On rapporte la fondation de cette ville à tel prince, à tel siècle*.

V. Pron. 1. S'ajuster. *Ces pièces de nacre se rapportent exactement entre elles*.

Fig. et class. Être en conformité, entretenir un rapport de convenance, de similitude avec quelque autre chose. « *Sans mentir, si votre ramage / Se rapporte à votre plumage* », célèbres vers tirés de la fable de La Fontaine « Le Corbeau et le Renard ».

2. Avoir un lien avec, se référer à. *Cette partie de ma lettre se rapporte à ce que je vous ai écrit précédemment*.

GRAMM. S'emploie pour indiquer avec quel autre terme de la phrase un mot est mis en relation. *Cet adjectif se rapporte à tel nom. À quel antécédent se rapporte ce pronom relatif ?*

3. Loc. *Se rapporter de quelque chose à quelqu'un*, s'en remettre sur ce point à sa décision, à son arbitrage ; se fier à lui. *Ils sont d'accord sur l'achat et la vente, mais ils se sont rapportés du prix au notaire*.

Se construit plus souvent avec le pronom adverbial *en*. *Je m'en rapporte à vous*. Par ext. *Il ne faut pas s'en rapporter à son témoignage. S'en rapporter à l'usage*.

RAPPORTEUR, -EUSE n. XIV^e siècle. Dérivé de *rapporter*.

I. Souvent péj. Celui, celle qui, par légèreté, malice, voire malveillance, a coutume de rapporter les propos, les faits et gestes de tout un chacun. Se dit le plus souvent d'un enfant qui a tendance à dénoncer les autres. *Méfiez-vous d'elle, c'est une petite rapporteuse*.

II. N. m. 1. Au sein d'une commission, d'une assemblée, etc., membre désigné pour exposer une affaire, une question, un point de droit, pour rendre compte d'un travail. *Le rapporteur du projet de loi. La commission des Affaires étrangères a nommé son rapporteur. Rapporteur général du budget* ou, simplement, *rapporteur général*, à l'Assemblée nationale et au Sénat, membre de la commission des Finances chargé de rapporter la loi de finances.

DROIT. Nom donné au magistrat qui est chargé, dans une affaire, de présenter un rapport à une juridiction ou qui peut, devant certaines juridictions, instruire une affaire. *Nommer, récuser un rapporteur.*

2. GÉOM. Instrument, généralement en forme de demi-cercle gradué, dont on se sert pour mesurer ou construire un angle, ou pour rapporter sur le papier des angles mesurés sur le terrain.

RAPPRENDRE v. tr. (se conjugue comme *Apprendre*).
XVI^e siècle. Dérivé de *apprendre*.

Apprendre de nouveau. *Cet élève devra rapprendre sa poésie. Rapprendre à marcher à un convalescent.* (On dit plus souvent *Réapprendre*.)

***RAPPROCHÉ, -ÉE** adj. XVIII^e siècle. Participe passé de *rapprocher*.

1. Se dit de deux ou plusieurs choses que sépare une distance réduite, ou qui sont plus proches qu'il n'est habituel. *Des sites très rapprochés. Avoir les yeux, les sourcils rapprochés.*

Dans un sens temporel. *Des échéances rapprochées. On entendit frapper à coups rapprochés.*

2. Qui se fait de très près, s'exerce sur ce qui est tout proche. *Assurer la protection rapprochée d'une personnalité. La baïonnette est une arme de combat rapproché.*

RAPPROCHEMENT n. m. XV^e siècle. Dérivé de *rapprocher*.

1. Action de rapprocher des choses, de les placer l'une près ou plus près de l'autre ; résultat de cette action. *Le rapprochement des lèvres d'une plaie. Des figures comme l'antithèse, l'oxymore reposent sur le rapprochement de termes de sens opposés.*

Par ext. ADM. *Rapprochement de conjoints*, mesure facilitant la mutation d'un fonctionnaire séparé de son conjoint par son affectation.

Fig. Action de rapprocher des idées, des faits, etc. afin qu'ils s'éclaircissent mutuellement, de mettre deux choses en regard pour apprécier ce qu'elles ont de commun. *Je n'ai pas fait le rapprochement entre ces deux incidents. Un rapprochement ingénieux, judicieux, fécond. Un rapprochement forcé.*

Dans un sens temporel. *Le rapprochement des élections présidentielle et législatives.*

2. Fig. Le fait, pour des personnes, des parties, de nouer ou de renouer avec d'autres des liens d'amitié, d'harmonie, de se disposer à une réconciliation. *Travailler au rapprochement de deux familles. S'emploie notamment dans le langage de la diplomatie et de la politique. Après la Seconde Guerre mondiale, de Gaulle et Adenauer ont été les artisans du rapprochement franco-allemand. Favoriser le rapprochement entre les peuples. Mener une politique de rapprochement. Un rapprochement se négocie entre les deux tours des élections.*

Par méton. *Un rapprochement des thèses en présence.*

RAPPROCHER v. tr. et pron. XIII^e siècle, *raprochier*. Dérivé de *approcher*.

I. V. tr. 1. Placer plus près d'une personne, d'un lieu, d'un objet ; réduire la distance qui sépare des personnes,

des objets, etc. *Rapprocher son fauteuil de la cheminée. Par ext. Cet autobus vous rapprochera de votre quartier. Par anal. Les longues-vues, les jumelles rapprochent les objets, les font paraître plus proches (on disait aussi *Approcher*).*

Spécialt. VÈN. Faire tenir aux chiens la voie d'un animal qui s'est forlongé. *Rapprocher un cerf.* En parlant des chiens. Suivre la voie d'un animal en gardant le change, jusqu'à ce qu'il revienne au lancé. Subst. *Ce limier a fait un beau rapprocher.*

Fig. Rassembler, mettre en rapport des faits, des idées, etc. pour les comparer, les éclairer, les faire valoir mutuellement. *Nul n'aurait songé à rapprocher ces deux phénomènes. Rapprocher deux passages d'un texte. Dans les « Vies des hommes illustres », Plutarque a rapproché les destins d'Alexandre et de César, en a montré les similitudes.*

Dans un sens temporel. *Nous devons rapprocher les dates de nos réunions. Cela nous rapproche du moment de la victoire ou, simplement, de la victoire.*

2. Disposer des personnes, des groupes sociaux, des États, etc. à la confiance mutuelle, à l'amitié, à la concorde ; leur faire renouer des liens, les mettre sur la voie de la réconciliation. *L'intérêt divise les hommes, le danger les rapproche. La lutte contre un ennemi commun a rapproché ces deux pays. Rapprocher des époux, des parties adverses. « Éloignez vos tentes, rapprochez vos cœurs », dit un proverbe touareg.*

II. V. pron. 1. Venir plus près d'une personne, d'un lieu, d'un objet. *Rapprochez-vous, vous entendrez mieux. L'orage se rapproche. Les troupes se rapprochent de la zone des combats. Par ext. À cet endroit, les parois rocheuses se rapprochent pour former un défilé.*

Fig. Présenter une ressemblance, avoir quelque similitude avec autre chose. *Le style de Céline se rapproche du langage parlé. C'est le modèle qui se rapproche le plus de ce que vous cherchez.*

Dans un sens temporel. *Les échéances électorales se rapprochent. La menace se rapproche, devient imminente.*

2. Établir ou renouer des relations d'amitié, d'harmonie, etc. ; parvenir à une conformité de sentiments, d'idées. *Ils étaient brouillés mais se sont rapprochés depuis peu. Nous commençons à nous rapprocher sur cette question.*

***RAPPROCHEUR** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *rapprocher*.

VÈN. Désigne un chien d'attaque, de grand nez, qui suit la voie de l'animal de chasse sans se laisser dérouter. *Un bon rapprocheur ne bronche pas sur le change, ne se laisse pas tromper par le change.*

RAPPROPRIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*).
XIX^e siècle. Dérivé de *approprier*, pris au sens de « rendre propre ».

Vieilli et fam. Nettoyer, rendre propre. Pron. *Il est allé se rapproper avant le dîner.*

***RAPSONDE** n. m. Voir *Rhapsode*.

***RAPSONDIE** n. f. Voir *Rhapsodie*.

***RAPSONDIQUE** adj. Voir *Rhapsodique*.

RAPT (*p* et *t* se font entendre) n. m. XII^e siècle, *rap*. Emprunté du latin *raptus*, « enlèvement, rapt », lui-même dérivé de *rapere*, « entraîner, emporter violemment ».

DROIT. Enlèvement d'un mineur par violence ou séduction, ou d'une femme contre son gré. *Être victime d'un rapt. Un rapt d'enfant.*

Par ext. Tout enlèvement. *Le rapt de Ganymède par Zeus est un des grands récits de la mythologie. Dans certaines civilisations, le rapt de la fiancée fait partie des rites du mariage.*

***RAPTUS** (s se fait entendre) n. m. XVIII^e siècle. Mot latin, signifiant « enlèvement, rapt », lui-même dérivé de *rapere*, « entraîner, emporter violemment ».

1. MÉD. Très vieilli. Brusque afflux de sang dans une partie du corps.

2. PSYCHIATR. Accès d'intense agitation qui peut amener à commettre des actes violents. *Une confusion mentale, une prise de drogues sont susceptibles d'entraîner des raptus. Le raptus anxieux peut conduire au suicide.*

RÂPURE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *râper*.

Ensemble de filaments, de petits fragments détachés par une râpe d'un bloc, d'un morceau de matière. *Râpure d'ivoire, de bois.*

***RAQUER** v. tr. XII^e siècle, *rachier*, au sens de « cracher, vomir », puis, par analogie, « verser de l'argent ». Issu d'un radical onomatopéique **rakk-*.

Pop. Payer, déboursier de mauvais gré.

RAQUETIER ou **RAQUETTIER** n. m. XVI^e siècle, *racquetier*. Dérivé de *raquette*.

Ancient. Fabricant et marchand de raquettes pour le jeu de paume. En composition. *Paumier-raquetier.*

RAQUETTE n. f. XIV^e siècle, dans l'expression *rachete de la main*, qui désigne le carpe ; XV^e siècle, au sens de « raquette pour le jeu de paume ». Issu, par l'intermédiaire du latin médiéval *rasceta manus*, « le carpe de la main », de l'arabe *rahat*, « paume de la main ».

I. Instrument constitué d'un cadre ovale tendu de cordes entrecroisées et d'un manche, dont un joueur se sert dans certains sports pour frapper la balle, le volant. *Raquette de tennis, de squash, de badminton. Le tamis d'une raquette. Les cordes des raquettes étaient à l'origine en boyaux de mouton et le cadre en bois. Une raquette en aluminium, en fibre synthétique.* Par ext. Plaque de bois arrondie, munie d'un manche court et recouverte de caoutchouc sur ses deux faces, que l'on utilise pour jouer au tennis de table.

Par méton. *Les meilleures raquettes se sont affrontées lors de ce tournoi.*

II. Par anal. 1. Sorte de large semelle ajourée que l'on fixe à la chaussure et qui permet de marcher dans la neige sans s'y enfoncer. *Les raquettes traditionnelles sont faites d'une branche de bois souple repliée et maintenue par des lanières en peau de bête. Faire une excursion, une randonnée en raquettes.*

2. SPORTS. Sur un terrain de basket-ball, nom donné à chacune des deux zones en forme de trapèze, terminée par un demi-cercle, dans laquelle se situe le panneau portant le panier. *Les lancers francs se tirent de la raquette.*

3. BOT. Un des noms usuels de l'opuntia, ou figuier de Barbarie, et d'autres espèces de cette famille de cactus, tel le nopal.

***RAQUETTEUR, -EUSE** n. XVIII^e siècle. Dérivé de *raquette*.

Au Canada. Personne qui marche dans la neige en raquettes.

RAQUETTIER n. m. Voir *Raquetier*.

RARE adj. XII^e siècle, *rere* ; XIV^e siècle, *rare*. Issu du latin *rarus*, « peu dense, clairsemé ; rare ».

1. Qui n'existe qu'en petit nombre. *Une édition rare. Les pièces, les timbres rares d'une collection. L'ambre est cher parce qu'il est rare. Les espèces rares sont protégées.* Loc. fig. *L'oiseau rare*, se dit de quelqu'un qui possède des qualités hors du commun. *Nous n'avons pas encore déniché l'oiseau rare. La perle rare*, être, objet exceptionnel.

Au pluriel et placé devant le nom qu'il qualifie. Très peu nombreux. *De rares passants se risquaient sous la pluie. Quelques rares applaudissements.*

Par ext. Avec un singulier collectif. Peu abondant, clairsemé. *Avoir la barbe rare, le cheveu rare. De l'herbe rare et desséchée.*

Spécialt. CHIM. *Gaz rare*, chacun des gaz monoatomiques qui n'existent qu'en très faible proportion dans l'atmosphère terrestre, et qu'on appelle plutôt aujourd'hui *Gaz noble* (on disait aussi *Gaz inerte*). *Les gaz rares sont l'hélium, le néon, l'argon, le krypton, le xénon et le radon. Les terres rares*, désigne un ensemble d'éléments métalliques qui sont très abondants dans l'écorce terrestre mais en faible concentration, ainsi que les minerais qui renferment ces éléments. *Les terres rares regroupent le lantane (n° at. 57) et les quatorze autres éléments de la famille des lanthanides (n° at. 58 à 71), auxquels on rattache le scandium (n° at. 21) et l'yttrium (n° at. 39). Les terres rares ont de nombreuses applications industrielles.*

2. Peu fréquent, qui se produit peu souvent. *Cette statue n'est exposée qu'en de rares occasions. Le verbe « équilibrer » est resté d'un emploi rare jusqu'au XIX^e siècle. Il est rare de réussir, qu'on réussisse dans tout ce qu'on entreprend. Les bonnes affaires sont, se font rares en ce moment. Ses apparitions se font bien rares* ou, fam., *il se fait bien rare*, pour parler d'une personne qui se rend moins fréquemment dans un lieu et que l'on ne voit plus guère.

3. Fig. Qui sort de l'ordinaire, peu commun. *Il m'a répondu avec une rare insolence, avec une audace rare. Un exemple rare de courage. Un spectacle d'une rare beauté.* Par méton. *C'est une personne rare*, d'un mérite extraordinaire.

RARÉFACTION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *rarefactio*, de même sens, lui-même dérivé de *rarefacere*, « raréfier ».

Le fait de raréfier ou de se raréfier. *La raréfaction d'une denrée en augmente le prix. L'ostéoporose se caractérise par la raréfaction progressive du tissu osseux. La raréfaction de l'oxygène en haute montagne.*

RARÉFIABLE adj. XVII^e siècle. Dérivé de *raréfier*.

PHYS. Très vieilli. Se disait d'un gaz susceptible de se raréfier.

RARÉFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *rarefacere*, « rendre plus rare », lui-même composé à l'aide de *rarus*, « peu dense, clairsemé ; rare », et *facere*, « faire ».

Rendre plus rare, moins nombreux ou moins fréquent. *Plusieurs causes ont contribué à raréfier l'offre d'emplois. Surtout à la forme pronominale. Dans les Alpes, la végétation se raréfie au-dessus de 2 000 mètres. Ses visites se raréfient.*

Spécialt. PHYS. Réduire, pour un volume donné, le nombre de molécules ou d'atomes d'un gaz et faire ainsi baisser sa pression et sa masse volumique. *Raréfier un gaz avec une pompe à vide*. Pron. *L'oxygène se raréfie en altitude*.

Au participe passé, adjt. *Un gaz raréfié*, dont la pression et la masse volumique ont des valeurs nettement plus basses que celles qu'on observe dans les conditions de référence.

RAREMENT adv. XIV^e siècle, *raremant*. Dérivé de *rare*.

Peu souvent, peu fréquemment. *Cela ne se produit que rarement. Rarement décision fut plus commentée. J'ai rarement vu des enfants aussi sérieux.*

RARETÉ n. f. XIV^e siècle, *rarité*. Emprunté du latin *raritas*, « porosité ; faible nombre », lui-même dérivé de *rarus*, « peu dense, clairsemé ».

1. Caractère de ce qui n'existe qu'en petit nombre, en faible quantité, de ce qui est difficile à trouver. *La rareté d'une denrée. Il a pu observer des oiseaux d'une grande rareté.*

Par méton. Objet rare, curieux. *Cette édition est une rareté. L'exposition présentera quelques raretés philatéliques, botaniques.*

2. Caractère de ce qui est peu fréquent. *Il faut se féliciter de la rareté de tels incidents. La rareté des rechutes montre l'efficacité du traitement.*

Loc. *Pour la rareté du fait*, se dit pour souligner le caractère peu commun d'un événement, d'une situation. *Signalons, pour la rareté du fait, que tous les députés ont voté ce texte.*

Par méton. Événement, fait inhabituel, peu fréquent. *Une éclipse totale du soleil est une rareté.*

RARISSIME adj. XVI^e siècle. Emprunté de l'italien *rarissimo*, de même sens.

Qui est très rare. *Une médaille, un ouvrage rarissimes. Un phénomène rarissime.*

RARRANGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XVIII^e siècle. Dérivé d'*arranger*.

Vieilli. Arranger de nouveau ou d'une autre manière (aujourd'hui, on dit plutôt *Réarranger*).

I. RAS, RASE adj. XII^e siècle. Issu du latin *rasus*, participe passé de *radere*, « raser ».

1. Se dit du poil coupé au plus près de la peau. *Des cheveux ras, une barbe rase*. Se dit aussi du pelage d'un animal lorsqu'il est naturellement court. *Un chien à poil ras. La fourrure rase de la panthère.*

Par anal. *Du velours ras. La végétation rase de la toundra. Un gazon ras*, fraîchement tondu.

Advt. *Des ongles coupés ras.*

2. Se dit d'un récipient que son contenu emplit jusqu'au bord, sans le dépasser. *Vendre à boisseau ras. Une mesure rase de farine, de graines.*

Expr. fig. et pop. *En avoir ras le bol*, en avoir assez, être excédé. Subst. *Ras-le-bol*, voir ce mot.

3. Par ext. Plat et uni, où rien ne fait saillie. *Une plaine rase*. Surtout dans des locutions. *Rase campagne*, pays plat, découvert ; lieu désert. *Ils se sont installés en rase campagne*. MILIT. *Capitulation en rase campagne*, en dehors d'une place forte, d'un lieu fortifié. – MARINE. *Bâtiment ras*, qui est peu élevé au-dessus de l'eau ou dont on a supprimé les mâts.

Spécialt. *Table rase*, tablette de cire vierge utilisée dans l'Antiquité pour écrire. Fig. Dans le langage philosophique, et souvent sous la forme latine de *tabula rasa*, pour désigner l'esprit, la conscience avant qu'ils n'aient été marqués par l'expérience ou confrontés à un contenu de pensée. Dans la langue courante. Expr. *Faire table rase*, effacer, faire entièrement disparaître. « *Du passé faisons table rase !* », extrait du chant de *L'Internationale*.

4. Subst. Dans des locutions. Loc. prép. *Au ras de*, à ras de, juste au niveau de ; très près de. *Cette embarcation est au ras de l'eau. Une haie plantée au ras d'un mur. Voler au ras du sol, à ras de terre*. Fig. et fam. *À ras de terre, au ras du sol, au ras des pâquerettes*, pour qualifier des propos ou des opinions manquant de hauteur de vue, de finesse. *Il a traité le sujet au ras des pâquerettes.*

Loc. adv. *À ras*, très court. *De l'herbe tondue à ras. À ras de bord* ou, plus souvent, *à ras bord* ou *à ras bords* et, ellipt., *à ras*, jusqu'à la hauteur du bord d'un récipient. *Remplir un verre à ras bord. Ajouter une cuillère de farine emplie à ras.*

En apposition. *Une encolure ras du cou*, qui suit de près la naissance du cou. Par méton. *Un corsage, un chandail ras du cou*. Par ext. *Un collier ras du cou*. Ellipt. *Un, des ras-du-cou*. (On trouve aussi *Ras de cou*.)

*II. **RAS** (s se fait entendre) n. m. XVI^e siècle. Emprunté de l'amharique (langue sémitique d'Éthiopie) *ras*, « tête, chef », de même origine que l'arabe *ra'is*, « raïs, chef ».

Titre que portaient naguère les plus hauts dignitaires d'Éthiopie. *Le ras Tafari Makonnen fut proclamé négus en 1928.*

*III. **RAS** n. m. XVII^e siècle. Issu du latin *ratis*, « radeau ».

MARINE. Petit radeau utilisé en particulier pour faire des réparations sur un bâtiment au niveau de la ligne de flottaison.

IV. **RAS** n. m. Voir *Raz*.

RASADE n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *ras I*.

Contenu d'un verre empli à ras bord ; quantité de liquide que l'on verse dans un verre ou que l'on boit. *Une rasade de vin, de bière. Ils ont bu force rasades.*

*RASAGE n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *raser*.

Action de raser ou de se raser ; résultat de cette action. *Un rasage de près. Après-rasage*, voir ce mot.

TEXTILE. Opération consistant à éliminer les fibres qui dépassent d'un tissu.

RASANT, -ANTE adj. XVII^e siècle. Participe présent de *raser*.

1. Qui effleure, qui passe au ras d'une chose et, en particulier, au ras du sol. *Le vol rasant d'un oiseau. Une lumière rasante, un éclairage rasant*, dont les rayons sont presque parallèles à la surface qu'ils atteignent. *Tir rasant*, tir tendu, qui reste plus ou moins parallèle au profil du terrain.

Spécialt. Se dit d'un ouvrage fortifié de peu de relief, s'élevant à peine plus haut que le terrain qui l'entourne.

2. Fig. et fam. Ennuyeux, lassant. *Cet orateur est rasant. Un documentaire rasant.*

RASCASSE n. f. XVI^e siècle. Emprunté de l'ancien provençal *rascassa*, de même sens, dérivé de *rasca*, « teigne », parce que la peau de ce poisson est marquée de taches.

Nom usuel d'un groupe de poissons téléostéens des mers chaudes et tempérées, qui ont un corps trapu, une grosse bouche et dont les nageoires dorsales et la tête sont hérissées d'aiguillons. *Rascasse rouge, brune. La piqûre de certaines rascasses est mortelle. La rascasse entre dans la composition de la bouillabaisse.*

(On dit aussi *Scorpène*.)

RASCETTE n. f. XV^e siècle, *rassette*. Issu, par l'intermédiaire du latin médiéval *rasceta manus*, « le carpe de la main », de l'arabe *rahat*, « paume de la main ».

Nom donné, en chiromancie, à la partie de la paume de la main, près du poignet, qui est marquée de lignes transversales (on écrit aussi *Rassette*).

RASEMENT n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *raser*.

Action de raser, d'abattre à ras de terre une fortification, un édifice. *Le rasement des bâtiments insalubres a été décidé par les autorités.*

***RASE-MOTTES** ◇ n. m. inv. XX^e siècle. Composé de *raser*, forme conjuguée de *raser*, et de *motte*, au pluriel.

AÉRON. Vol à très basse altitude. *Faire du rase-mottes. Voler en rase-mottes.*

***RASE-PET** ◇ n. m. inv. XIX^e siècle, *rasepet*. Composé de *raser*, forme conjuguée de *raser*, et de *pet*.

Anciennt. Fam. Manteau d'homme très court (on dit parfois *Pet-en-l'air*).

RASER v. tr. XII^e siècle. Issu du latin populaire **rasare*, altération de *radere*, de même sens.

1. Couper le poil au plus près de la peau au moyen d'un rasoir, d'une tondeuse. *Raser la barbe, les cheveux de quelqu'un. Il a rasé sa moustache.* Par méton. *Se raser le menton, les jambes. Il se rase tous les matins. Les enfants pouilleux furent rasés. Raser un caniche.*

Absolt. *Mousse, crème à raser.* Expr. fig. *Demain, on rase gratis*, se dit pour tourner en dérision une promesse dont on sait qu'elle ne sera pas tenue.

Au participe passé, adjt. *Avoir la tête rasée. Être bien rasé, mal rasé, rasé de frais, rasé de près.*

Fig. et fam. Lasser, importuner ; ennuyer par des propos longs et oiseux. *Il m'a rasé avec ses bavardages.* Pron. *Se raser*, trouver le temps long.

2. Par anal. Couper à ras ; abattre. *Raser un buisson. Raser une forêt.* TEXTILE. Procéder à l'opération de rasage.

Spécialt. Mettre à bas, démolir complètement un bâtiment, une construction. *La ville de Saint-Lô fut complètement rasée en 1944 par les bombardements aériens lors du débarquement allié.* MARINE. *Raser un vaisseau*, ôter ses superstructures. *On a rasé ce bâtiment pour en faire un ponton.*

3. Passer au ras de, effleurer. *L'hirondelle rase la surface de l'eau. La balle a rasé le filet. Ce navire rase la côte*, il la longe de très près. *Rase-mottes, rase-pet*, voir ces mots. Expr. *Raser les murs*, marcher au ras des façades et, surtout fig., tenter de passer inaperçu.

ÉQUIT. *Ce cheval rase le tapis*, il relève peu les pieds et étend sa foulée en galopant. – CHASSE. *Se raser, être rasé*, en parlant d'un gibier, se tapir contre terre pour tenter de se cacher. *Le lièvre se rasait, était rasé dans son gîte.*

RASEUR, -EUSE n. XIII^e siècle, *rasere*, au sens de « barbier » ; XIX^e siècle, au sens moderne. Dérivé de *raser*.

Fam. Celui, celle qui importune par des propos longs et ennuyeux. *Quel raseur !*

***RASH** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté de l'anglais *rash*, de même sens, lui-même issu de l'ancien français *raiche*, « teigne ».

PATHOL. Éruption cutanée passagère qui accompagne certaines maladies fébriles.

RASIBUS (s final se fait entendre) adv. XIV^e siècle, dans l'expression *faire rasibus*, « couper à ras ». Déformation plaisante du latin *rasus*, « rasé, ras ».

Fam. et plaisant. À ras ; tout près. *Le coup est passé rasibus.*

***RASKOL** n. m. XIX^e siècle. Mot russe, signifiant proprement « schisme ».

RELIG. Schisme provoqué dans l'Église orthodoxe russe par l'opposition aux réformes engagées à partir de 1652 par le patriarche Nikon, et jugées hérétiques par ses adversaires. *Le raskol compte aujourd'hui encore de nombreux adeptes, appelés « vieux-croyants » ou « raskolniki ».*

***RAS-LE-BOL** n. m. inv. XX^e siècle. Composé de *ras I*, de *le* et de *bol*, pris dans un sens imagé.

Pop. Le fait d'être excédé, d'en avoir assez. *Le ras-le-bol des contribuables. Un ras-le-bol général.* En interjection. *Ras-le-bol !*

RASOIR n. m. XII^e siècle, *rasuir*, puis *rasouer*. Issu du latin tardif *rasorium*, de même sens, dérivé de *radere*, « raser ».

Instrument à une ou plusieurs lames au tranchant très fin, qui sert à raser. *Il s'est entaillé la joue avec son rasoir. Le feu du rasoir*, la sensation de brûlure qui peut suivre le rasage. *Une coupe de cheveux au rasoir. Rasoir droit*, pourvu d'une lame plus ou moins longue, escamotable dans un manche. *Le rasoir droit est familièrement appelé coupe-choux. Le fil d'un rasoir. Cuir à rasoir*, voir *Cuir*. *Rasoir mécanique, de sûreté ou de sécurité*, pourvu d'une tête dans laquelle sont insérées une ou plusieurs lames rectangulaires amovibles. *Rasoir jetable. Rasoir électrique.*

Expr. *Couper comme un rasoir*, se dit de ce qui est particulièrement tranchant. Fig. *Être sur le fil du rasoir*, se trouver dans une situation précaire, instable, périlleuse.

Adj. Fig. et fam. Lassant, ennuyeux. *Leurs amis sont vraiment rasoirs. Une conférence rasoir.*

***RASPOUITSA** n. f. XX^e siècle. Mot russe, signifiant proprement « saison des mauvaises routes », lui-même dérivé de *raspoutit*, « dissoudre ».

GÉOGR. En Russie et dans d'autres régions froides, période de dégel durant laquelle la surface des sols est transformée en une couche boueuse.

RASSASIEMENT n. m. XI^e siècle. Dérivé de *rassasier*.

État d'une personne rassasiée. Fig. *Le rassasiement des plaisirs*, satiété, dégoût que peut produire l'excès des plaisirs.

RASSASIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XII^e siècle, *rasasier*. Dérivé de l'ancien verbe *assasier*, issu du latin populaire **adsatiare*, « apaiser la faim », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *satiare*, de même sens, de *satis*, « assez ».

En parlant d'un aliment. Apaiser pleinement la faim de quelqu'un. *Ce plat est loin de l'avoir rassasié.* Absolt. *Les pâtes rassasient.* Au participe présent, adjt. *Un repas rassasiant.*

En parlant d'une personne. Nourrir suffisamment pour apaiser la faim, satisfaire l'appétit. *On ne peut le rassasier.* Surtout pron. *Il se rassasie d'une soupe.*

Au participe passé, adjt. *Des convives rassasiés, repus.*

Fig. Assouvir les désirs, les passions de quelqu'un. *Son récit n'a pas rassasié ma curiosité. Se rassasier de gloire.*

Parfois en mauvaise part. Nourrir à l'excès. *On les a rassasiés de sucreries.* Fig. *La presse nous rassasie de scandales.*

RASSEMBLEMENT n. m. xv^e siècle. Dérivé de *rassembler*.

Action de rassembler, de regrouper ; résultat de cette action. *Le rassemblement des élèves dans la cour. Le rassemblement des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier.*

Par ext. Réunion, attroupement, notamment sur la voie publique. *Tout rassemblement de plus de cinq personnes sera désormais interdit. Disperser un rassemblement.*

Spécialt. MILIT. Regroupement en un lieu de troupes ou de soldats disséminés. *Le rassemblement des troupes dans la cour de la caserne. Sonner le rassemblement. Rassemblement ! commandement ordonnant ce regroupement.* – POLIT. *Un programme de rassemblement, qui vise à rallier plusieurs formations politiques et à recueillir les suffrages de courants très divers de l'opinion publique. S'emploie aussi dans la dénomination de partis politiques. Rassemblement du peuple français* ou, par abréviation, *R.P.F.*, fondé en 1947 par le général de Gaulle et actif jusqu'en 1953. *Rassemblement pour la République* ou, par abréviation, *R.P.R.*, qui fut créé en 1976 pour rénover le mouvement gaulliste et disparut en 2002.

RASSEMBLER v. tr. xii^e siècle. Dérivé d'*assembler*.

1. Réunir, regrouper des personnes ou des choses en un endroit, en particulier quand elles sont dispersées, disséminées. *Le guide rassemble les touristes devant Notre-Dame. Rassembler des preuves contre un suspect. Rassembler les documents éparpillés sur le bureau.* Par méton. Avec un singulier collectif. *Rassembler le régiment, la troupe. Les ouvriers ont rassemblé le matériel avant de s'en aller.*

Pron. *Les soldats se rassemblèrent pour la levée des couleurs. Les voiliers se rassemblent pour le départ de la régates. Toute la famille s'est rassemblée pour l'occasion.*

Par ext. *Cette académie rassemble les plus brillants esprits de la région. Notre galaxie rassemble des milliards d'étoiles.*

POLIT. Rallier à ses idées un groupe, un courant. *Il cherche à rassembler l'aile droite de son parti.* Ellipt. *Rassembler à gauche, au centre.* Pron. *Les militants se rassemblent autour de ce programme.*

Fig. Faire appel à, mettre en jeu, dans une intention donnée. *Rassembler son courage, ses forces. Rassembler ses idées, ses souvenirs. Rassembler ses esprits, retrouver sa lucidité, se ressaisir.*

2. ÉQUIT. *Rassembler un cheval, l'amener à s'asseoir sur les hanches afin de rendre ses épaules plus libres et de faciliter l'exécution des mouvements.* Subst. *Le rassembler, la posture correspondant à ce mouvement. L'art du rassembler est essentiel dans le travail de haute école.*

***RASSEMBLEUR, -EUSE** n. xvi^e siècle. Dérivé de *rassembler*.

Individu qui réunit autour de lui un grand nombre de partisans en les ralliant à ses idées. *Tous reconnaissent à cet homme politique des qualités de rassembleur.* Par méton., adjt. *Un discours rassembleur.*

RASSEOIR ◇ v. tr. (se conjugue comme *Asseoir*). xii^e siècle, au sens de « calmer » et de « remettre à sa place » ; xiv^e siècle, au sens de « n'être plus frais, durcir ». Dérivé d'*asseoir*.

1. *Asseoir de nouveau quelqu'un, le remettre en position assise. Vous pouvez rasseoir l'enfant.* Surtout à la forme pronominale. *Rasseyez-vous ou rassoyez-vous. Les élèves se rassirent après le départ du directeur. Je m'étais levé, mais il me fit me rasseoir ou, ellipt., il me fit rasseoir.*

Par anal. Replacer une chose sur sa base, la remettre dans une position stable. *Rasseoir une statue sur son socle. Rasseoir un bibelot renversé.*

Intrans. ou pron. En parlant d'un liquide qu'on laisse reposer pour qu'il décante. *Il faut laisser ce vin rasseoir, se rasseoir.*

2. Fig. et litt. Calmer, ramener à la tranquillité, rassurer. *Voilà de quoi rasseoir les esprits.*

Au participe passé, adjt. *Esprit rassis, devenu plus calme, pondéré. Ce jeune homme n'a pas encore l'esprit rassis. Des projets rassis, mûris par la réflexion. C'est un esprit rassis, se dit aussi parfois, péjorativement, de qui refuse l'innovation, fait preuve d'immobilisme.* Loc. *De sens rassis, sans être ému, sans être troublé. Parlez-vous de sens rassis ?*

RASSÉRÉNER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). xvi^e siècle. Dérivé de l'adjectif *serein*.

Rendre le ciel, le temps de nouveau serein, clair. *Le soleil parut et rasséréna le temps.* Pron. *L'horizon s'est rasséréné après l'orage.*

Surtout fig. Calmer, rassurer quelqu'un, lui rendre la tranquillité. *Cette nouvelle la rassérènera.* Pron. *Elle se rasséréna en le voyant arriver.* Par méton. *Son visage s'est rasséréné.*

RASSETTE n. f. Voir *Rascette*.

***RASSIR** v. intr. xx^e siècle. Dérivé de *rassis*, qui n'était plus senti comme participe passé de *rasseoir*.

1. En parlant du pain et d'autres aliments de même nature, devenir rassis, se dessécher progressivement. *Le pain rassit ou, pron., se rassit moins vite s'il est conservé à l'abri de l'air.*

2. BOUCHERIE. En parlant de la viande d'un animal, mûrir au frais plusieurs jours. *Une viande qu'on laisse rassir est plus tendre et plus savoureuse.*

***RASSIS, -ISE** adj. xiv^e siècle, *raci*, au sens de « durci ». Participe passé de *rasseoir*, au sens ancien de « durcir ».

1. Se dit du pain et d'autres aliments de même nature qui ne sont plus tendres, qui sont desséchés sans être durs. *Confectionner une farce avec du pain rassis. De la brioche rassise.*

2. BOUCHERIE. Se dit de la viande que l'on a conservée au frais plusieurs jours après l'abattage de l'animal afin de l'attendrir.

(On trouve aussi *Rassi, -ie*.)

RASSORTIMENT n. m. xix^e siècle. Dérivé de *rassortir*.

Action de rassortir.

COMMERCE. Reconstitution d'un assortiment dont certains éléments ne se trouvent plus en nombre suffisant dans le stock.

(On dit plus souvent *Réassortiment* et, en librairie, *Réassort*.)

RASSORTIR v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*assortir*.

Compléter un ensemble en lui ajoutant une ou des pièces manquantes ; trouver une chose assortie à ce qu'on a déjà. *Rassortir un service à café. Rassortir du tissu, du drap pour faire des coussins.*

COMMERCÉ. Compléter un assortiment dont certains produits ne figurent plus en quantité suffisante dans le stock.

(On dit plus souvent *Réassortir*.)

RASSOTER v. tr. XII^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *assoter*, « rendre sot ».

Vieilli. Prévenir une personne de manière exagérée en faveur d'une autre, au point de lui faire perdre tout jugement, de la rendre sotté. *On l'a tant rassoté de cette fille qu'il veut l'épouser.* Pron. Se prendre d'un goût immodéré ou déraisonnable pour quelqu'un. *Se rassoter d'un nouvel amour.* Au participe passé, adjt. *Une mère rassotée de son fils.*

RASSURANT, -ANTE adj. XVIII^e siècle. Participe présent de *rassurer*.

Qui rassure, réconforte ; apaisant, tranquillisant. *Le médecin s'est montré rassurant quant à l'évolution de la maladie. Voilà une nouvelle rassurante. Prendre un ton rassurant.* Par euphémisme. *Cela n'est pas rassurant, guère rassurant*, est propre à inspirer l'inquiétude, la peur.

RASSURER v. tr. XII^e siècle, *rasseurer*. Dérivé d'*assurer*.

1. Très vieilli. Raffermer, rendre plus stable, plus solide. *Rassurer un mur, une terrasse.*

Fig. *Cette victoire a rassuré son pouvoir, son autorité.*

2. Redonner à quelqu'un assurance, confiance, tranquillité d'esprit. *Vous me rassurez par vos explications. Sa présence suffit à nous rassurer. Ce succès l'a rassuré sur ses capacités, quant à son avenir.* Pron. *Rassurez-vous, tout s'est bien passé.*

Au participe passé, adjt. *Il n'a pas l'air très rassuré*, il semble avoir peur.

***RASTAFARI** n. et adj. XX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais, de l'éthiopien *rastafari*, de même sens, lui-même composé de *ras*, « chef », et de *Tafari*, du nom de Ras Tafari Makonnen, le futur empereur Haïlé Sélassié.

1. N. Membre d'un mouvement messianique chrétien apparu en Jamaïque dans les années 1920, qui affirme les liens identitaires du peuple jamaïcain avec l'Afrique, dénonce le joug qu'il subit, et qui fit de Haïlé Sélassié, couronné empereur en 1930, une figure sacrée. *S'inspirant d'un passage du livre des Nombres, certains rastafaris ne se coupent jamais les cheveux.*

2. Adj. inv. en genre. Qui appartient, est relatif à ce mouvement ou est influencé par lui (on emploie couramment l'abréviation *Rasta*). *Dans les années 1960, le reggae contribua à répandre la culture rasta.*

RASTAQUOUÈRE n. m. XIX^e siècle, *rastacouère*. Emprunté de l'espagnol d'Amérique du Sud *rastacero*, « aventurier, parvenu », composé à l'aide de *arrastrar*, « traîner », et *cueros*, « cuirs », car celui qu'on désignait ainsi avait généralement fait fortune dans le commerce des peaux.

Fam. et péj. Étranger qui étale un luxe suspect et de mauvais goût (on a employé l'abréviation *Rasta*). *Les personnages de rastaquouère des vaudevilles du XIX^e siècle. Le Brésilien de « La Vie parisienne », d'Offenbach, est un rastaquouère.*

RAT, RATE n. XII^e siècle. Probablement tiré d'un radical onomatopéique *ratt-*, qui reproduirait le bruit que fait l'animal en grignotant.

1. Petit mammifère rongeur de la famille des Muridés, au museau pointu, aux pattes courtes et à la longue queue écaillée. *La rate et ses ratons. Le rat couine. Un piège à rat ou à rats. Mort-aux-rats, Garde-rats*, voir ces mots. *Rat noir*, qui vit dans des lieux secs comme les greniers ou les granges. *Arrivé au Moyen Âge d'Asie en Europe, le rat noir y propagea la peste bubonique. Rat d'égout, rat gris, rat brun*, qui se plaît dans les lieux humides, en particulier les égouts (on dit aussi *Surmulot*). *Le rat d'égout a supplanté le rat noir dans de nombreuses régions. Rat de laboratoire, surmulot albinos* qu'on élève à des fins expérimentales. *Queue-de-rat*, voir ce mot.

Par anal. Nom couramment donné à certaines espèces appartenant à la famille des Muridés ou à d'autres familles de rongeurs. *Rat nain ou rat des moissons*, le plus petit rongeur d'Europe. *Rat d'eau*, désigne une espèce amphibie de campagnol. *Rat des champs*, le campagnol ou le mulot. *Rat fruitier*, le lérot. *Rat musqué, rat d'Amérique*, autres appellations de l'ondatra. *Rat palmiste*, désignation commune du xérus, écureuil fouisseur africain. En composition. *Rat-taupe*, nom couramment donné à divers petits mammifères fouisseurs. Par ext. *Rat d'Égypte*, nom que les Anciens donnaient à une mangouste qui détruisait les serpents et les œufs des crocodiles (on dit aussi *Ichneumon*).

Titres célèbres : *Le Rat de ville et le Rat des champs, Conseil tenu par les rats, Le Lion et le Rat, Le Combat des rats et des belettes*, fables de Jean de La Fontaine (1668).

2. Loc. et expr. Fam. *Être en un lieu comme un rat dans un fromage*, y être à son aise, y trouver tout en abondance, sans qu'il en coûte rien. *Un nid à rats, un trou à rats*, un endroit étroit, sale, obscur. Pop. *Être fait comme un rat*, être capturé et, fig., se trouver pris au piège. *S'ennuyer comme un rat mort*, désespérément. *Crever comme un rat*, mourir abandonné, dans la solitude.

Fig. *Les petits rats de l'Opéra*, les jeunes élèves de l'École de danse de l'opéra de Paris. Fam. *Un rat de bibliothèque*, quelqu'un dont toute l'existence se passe à lire dans les bibliothèques, dont la culture n'est que livresque. *Rat d'hôtel*, voleur qui commet ses larcins en s'introduisant dans les chambres d'hôtel. *Rat d'église* (vieilli), bigot. *Rat de cave*, voir *Cave II*.

Expr. proverbiale. *Les rats quittent le navire*, se dit, par allusion au comportement des rats lors des naufrages, de ceux qui abandonnent à la hâte ou lâchement une affaire en perdition.

Prov. *À bon chat, bon rat*, la riposte est à la hauteur de l'attaque.

3. Fig et fam. Personne avare (seulement au masculin). *Quel rat !* Adj. *Elle est de plus en plus rat.*

***RATA** n. m. XIX^e siècle. Abréviation de *ratatouille*.

Argot militaire. Ragoût grossier. « *C'est pas de la soupe, c'est du rata* », formule plaisante dont les soldats accompagnaient la sonnerie de clairon annonçant le repas.

Par ext. Fam. Nourriture de médiocre qualité, peu appétissante.

RATAFIA n. m. XVII^e siècle, *ratafiat*. Mot créole, d'origine incertaine.

Liqueur provenant de la macération de fruits ou de plantes dans de l'eau-de-vie sucrée. *Ratafia de cerise, de prune, de cassis. Le ratafia se boit souvent à l'apéritif. Ratafia de brou de noix* ou, ellipt., *brou de noix*, préparé à partir de noix fraîches écrasées avec leur brou.

Spécialt. Vin de liqueur issu du mutage du moût par de l'eau-de-vie de vin. *Ratafia de Champagne, de Bourgogne.*

***RATAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *rater*.

Le fait d'échouer, échec. *Ce spectacle est un ratage complet.*

RATANHIA n. m. XIX^e siècle. Mot quechua, de même sens.

BOT. Arbrisseau d'Amérique du Sud appartenant à la famille des Légumineuses, dont les racines ont une écorce riche en tanins. *Le ratanhia est utilisé en pharmacie pour ses propriétés astringentes et hémostatiques.*

RATAPLAN ! interj. XIX^e siècle. Formé à partir de *ra, pata* et *fla*, qui marquent les trois manières de frapper un tambour.

Onomatopée imitant le bruit du tambour (on dit aussi *Rantanplan* !).

***RATAPOIL** n. m. XIX^e siècle. Du nom de *Ratapoil*, personnage créé par Honoré Daumier (1808-1879).

Sobriquet jadis donné aux partisans inconditionnels du bonapartisme et, par ext., aux adeptes d'un régime autoritaire.

***RATATINÉ, -ÉE** adj. XVII^e siècle. Participe passé de *ratatiner*.

Flétri, ridé, desséché. *Une pomme ratatinée.* Par ext. Fam. *Un visage ratatiné. Un vieillard tout ratatiné, recroquevillé par l'âge.*

RATATINER v. tr. XVII^e siècle. Formé sur le radical expressif *-tat-*, qui suggère l'idée de petitesse, de tassement.

1. Réduire, contracter en desséchant. *Le gel a ratatiné les jeunes plants.* Surtout à la forme pronominale. *Le parchemin se ratatine au feu. Les fruits de cet arbre se sont ratatinés.*

Par ext. Fam. *L'âge, la maladie le ratatinent chaque jour un peu plus.*

Pron. *Il s'est ratatiné en vieillissant.* Fig. *Il se ratatina pour échapper aux tirs, il se recroquevilla, se fit le plus petit possible.*

2. Pop. Défoncer, écraser. *Le choc a ratatiné le véhicule.*

Fig. Vaincre quelqu'un, lui infliger une sévère défaite, en particulier au cours d'un jeu. *L'équipe adverse les a ratatinés.*

Argot. Tuer.

RATATOUILLE n. f. XVIII^e siècle. Issu du croisement des anciens verbes *tatouiller*, « remuer, manier beaucoup », et *ratouiller*, « troubler l'eau, remuer, salir », eux-mêmes dérivés de *touiller*.

CUIS. Vieilli. et souvent péj. Ragoût, plat composé de divers ingrédients.

Auj. *Ratatouille niçoise* ou, simplement, *ratatouille*, mélange de tomates, d'aubergines, de courgettes, de poivrons, d'oignons et, souvent, d'ail, que l'on fait cuire dans de l'huile d'olive.

Fig. et pop. Volée de coups, sévère correction et, par ext., défaite cuisante. *Il a pris une sacrée ratatouille.*

RATE n. f. XII^e siècle. D'origine incertaine.

ANAT. Organe particulièrement vascularisé situé dans l'hypocondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes, qui joue un rôle important dans l'immunité spécifique. *La rate fait partie des organes lymphoïdes. Rupture traumatique de la rate. Une ablation de la rate.*

Expr. fig. et fam. *Désopiler la rate*, réjouir, faire rire. Pop. *Se dilater la rate*, rire aux éclats. *Se fouler, ne pas se fouler la rate*, voir *Fouler*.

***RATÉ, -ÉE** n. et adj. XIX^e siècle. Participe passé de *rater*.

I. N. m. 1. Défaillance d'une arme à feu dont le coup n'est pas parti.

2. Défaut survenant dans le fonctionnement d'un moteur à explosion ; bruit révélant ce défaut. *Ce moteur a des ratés.*

Par ext. Défaillance d'un mécanisme, d'un système quelconque. *Les ratés d'une chaudière. La croissance de cette entreprise connaît quelques ratés.*

II. Adj. Fig. et fam. 1. Qui n'a pas réussi, n'a pas donné le résultat escompté. *Cet ouvrage est complètement raté. Un effet raté. Une occasion ratée*, qu'on a laissée échapper. Employé comme interjection pour souligner un coup perdant, un échec. *Raté !*

2. Se dit d'une personne qui n'a pas les qualités, le talent nécessaires à l'état, à l'activité qu'elle a choisi d'exercer. *Un peintre, un écrivain raté.*

Par ext. Subst. *C'est un raté*, sa vie est une suite d'échecs.

RÂTEAU n. m. XII^e siècle, *rastel*. Issu du latin *rastellus*, diminutif de *raster*, « croc, râteau », lui-même dérivé de *radere*, « raser, racler ».

1. Outil composé d'une traverse pourvue de dents de fer ou de bois et placée au bout d'un long manche, qui permet de nettoyer et d'égaliser la surface d'un sol, de ramasser du foin, des feuilles mortes, de l'herbe coupée, etc. *Une pelle et un râteau. Un râteau aux dents en éventail, à double rangée de dents. Donner un coup de râteau, passer le râteau.* Par ext. AGRIC. *Râteau mécanique, râteau faneur*, engin muni de dents métalliques flexibles, utilisé pour faner le fourrage ou former des andains.

Expr. Fam. *Se peigner, se coiffer avec un râteau*, de façon négligée, sans soin. Pop. *Prendre un râteau*, essuyer une rebuffade.

TÉLÉCOMM. En apposition. *Antenne râteau*, antenne de télévision composée d'un axe central auquel des tiges métalliques sont fixées perpendiculairement.

2. Par anal. Objet, muni ou non de dents, dont la forme générale rappelle cet outil. TECHN. Pièce d'un appareil, d'un mécanisme comportant un ensemble de dents séparées. *Le râteau d'une horloge*, long bras terminé par une traverse dentée qui règle le déclenchement de la sonnerie. *Le râteau d'une serrure*, partie d'une serrure ancienne pourvue de dents qui passent dans les encoches du panneton. *Le râteau d'un métier à tisser*, sorte de gros peigne employé pour le montage des chaînes. – GRAV. Dans une presse lithographique à bras, lame de bois recouverte de cuir qui sert à presser le papier contre la pierre. – JEUX. Instrument composé d'un long manche au bout duquel est fixée une petite plaque, avec lequel le croupier ramasse les mises et distribue les gains. – SPORTS. Au football, action qui consiste à ramener avec le pied le ballon devant soi pour empêcher l'adversaire de s'en emparer, en le prenant à contre-pied.

***RATEL** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *rat*.

ZOOL. Petit mammifère omnivore de la famille des Mustélidés, proche du blaireau, au pelage noir marqué d'une large bande blanche sur le dessus du corps, que l'on rencontre en Afrique et en Asie. *Le ratel vit en association avec un oiseau, l'indicateur, qui le guide vers les nids d'abeilles où tous deux trouveront leur nourriture.*

RÂTELAGE n. m. xv^e siècle. Dérivé de *râtelier*.

Action de râtelier. *Le râtelage du foin*.

RÂTELÉE n. f. xv^e siècle. Dérivé de *râtelier*, forme ancienne de *râteau*.

Ce que l'on peut ramasser en un coup de râteau, lors des travaux agricoles. *Une râtelée de luzerne, d'avoine*.

RÂTELER v. tr. (se conjugue comme *Amonceler* ◇). XIII^e siècle. Dérivé de *râtelier*, forme ancienne de *râteau*.

Rassembler, ramasser ce qui jonche le sol à l'aide d'un râteau ; nettoyer, égaliser la surface d'un sol en utilisant un râteau. *Râtelier des javelles. Râtelier une pelouse*. (On dit plutôt *Ratisser*.)

RÂTELEUR, -EUSE n. xvii^e siècle. Dérivé de *râtelier*.

1. Celui, celle qui râtel le foin, l'orge, l'avoine, etc.

2. N. f. Machine servant à râtelier.

RÂTELIER n. m. XIII^e siècle, *râtelier*. Dérivé de *râtelier*, forme ancienne de *râteau*.

1. Assemblage à claire-voie surélevé, dans lequel on place le fourrage destiné au bétail, aux chevaux. *Mettre du foin au râtelier. Le râtelier d'une écurie, d'une étable, d'un pâturage. Un râtelier en bois, en métal. Un râtelier double, un râtelier à quatre faces*.

Expr. fig. *Manger au même râtelier*, vivre dans une étroite intimité, ou avoir des sources communes de revenus (on dit aussi, moins souvent, *Manger à la même écuelle*). Fam. *Manger à tous les râteliers*, chercher son profit de plusieurs côtés, ou servir, par intérêt ou opportunisme, des partis différents.

2. Support pourvu d'échancures, de crochets, de pattes, etc., sur lequel on range, à la verticale ou à l'horizontale, des objets de même nature. *Mettre son fusil au râtelier. Placer des skis, des vélos dans un râtelier. Des cierges rangés par taille dans un râtelier. Un râtelier à outils, à pipes*.

Expr. fig. *Remettre, raccrocher les armes au râtelier*, ne plus faire la guerre, ou quitter l'armée.

3. Fig. et fam. Dentier.

RÂTELURES n. f. pl. XIX^e siècle. Dérivé de *râtelier*.

Ce qu'on ramasse avec un râteau. *Des râtelures de mauvaises herbes*.

RATER v. intr. et tr. xvii^e siècle, *rateler* ; xviii^e siècle, *rater*. Dérivé de *rat*, dans l'ancienne expression *prendre un rat*, « ne pas partir (en parlant d'un coup de feu) », probablement parce que le rouet de l'arme enrayée était comparé à un rat qui gratte.

I. V. intr. 1. Ne pas partir, en parlant du coup d'une arme à feu ; ne pas détoner, en parlant d'une charge explosive. *Son fusil, son coup a raté*.

2. Fig. et fam. Échouer. *Cette entreprise a complètement raté*. Expr. *Cela ne peut rater, ne rate pas, ne rate jamais*, se dit de ce qui va se produire, se répéter inmanquablement. *Il y avait un sujet à ne pas évoquer et, cela n'a pas raté, il en a parlé*.

II. V. tr. 1. En parlant d'un tireur, ne pas atteindre la cible (se disait à l'origine lorsque le coup n'était pas parti). *Il a raté deux fois ce lièvre*.

2. Fig. et fam. Manquer ce qu'on visait ; ne pas réussir dans une entreprise, une démarche. *Rater une balle. Un joueur qui rate un but. Rater son coup, son effet. Rater un examen. Rater un contrat. Rater une occasion. Rater sa vocation, sa vie, sa carrière*, ne pas réussir selon ses

dons, ses attentes, ses ambitions. *Rater un cours*, ne pas y assister alors qu'on devait y être présent. *Rater son avion, son train*, ne pas arriver à temps pour le prendre. Par ext. *Rater quelqu'un*, ne pas parvenir à le trouver, à le rencontrer. *Il vient de s'en aller : vous l'avez raté de peu, vous vous êtes ratés de peu*.

Expr. *Il ne vous ratera pas*, il prendra sa revanche dès qu'il le pourra. *Il ne l'a pas raté*, il l'a remis à sa place, il l'a puni. *Rater le coche*, voir *Coche I*. *Ne jamais rater l'occasion de...*, ne pas manquer de... *Il ne rate jamais l'occasion de se donner le beau rôle*. Pop. *Il n'en rate pas une*, il accumule les impairs.

***RATIBOISER** v. tr. XIX^e siècle. Issu du croisement de *ratisser* et de l'ancien verbe *emboiser*, « séduire, enjôler par des artifices », lui-même issu du francique **bausjan*, « dire des bêtises, des niaiseries ».

Pop. 1. Prendre de l'argent à quelqu'un, en particulier au jeu ; par ext., ruiner, dépouiller de son bien. *Il m'a ratiboisé une coquette somme. Il s'est fait ratiboiser*.

2. Couper ras les cheveux de quelqu'un. *Le coiffeur l'a ratiboisé*.

***RATICIDE** adj. XX^e siècle. Composé à l'aide de *rat* et de l'élément *-cide*, tiré du latin *caedere*, « tuer ».

Qui détruit les rats et, par ext., divers rongeurs. *Un produit raticide* ou, subst., *un raticide*.

RATIER n. m. XIII^e siècle, comme adjectif, au sens d'« avare » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *rat*.

Chien dressé à chasser les rats. *Le fox-terrier est un très bon ratier*. Adj. *Chien ratier*.

RATIÈRE n. f. XIII^e siècle, comme adjectif, au sens d'« avare » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *rat*.

Petit piège destiné à prendre les rats. *Poser une ratière*.

RATIFICATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *ratificatio*, de même sens.

DROIT. Approbation, confirmation, dans la forme requise, de ce qui a été fait ou promis. *Ratification sous seing privé. Ratification par acte public*. Par méton. Acte, écrit qui contient cette approbation. *Échanger les ratifications*.

Spécialt. DROIT CIVIL. Acte unilatéral par lequel une personne fait siens les droits et obligations qui résultent d'un acte signé en son nom par un tiers qui n'en avait pas reçu le pouvoir. – DROIT CONSTITUTIONNEL. En France, procédure par laquelle le Parlement confirme une ordonnance, prise par le gouvernement en des circonstances exceptionnelles prévues par la Constitution, pour qu'elle ait valeur de loi. *La ratification d'une ordonnance doit intervenir peu de temps après que celle-ci a été publiée*. – DROIT PUBLIC. Acte par lequel le chef d'un État adopte définitivement un traité international signé par ses plénipotentiaires.

RATIFIER v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIII^e siècle. Emprunté du latin *ratificare*, lui-même composé de *ratus*, « qui compte », puis « valable, approuvé », et *facere*, « faire ».

1. DROIT. Procéder à la ratification d'un acte. *Ratifier un contrat, les clauses d'un contrat. L'ordonnance prise par le gouvernement n'ayant pas été ratifiée par le Parlement, elle devient caduque. Ratifier une convention. Le traité est signé mais n'est pas encore ratifié*.

2. Par ext. Approuver, confirmer publiquement une opinion émise, une décision prise par quelqu'un d'autre, etc. *Je ratifie tout ce qu'on vous a dit, les promesses qu'on vous a faites.*

RATINE n. f. XIII^e siècle, *rastin* ; XVI^e siècle, *ratine*. Dérivé de l'ancien verbe *rater*, « racler, peler ».

TEXTILE. Étoffe de laine ou de coton dont le poil est tiré et frisé de manière à former des nœuds, de petites boucles. *Manteau de ratine. Un essuie-main en ratine.*

RATINER v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de *ratine*.

TEXTILE. Frotter, à l'aide d'un abrasif, le poil préalablement tiré d'une étoffe de laine ou de coton, afin de faire apparaître des nœuds, de petites boucles.

***RATIO** (*ti* se prononce *ci*) n. m. XX^e siècle. Mot latin, signifiant proprement « calcul, compte, raisonnement », dérivé de *veri*, « calculer ».

COMPT. FINANCES. Rapport arithmétique établi entre deux grandeurs significatives, pour apprécier la situation financière d'une entreprise ou d'un organisme. *Le ratio d'endettement d'une entreprise, le montant de ses dettes rapporté au total de ses actifs. Le ratio des frais de gestion d'un fonds, le montant de ces frais rapporté à l'actif total du fonds. Ratio de liquidité, de solvabilité.*

RATIOCINATION (*ti* se prononce *ci*) n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *ratiocinatio*, « calcul, raisonnement ».

Action de ratiociner ; péj., raisonnement pédant et d'une minutie excessive. *Nous sommes las de ses ratiocinations.*

RATIOCINER (*ti* se prononce *ci*) v. intr. XVI^e siècle. Emprunté du latin *ratiocinari*, « calculer, raisonner », lui-même composé à l'aide de *ratio*, « calcul, compte, raisonnement », et *canere*, « chanter ».

User de la raison de manière discursive, et non de manière intuitive.

Péj. Ergoter ; raisonner d'une façon interminable et avec pédantisme.

***RATIOCINEUR, -EUSE** (*ti* se prononce *ci*) n. XX^e siècle. Dérivé de *ratiociner*.

Péj. Celui, celle qui aime à ratiociner ; chicaneur, ergoteur. Adj. *Un personnage ratiocineur.*

RATION (*ti* se prononce *ci*) n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *ratio*, « calcul, compte, raisonnement », puis, en latin médiéval, « prébende, bénéfice ».

Quantité de produits de première nécessité attribuée à un individu pour une durée déterminée, notamment en période de restrictions. *Une ration quotidienne. Double ration, demi-ration. Durant la Seconde Guerre mondiale, des rations de vivres étaient distribuées contre des tickets. Une ration de tabac. Une ration supplémentaire de rhum fut octroyée à chaque membre de l'équipage. Des rations de survie sont prévues à bord des embarcations de sauvetage.* MILIT. *Ration de combat*, petit paquet aisément transportable contenant l'ensemble des vivres nécessaires aux besoins d'un soldat pour un temps déterminé.

Par ext. Part, portion de nourriture octroyée pour un repas ou une journée. *Cette cantine sert de bien maigres rations. Donner à un cheval sa ration de fourrage, d'avoine.*

Spécialt. PHYSIOL. *Ration alimentaire*, quantité et nature des aliments qu'une personne donnée doit consommer quotidiennement. *La ration alimentaire varie selon l'âge,*

le sexe et les activités. La ration alimentaire moyenne d'un adulte est évaluée à 10 450 kilojoules, soit 2 500 kilocalories.

RATIONAL (*ti* se prononce *ci*) n. m. (pl. *Rationaux*). XIII^e siècle, *racionale*. Emprunté du bas latin *rationale*, neutre substantivé de *rationalis*, « sensé, raisonnable », lui-même utilisé pour traduire le grec *logeion*, de même sens, car on pensait que cet ornement contenait des préceptes de sagesse.

ANTIQU. Chez les Hébreux, pièce d'étoffe précieuse portée par le grand prêtre, dans laquelle étaient enchâssées douze pierres portant chacune le nom d'une des douze tribus d'Israël. (On dit aussi *Pectoral*.)

***RATIONALISATION** (*ti* se prononce *ci*) n. f. XX^e siècle. Dérivé de *rationaliser*.

Action de rationaliser, de rendre rationnel ; résultat de cette action.

Spécialt. ÉCON. Modification, selon des principes rationnels, du fonctionnement ou de l'organisation d'une entreprise, d'un système, destinée à accroître leur efficacité, leur rentabilité. *La rationalisation vise à baisser les coûts, à augmenter la production ou à améliorer la qualité.* – PSYCHAN. Attitude d'un sujet qui tente de justifier rationnellement ou moralement un acte, un sentiment, un comportement, dont les raisons véritables sont de fait inconscientes.

***RATIONALISER** (*ti* se prononce *ci*) v. tr. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *rationalis*, « qui sert à compter ; qui est fondé sur le raisonnement ».

Rendre rationnel, conforme au bon sens, à la logique. *Rationaliser un choix, une décision.*

Spécialt. ÉCON. Procéder à une rationalisation, soumettre à la rationalisation. *Rationaliser la production d'une entreprise par l'automatisation, par la division du travail.* – PSYCHAN. Chercher à justifier par des arguments rationnels ou moraux une conduite, un acte dont les motivations réelles sont inconscientes. – POLIT. Au participe passé, adjt. *Parlementarisme rationalisé*, conception visant à instaurer ou à préserver l'équilibre du pouvoir.

RATIONALISME (*ti* se prononce *ci*) n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *rationalis*, « qui sert à compter ; qui est fondé sur le raisonnement ».

PHIL. Nom donné aux différentes doctrines qui affirment la primauté de la raison, qui placent celle-ci à la source de toute connaissance. *Le rationalisme cartésien, le rationalisme des philosophes des Lumières. Le rationalisme s'oppose à l'empirisme en ce qu'il nie que la connaissance résulte exclusivement de l'expérience sensible. Le rationalisme suppose la rationalité du réel, qui le rend propre à être pensé par la raison humaine.* Spécialt. Doctrine, condamnée par l'Église, selon laquelle la raison peut prétendre à justifier les vérités de la foi.

Par ext. Pensée, attitude qui porte à accorder une place prééminente à la raison, au raisonnement logique, aux connaissances scientifiques. *Faire preuve de rationalisme. Un rationalisme étroit.*

BX-ARTS. Conception selon laquelle la beauté d'un ouvrage d'art, d'un édifice naît de sa parfaite appropriation à sa destination. *L'architecte français Henri Labrousse, qui réalisa la bibliothèque Sainte-Genève, était un partisan du rationalisme.*

RATIONALISTE (*ti se prononce ci*) adj. XVI^e siècle. Dérivé savant du latin *rationalis*, « qui sert à compter ; qui est fondé sur le raisonnement ».

PHIL. Relatif au rationalisme ; qui professe le rationalisme. *Thèse, démarche rationaliste. Un philosophe rationaliste.* Subst. *Un, une rationaliste.*

***RATIONALITÉ** (*ti se prononce ci*) n. f. XIII^e siècle, *rationalité*. Dérivé savant de *rationnel*.

1. Caractère de ce qui est rationnel, relève de la raison. *Hegel pose la rationalité de l'histoire. La rationalité de l'Univers.* Par ext. *La rationalité de l'homme, le fait qu'il soit doué de raison.*

2. Caractère de ce qui est raisonnable, de ce qui paraît logique, conforme au bon sens. *La rationalité d'un choix, d'une décision. Contester la rationalité d'une méthode.*

***RATIONNAIRE** (*ti se prononce ci*) n. XVIII^e siècle. Dérivé de *ration*.

ADM. Élève, employé qui prend son repas dans une cantine scolaire, un restaurant d'entreprise. *Une réduction peut être accordée aux familles qui comptent plusieurs rationnaires.*

RATIONNEL, -ELLE (*ti se prononce ci*) adj. XII^e siècle. Emprunté du latin *rationalis*, « qui sert à compter ; qui est fondé sur le raisonnement ».

1. Qui relève de la raison, de l'entendement ; qui est fondé sur le raisonnement et non sur l'expérience. *Activité rationnelle. La pensée, la logique rationnelle. La connaissance rationnelle, le savoir rationnel. Une hypothèse rationnelle.* Spécialt. *Mécanique rationnelle, voir Mécanique.*

Subst. *Le rationnel, ce qui est de l'ordre de la raison. Le rationnel et l'irrationnel.*

2. Dans la langue courante. Qui est conforme à la logique, au bon sens, à la sagesse ; raisonnable, sensé. *Trouver une explication rationnelle à un phénomène. Ce qu'il dit est peu rationnel. Un choix, un comportement rationnel.* En parlant d'une personne. *Il est trop rationnel pour croire à l'astrologie.*

Par ext. Qui est organisé avec méthode, de façon logique ; établi, déterminé à partir de données, de calculs scientifiques. *Un rangement rationnel. Cet exploitant agricole a mis en place un système de culture rationnelle.*

3. MATH. *Nombre rationnel*, qui peut être exprimé par le rapport de deux nombres entiers, c'est-à-dire par une fraction. *2/3, -1/5, 3 (ou 3/1) et 1,25 (ou 5/4) sont des nombres rationnels. L'ensemble des nombres rationnels est noté Q.*

RATIONNELLEMENT (*ti se prononce ci*) adv. XIX^e siècle. Dérivé de *rationnel*.

D'une manière rationnelle. *Procéder rationnellement.*

RATIONNEMENT (*ti se prononce ci*) n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *rationner*.

Action de rationner ; résultat de cette action. *Le rationnement de l'eau en période de sécheresse.* Désigne en particulier l'ensemble des mesures prises par un gouvernement, une autorité quand les biens de première nécessité ne sont plus disponibles qu'en quantité limitée. *En France, le rationnement mis en place au début de la Seconde Guerre mondiale dura, pour certains produits, jusqu'en 1949.*

RATIONNER (*ti se prononce ci*) v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé de *ration*.

En parlant d'un gouvernement, d'une autorité. Distribuer un produit de première nécessité en quantité limitée afin d'en contrôler la consommation ; soumettre une population à un régime de rationnement. *Rationner le pain, l'essence. Dès le début du siège, on prit la précaution de rationner les habitants.*

Fig. *Il boit trop, on a dû lui rationner l'alcool.* Pron. *Se rationner en tabac.* Absolt. *Être contraint de se rationner.*

RATISSAGE n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *ratisser*.

1. Action de passer le râteau sur un sol ; résultat de cette action. *Le ratissage d'un jardin.*

2. Opération menée par l'armée ou la police, consistant à fouiller un terrain, un secteur délimité, de façon méthodique et minutieuse, dans le but de retrouver des personnes disparues, des suspects ou des individus jugés dangereux pour l'ordre public.

RATISSER v. tr. XIV^e siècle, *ratisser*. Dérivé de l'ancien verbe *rater*, « racler, peler ».

1. Vieilli. Racler la surface de quelque chose pour le décaper ou pour en retirer ce qui y est attaché. *Ratisser un cuir. Ratisser des navets, des carottes.*

2. Nettoyer, égaliser la surface d'un sol à l'aide d'un râteau. *Ratisser les allées d'un parc et, par méton., le gravier, le sable des allées.* Par ext. Rassembler, recueillir au moyen d'un râteau ce qui jonche le sol. *Ratisser des feuilles mortes, l'herbe tondue.*

(On trouve aussi *Râtelier*.)

Par anal. JEUX. En parlant d'un croupier, ramasser les mises à l'aide du râteau. Expr. fam. *Se faire ratisser, perdre toute sa mise. Être ratissé, être ruiné au jeu ou, par ext., en toute autre circonstance.*

Fig. et fam. Voler, dévaliser. *Il s'y entend à ratisser ses victimes. On lui a ratissé tout son argent.*

3. En parlant de militaires ou de policiers, procéder au ratissage d'un terrain, d'un secteur. *Ratisser un bois, un quartier.*

Ellipt. Dans la locution fig. et fam. *Ratisser large, chercher par tous les moyens à emporter l'adhésion, le suffrage du plus grand nombre.*

***RATISSOIRE** n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *ratisser*.

Outil de jardinage, proche de la binette, utilisé pour ratisser ou pour sarcler de façon légère. *Ratissoire à pousser, à tirer.* (On trouve aussi le masculin *Ratissoir*.)

***RATITES** n. m. pl. XIX^e siècle. Emprunté du latin scientifique (*aves*) *ratitae*, proprement « (oiseaux au sternum) en forme de radeau », lui-même dérivé de *ratiss*, « radeau ».

ZOOL. Groupe d'oiseaux coureurs, aux ailes atrophiées et au sternum dépourvu de bréchet, qui sont incapables de voler. *Les autruches, les casoars font partie des Ratites.* Au sing. *L'émeu est un ratite.*

RATON n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *rat*.

1. Le petit du rat.

Par anal. *Raton laveur*, petit mammifère de la famille des Procyonidés, répandu en Amérique et dans certains pays d'Europe, dont le pelage est brun-roux, à l'exception d'un masque noir autour des yeux. *On a longtemps cru que le raton laveur nettoyait sa nourriture avant de la manger. Raton crabier*, mammifère voisin du raton laveur, qui vit en Amazonie et se nourrit de crustacés.

2. Terme injurieux employé pour désigner un Nord-Africain.

***RATONNADE** n. f. ^{XX} siècle. Dérivé de *raton*, employé comme injure raciste.

S'est employé, durant la guerre d'Algérie, pour désigner les actions de représailles menées contre des Maghrébins ; désigne aujourd'hui un acte de violence collective dirigé contre certaines minorités.

RATTACHEMENT n. m. ^{XIX} siècle. Dérivé de *rattacher*.

Action de rattacher ou de se rattacher ; résultat de cette action. Surtout fig. *Le rattachement d'un prêtre à un diocèse. Le rattachement de la Savoie et de Nice à la France, en 1860.*

Loc. adj. *De rattachement*, se dit d'une division territoriale, d'un organisme dont on dépend administrativement. *Commune de rattachement. Bureau de vote de rattachement.*

RATTACHER v. tr. ^{XII} siècle. Dérivé d'*attacher*.

1. Attacher de nouveau. *Rattachez ce chien ! Rattacher ses lacets. Rattacher ses cheveux.*

2. Attacher, fixer, lier entre elles deux choses, deux parties d'un même objet. *Un filin rattache l'ancre du bateau à une bouée.* Pron. *Un vêtement qui vient se rattacher sur l'épaule.*

Par ext. *Un pont rattache l'île de Ré au continent.*

3. Fig. Établir ou rétablir un lien d'ordre affectif, intellectuel. *De nombreux souvenirs le rattachent à cette ville. Plus rien ne le rattache à la vie.*

On n'a jamais pu rattacher le basque à aucune famille de langues. Henri Michaux a été à tort rattaché au surréalisme. Pron. à sens passif. *Cette coutume se rattache à une tradition ancienne.*

Spécialt. Intégrer à un système, à un organisme, à une entité. *La Lorraine fut rattachée à la France en 1766. Un secrétariat d'État rattaché au ministère de la Santé.*

***RATTE** n. f. ^{XIX} siècle, *rate*. Dérivé de *rate*, par analogie de forme.

Variété de petite pomme de terre de forme allongée, dont la chair est appréciée. *La ratte du Touquet.*

***RATTRAPABLE** adj. ^{XX} siècle. Dérivé de *ratrapper*.

Que l'on peut ratrapper. Surtout fig. *Cette erreur n'est guère rattrapable.*

***RATTRAPAGE** n. m. ^{XIX} siècle. Dérivé de *ratrapper*.

Action de ratrapper, de corriger, d'atténuer. *Le rattrapage d'une maladresse.* ENSEIGN. *Classe, cours de rattrapage*, destinés à compenser le retard pris par un élève ou l'absence d'un enseignant. *Épreuve de rattrapage, oral de rattrapage*, offrant une seconde chance à un candidat qui a échoué à une épreuve ou à une première série d'épreuves. — ÉCON. *Rattrapage des prix, des salaires*, réajustement des prix et des salaires en fonction du coût de la vie.

RATTRAPER v. tr. et pron. ^{XIII} siècle, *ratraper*. Dérivé d'*attraper*.

I. V. tr. 1. Attraper, capturer de nouveau une personne, un animal qui se sont enfuis. *On a rattrapé ce prisonnier. Le lion qui s'était échappé du zoo a été rattrapé.*

2. Saisir avec adresse, avec vivacité une personne ou un objet dans leur mouvement ou leur chute. *Rattraper un enfant qui a glissé. Rattraper une balle.*

3. Rejoindre, atteindre une personne ou un animal qui avait pris de l'avance. *Ne m'attendez pas, je vous rattraperai. Le peloton a rattrapé les cyclistes échappés. Le lièvre de la fable ne parvint jamais à rattraper la tortue.* Par ext. *Il courut pour rattraper l'autobus. Fam. En prenant ce raccourci, vous rattraperez la grand-route.*

Expr. fig. *Être rattrapé par son passé, par une affaire*, se dit lorsqu'une action passée, qu'on pensait oubliée, ressurgit de manière fâcheuse. Fam. *Rattraper quelqu'un au tournant*, se venger de lui lorsque l'occasion se présente.

Fig. *Malgré une longue absence, cet élève est parvenu à rattraper ses camarades. Une entreprise qui rattrape ses concurrents sur le marché international.*

4. Parvenir à corriger ce qui a été mal fait, à réparer une maladresse, une faute ; par ext., remédier à un défaut, à un inconvénient. *Rattraper une mayonnaise. Rattraper une maille d'un tricot*, la reprendre. *Rattraper une sottise, une erreur. Rattraper le temps perdu.* Expr. fam. *Rattraper le coup*, réparer une bévue.

II. V. pron. 1. Se retenir, s'agripper à quelque chose pour ne pas tomber. *Il s'est rattrapé de justesse à la rampe.* Expr. fig. et fam. *Se rattraper aux branches*, utiliser des moyens de fortune, le plus souvent avec maladresse, pour se tirer d'une situation embarrassante (on dit aussi *Se raccrocher aux branches*).

2. Réussir à éviter ou réparer une erreur, à corriger un défaut, une faiblesse, à compenser un manque. *Il allait commettre un impair, mais il s'est rattrapé. Il est mal classé à l'écrit mais il pense se rattraper à l'oral. Ils ne sont pas partis l'été dernier, ils ont décidé de se rattraper cette année.*

Fam. Regagner ce que l'on a perdu. *Il a fait un mauvais placement, mais il espère bien se rattraper.*

RATURE n. f. ^{XIII} siècle, *rasture*. Issu du latin médiéval *rasitoria*, « instrument servant à raser, à racler », lui-même dérivé, par l'intermédiaire d'une forme populaire **rasare*, de *radere*, « raser ».

Trait, ensemble de traits par lequel on barre ce que l'on veut annuler dans un écrit. *Faire des ratures. Parapher une rature sur un acte juridique.*

RATURER v. tr. ^{XV} siècle. Dérivé de *rature*.

Rayer, biffer d'un ou de plusieurs traits de plume, de crayon, etc. ce que l'on a écrit. *Raturer une ligne, un paragraphe.* Absolt. *Il rature beaucoup.*

Au participe passé, adjt. *Un mot raturé. Un manuscrit très raturé*, qui comporte beaucoup de ratures.

***RAUCITÉ** n. f. ^{XIV} siècle. Emprunté du latin *raucitas*, « enrouement ; raucité ».

Caractère d'une voix, d'un son rauques.

RAUQUE adj. ^{XIV} siècle. Emprunté du latin *raucus*, « enroué ; rauque », dérivé de *ravis*, « enrouement », lui-même d'origine expressive.

Se dit d'une voix de gorge, basse et grave, comme enrouée, ou d'un son rude et âpre. *Une femme à la voix rauque. La toux rauque d'un malade. Le cri rauque de la corneille.*

***RAUQUEMENT** n. m. ^{XIX} siècle. Dérivé de *rauque*.

Rare. Cri, son rauque. Spécialt. Feulement du tigre et, par ext., d'un autre félin.

***RAUQUER** v. intr. XVIII^e siècle. Dérivé de *rauque*.

Rare. Pousser un cri rauque, émettre un son rauque. Spécialt. Feuler, en parlant du tigre et, par ext., d'un autre félin.

***RAUWOLFIA** n. m. XIX^e siècle. Dérivé du nom du botaniste allemand *Léonard Rauwolf*, qui vécut au XVI^e siècle.

BOT. Arbuste d'Inde et d'Indonésie, dont certaines espèces ont des racines qui renferment des alcaloïdes aux propriétés sédatives et hypotensives.

RAVAGE n. m. XIV^e siècle, au sens de « pillage ». Dérivé de *ravir*.

Surtout au pluriel. **1.** Dégât considérable qui résulte de l'action dévastatrice de l'homme ou des animaux. *Les envahisseurs firent des ravages dans la campagne. Les sangliers ont fait de grands ravages dans les champs.* Par méton. *Les ravages de la guerre.*

En parlant d'un fléau naturel. *Les ravages de la grêle dans les vignes. Lutter contre les ravages d'un incendie. Cette épidémie a fait de grands ravages dans la région, elle a décimé la population.*

2. Dommage important, d'ordre physique ou moral, causé par la vieillesse, la maladie ou divers excès. *Les ravages du temps. L'alcool, la drogue font des ravages sur l'organisme.* Par ext. *Les ravages de la passion.*

Expr. fig. *Faire des ravages*, se dit plaisamment en parlant d'une personne qui exerce un grand pouvoir de séduction.

RAVAGER v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). XIV^e siècle. Dérivé de *ravage*.

1. En parlant de l'homme ou des animaux. Dévaster, détruire ; causer de très graves dégâts. *Les ennemis ont ravagé toute la province. La chenille processionnaire ravage les pinèdes.* Par méton. *Varsovie fut ravagée par les bombardements allemands lors de l'insurrection de 1944, sous le regard impassible de l'Armée rouge.*

En parlant d'un fléau naturel. *Un raz de marée a ravagé le littoral. La Peste noire de 1348 ravagea l'Europe, faisant périr près de la moitié de ses habitants.*

2. Causer d'importants dommages physiques ou moraux. *Un visage ravagé par le chagrin, ravagé de douleur.* Par ext. *La jalousie a ravagé sa vie.*

RAVAGEUR, -EUSE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *ravager*.

1. Qui cause des ravages, de graves dommages. *Les insectes ravageurs du bois.* AGRIC. Subst., au masculin. *Les ravageurs des cultures*, désigne l'ensemble des oiseaux, rongeurs, insectes, etc. qui détruisent les plantes cultivées, notamment en les consommant ou en leur transmettant diverses maladies. *Les ravageurs de cultures maraîchères.*

2. Fig. Qui entraîne de grands troubles, d'importants désordres. *Une passion ravageuse.* Par affaibl. *Sourire ravageur, beauté ravageuse*, qui séduisent tout le monde. *Humour ravageur*, qui n'épargne rien, s'exerce sans indulgence.

RAVALEMENT n. m. XV^e siècle. Dérivé de *ravaler*.

1. Diminution de l'épaisseur ou de la hauteur d'un objet. SYLVIC. Suppression partielle ou totale d'une branche maîtresse, qui permet à la charpente de l'arbre de se renouveler. *Ravalement d'un platane, d'un pommier.*

2. BÂT. Nettoyage, remise à neuf des parois extérieures d'une construction. *Le ravalement d'une église, d'un monument historique. Un ravalement de façade.*

Désigne aussi l'ensemble des travaux de finition que l'on exécute sur un mur en pierre de taille pour lui donner son aspect définitif. *Faire le ravalement d'un mur.*

RAVALER v. tr. XII^e siècle. Dérivé d'*aval*.

1. Avaler de nouveau. *Ravaler sa salive.*

Surtout fig. Se retenir de formuler quelque chose ; réfréner la manifestation d'une émotion, d'un sentiment. *Il a bien fait de ravaler ce qu'il voulait dire. Ravaler sa rage, son indignation. Ravaler ses larmes*, se retenir de pleurer (on dit aussi parfois *Avaler ses larmes*). Par ext. *Je lui ferai ravaler ses injures, ses propos*, je lui ferai regretter de les avoir proférés.

2. Diminuer l'épaisseur, la hauteur d'un objet. *Ravaler une pièce de bois.* Surtout dans des domaines spécialisés. SYLVIC. Procéder à un ravalement. *Ravaler un arbre, une branche.* – VÈN. Intrans. Se dit d'un cerf dont les bois rapetissent avec l'âge, ou prennent des formes irrégulières. *Un vieux cerf qui ravale.*

Fig. Rabaïsser ; dénigrer, déprécier. *Le système concentrationnaire ravalait les hommes au rang des animaux. Il veut ravaler le mérite de tout le monde.* Pron. *Il ne cesse de se ravaler.*

3. BÂT. Procéder au ravalement d'une construction. *Ravaler un immeuble ancien. Ravaler un mur en pierre de taille.*

Expr. fig. et pop. *Se ravaler la façade*, rafraîchir son maquillage, ou se faire retoucher le visage par la chirurgie esthétique.

RAVALEUR n. m. XV^e siècle, au sens de « celui qui ravale, qui dénigre » ; XIX^e siècle, au sens moderne. Dérivé de *ravaler*.

BÂT. Artisan, ouvrier spécialisé dans le ravalement des murs, des façades.

RAVAUDAGE n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *ravauder*.

Raccommodage, rapiécage de vêtements fort usés. *Le ravaudage de vieux habits.*

Fig. *Le ravaudage d'un texte.* Par méton. Vieilli. Ouvrage ou partie d'un ouvrage faits de pièces et de morceaux, d'emprunts.

RAVAUDER v. tr. XVI^e siècle, *ravaulder*. Dérivé de l'ancien substantif *ravaut*, « sottise, bourde », lui-même dérivé de *ravaler*, au sens de « diminuer un prix ».

Raccommoder, rapiécer, reprendre du linge ou des vêtements en très mauvais état. *Ravauder un vieux pantalon.* Absolt. *Elle gagnait sa vie à ravauder.*

RAVAUDEUR, -EUSE n. XVI^e siècle. Dérivé de *ravauder*.

Ouvrier, ouvrière dont le métier était de ravauder.

RAVE n. f. XII^e siècle. Issu du latin *rapa*, pluriel de *rapum*, « rave, navet ».

Nom donné à la racine comestible de certaines espèces de plantes potagères et, par méton., à ces espèces elles-mêmes. *Soupe de raves. La rave de la betterave. La rave d'Auvergne est une espèce de navet, la rave d'Amiens une espèce de radis.* En apposition. *Cèleri-rave*, à la racine blanche et charnue. *Chou-rave*, variété de chou dont la racine s'épaissit en un gros tubercule comestible. *Radis-rave*, voir *Radis*.

***RAVENALA** n. m. XIX^e siècle. Mot du latin scientifique, lui-même tiré du malgache *ravinale*, de même sens.

BOT. Plante monocotylédone, proche du bananier, dont l'espèce originaire de Madagascar, couramment appelée « arbre du voyageur », a des fruits aux graines comestibles et des feuilles en éventail où s'accumule l'eau de pluie.

RAVENELLE n. f. XIV^e siècle, *ravenielle*. Dérivé de l'ancien français *ravene*, issu du latin *raphanus*, « raifort, radis noir », lui-même emprunté du grec *raphanos*, « chou, raifort, rave ».

BOT. 1. Plante adventice des champs et des jardins, qu'on appelle aussi radis sauvage.

2. Autre nom de la moutarde des champs et de la giroflée à fleurs jaunes.

***RAVI, -IE** adj. et n. XIII^e siècle. Participe passé de *ravir*.

1. Adj. Qui éprouve un plaisir vif, un grand contentement. *Je suis ravi de vos succès, ravi qu'il ait gagné son procès. Elle est ravie à l'idée de travailler à l'étranger.* Par méton. *Il a l'air ravi. Un visage ravi.*

Dans des formules de courtoisie. *J'ai été ravi de vous rencontrer, de faire votre connaissance.*

2. N. m. En Provence. Simple d'esprit. *Le ravi du village.* Spécialt. *Le ravi de la crèche* ou, simplement, *le ravi* et, en provençal, *lou ravi*, nom donné au santon des crèches provençales qui figure un personnage naïf en admiration devant l'Enfant Jésus. *Le ravi est souvent représenté les joues pleines et rouges, et les bras levés au ciel.*

RAVIER n. m. XVI^e siècle, au sens de « champ de raves » ; XIX^e siècle, au sens moderne. Dérivé de *rave*, au sens de « radis ».

Petit plat oblong, dans lequel on sert des radis ou d'autres hors-d'œuvre.

***RAVIÈRE** n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *rave*.

Champ où l'on cultive des raves.

***RAVIGOTANT, -ANTE** adj. XVIII^e siècle. Participe présent de *ravigoter*.

Fam. Qui redonne entrain, vigueur. *Une boisson ravigotante.*

RAVIGOTE n. f. XVIII^e siècle. Déverbal de *ravigoter*.

CUIS. Sauce piquante à base de vinaigrette ou d'une réduction de vin et de vinaigre, relevée de fines herbes, d'échalotes ou d'oignons hachés, etc., à laquelle on ajoute parfois des œufs durs écrasés. *La ravigote se sert chaude ou froide. Tête de veau à la ravigote* ou, ellipt., *tête de veau ravigote*. En apposition. *Sauce ravigote*.

RAVIGOTER v. tr. XVII^e siècle, *ravigotter*. Altération de l'ancien verbe *ravigorer*, « reprendre ou redonner vigueur ».

Fam. Redonner de la force, de la vigueur à. *Ce cordial a ravigoté le malade. L'air marin ravigote.*

RAVIN n. m. XV^e siècle. Dérivé régressif de *ravine*.

Forte dépression de terrain, vallon étroit, court et aux versants raides, sur lesquels la végétation s'est fixée ; par ext., précipice. *Cette route de montagne est bordée de ravins.*

RAVINE n. f. XII^e siècle, *raveine*. Déverbal de l'ancien français *raviner*, « enlever de force », puis « couler avec impétuosité », lui-même issu du latin *rapina*, « rapine, vol, pillage ».

Rigole, sillon creusés par l'écoulement des eaux à la suite d'un orage violent. *Une ravine barrait le chemin qui menait au village.*

RAVINEMENT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *raviner*.

Le fait de raviner ou de se raviner ; résultat de cette action. *Reboiser pour éviter le ravinement des sols.*

RAVINER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *ravine*.

En parlant des eaux de ruissellement, creuser le sol de sillons profonds. *Les pluies ont raviné les chemins.* Pron. *Ce terrain s'est raviné au fil des ans.*

Fig. *Le chagrin avait raviné son visage.*

***RAVIOLE** n. f. XIV^e siècle, au sens de « ravioli » ; repris au XX^e siècle, pour établir une distinction avec *ravioli*. Emprunté de l'italien *ravioli*, « ravioli ».

Employé le plus souvent au pluriel. Variété de pâtes alimentaires qui ont la forme de petites poches que l'on farcit. *Les ravioles du Dauphiné. Un gratin de ravioles.*

RAVIOLI n. m. XIX^e siècle. Mot italien, de même sens, probablement dérivé de *rava*, « rave », car les premiers raviolis étaient farcis de rave.

Employé le plus souvent au pluriel. Variété de pâtes alimentaires découpées pour former des poches, plus ou moins grosses, et farcies. *Des raviolis aux épinards. Des raviolis chinois. Les raviolis sibériens sont nommés « pelmeni ».*

RAVIR v. tr. XII^e siècle. Issu du latin *rapere*, « entraîner, emporter violemment ».

1. Litt. Emporter, enlever de force ou par surprise. *Ravir un enfant. Ses biens lui ont été ravis.* Par euphémisme. *La mort l'a ravi aux siens, à l'affection des siens.*

Fig. Ôter quelque chose à quelqu'un, l'en priver. *On lui a ravi le mérite de cette action. Le trophée lui a été ravi au terme d'un combat acharné.*

2. THÉOL. Dans le langage mystique. Surtout au passif. Transporter au ciel dans un état de ravissement. *Saint Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel. Être ravi en extase, se trouver hors de soi, en union avec Dieu.*

Par ext. Saisir, toucher fortement l'esprit ou le cœur de quelqu'un. *Une telle vision le ravissait.*

3. Dans la langue courante. Procurer un vif plaisir. *Ce que vous me racontez me ravit. Ce divertissement nous a ravis.*

Loc. adv. *À ravir*, de façon admirable. *Elle chante à ravir. Ce chapeau vous va à ravir.*

RAVISEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *raviser*.

Action de se raviser. *Par un ravissement soudain, il nous a retiré son soutien.*

RAVISER (SE) v. pron. XIII^e siècle. Dérivé d'*aviser*.

Changer d'avis, revenir sur une position, sur une décision. *Il voulait acheter ce tableau, mais il s'est ravisé.*

RAVISSANT, -ANTE adj. XIV^e siècle, *ravisant*. Participe présent de *ravir*.

1. Class. Qui enlève de force ou par surprise.

Fig. Qui transporte, saisit. *Joie ravissante.*

2. Dans la langue courante. Joli, charmant. *Une jeune fille ravissante. Un visage ravissant. Une ravissante petite robe.*

3. HÉRALD. Se dit du loup ou du renard lorsqu'ils sont représentés rampants, dressés sur une de leurs pattes de derrière et de profil.

RAVISSEMENT n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *ravir*.

1. Litt. Action de ravir, enlèvement. *Le ravisement d'Hélène par Paris.*

2. THÉOL. Forme particulière de l'extase mystique, dans laquelle l'âme est transportée hors d'elle-même et unie à Dieu. *Les ravisements de sainte Thérèse d'Avila.*

Par ext. État de joie, d'admiration intense. *Être dans le ravisement.*

Titre célèbre : *Le Ravisement de Lol V. Stein*, de Marguerite Duras (1964).

3. Dans la langue courante. Vif contentement. *Il l'écoutait avec ravisement.*

RAVISSEUR, -EUSE n. m. et adj. XIII^e siècle, *ravisor*. Dérivé de *ravir*.

1. N. m. Personne qui s'empare du bien d'autrui (vieilli) ; celui, celle qui ravit, enlève par la force (en ce sens, on rencontre parfois le féminin *Ravisseuse*). *Prométhée, ravisneur du feu céleste. Un ravisneur d'enfant. Les ravisseurs ont exigé une rançon en échange de la libération des otages.*

Spécialt. Désignait un homme qui s'enfuyait avec une jeune fille ou une femme, qu'elle fût ou non consentante. *Dans la pièce de Molière, don Juan est le ravisneur d'Elvire.*

2. Adj. ENTOM. *Patte ravisseuse*, chez certains insectes, chacune des deux pattes antérieures, dont le tibia et le tarse se replient sur le fémur, ce qui leur permet d'emprisonner et d'immobiliser leur proie. *Les pattes ravisseuses d'une mante religieuse.*

RAVITAILLEMENT n. m. XV^e siècle. Dérivé de *ravitailler*.

Action de ravitailler, de se ravitailler ; par méton., ensemble des denrées, des provisions, etc. nécessaires à une armée, à une ville assiégée, à une collectivité. *Le ravitaillement d'une place forte. Un convoi, un fourgon de ravitaillement. Ravitaillement en munitions. Assurer le ravitaillement de la population en eau, en vivres. Rapporter, distribuer le ravitaillement.* Par ext. Approvisionnement en vivres. *Se charger du ravitaillement. Le ravitaillement des coureurs est prévu au passage du col.*

TRANSPORTS. Approvisionnement d'un véhicule en carburant. Spécialt. *Ravitaillement en vol*, opération consistant à remplir les réservoirs d'un aéronef pendant le vol, grâce à un avion ravitailler.

(Dans certains emplois, on dit aussi *Avitaillement*.)

RAVITAILLER v. tr. XV^e siècle. Dérivé d'*avitailleur*, lui-même issu du bas latin *victualia*, « aliments, vivres ».

Pourvoir une armée, une place forte, une ville sinistrée, etc. de vivres ou de produits de première nécessité. *Berlin fut ravitaillée par pont aérien entre juin 1948 et mai 1949. Ravitailler les victimes d'une catastrophe.* Pron. *Le porte-avions s'est ravitaillé lors de sa dernière escale.*

Par ext. Fournir de provisions. *Ravitailler une école, un hôtel.* Pron. *Se ravitailler à la ville voisine.*

TRANSPORTS. Approvisionner un véhicule en carburant. *Ravitailler un sous-marin en mazout. Ravitailler un avion en vol.*

(Dans certains emplois, on dit aussi *Avitailler*.)

***RAVITAILLEUR** n. m. XVI^e siècle, au sens 1 ; XX^e siècle, au sens 2. Dérivé de *ravitailler*.

1. MILIT. Préposé au ravitaillement des troupes. En apposition. *Officier, sous-officier ravitailler.*

2. Nom donné aux véhicules chargés du ravitaillement en vivres, en carburant. En apposition. *Un pétrolier ravitailler.* AÉRON. Avion destiné à l'approvisionnement en carburant d'un aéronef pendant le vol. — ASTRONAUTIQUE. Vaisseau utilisé pour fournir à une station spatiale les vivres, le combustible et l'oxygène qui lui sont nécessaires. *Le lancement d'un ravitailler sur orbite.*

(Dans certains emplois, on dit aussi *Avitailler*.)

***RAVIVAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *raviver*.

1. Action de raviver, de redonner de la vivacité, de l'éclat. *Le ravivage de la flamme sur la tombe du Soldat inconnu. Le ravivage des couleurs d'un tapis, d'une tenture.*

2. TECHN. Décapage qu'on fait subir à une pièce de métal avant de la dorer ou de la souder.

RAVIVER v. tr. XII^e siècle. Dérivé d'*aviver*.

1. Rendre à une chose son éclat premier ; rendre plus ardent, plus vif. *Tisonner le feu pour le raviver. Raviver les couleurs d'une étoffe. L'air frais a ravivé son teint.*

Fig. *Cette nouvelle a ravivé ses espérances. Raviver la mémoire d'un événement par une célébration.* Pron. *Sa douleur s'est ravivée à ce spectacle.*

2. TECHN. Procéder au ravivage d'une pièce de métal.

RAVOIR v. tr. (ne s'emploie qu'à l'infinitif). XII^e siècle. Dérivé d'*avoir*.

1. Avoir de nouveau ; recouvrer. *Je lui ai prêté un livre, je souhaiterais le ravoir.*

2. Pop. Nettoyer un objet pour lui rendre son éclat, son premier aspect. *Ravoir une casserole, de l'argenterie. Cette nappe tachée sera difficile à ravoir.*

***RAYAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *raier*.

TECHN. Opération qui consiste à graver des rayures sur une surface lisse. *Un logotype inscrit par rayage sur une feuille de matière plastique, d'acier. Le rayage d'une plaque gravée après la justification du tirage.*

Spécialt. ARMURERIE. Procédé par lequel on trace des sillons hélicoïdaux dans le canon d'une arme à feu afin de faire tourner la balle et de donner au tir davantage de précision et une plus grande force de pénétration.

***RAYÉ, -ÉE** adj. XII^e siècle. Participe passé de *raier*.

1. Qui présente des raies, des rayures. *Le pelage rayé du tigre. La livrée rayée du marcassin. Une étoffe rouge rayée de blanc. Une cravate rayée vert et gris. La jaquette se porte avec un pantalon rayé.*

Par anal. *Un ciel rayé d'éclairs.*

2. Dont la surface a été entamée par une ou plusieurs rayures ; éraflé. *Un disque, une carrosserie rayés.*

Spécialt. ARMURERIE. *Un fusil à canon rayé*, qui a fait l'objet d'un rayage.

RAYER v. tr. (se conjugue comme *Balayer*). XII^e siècle, au participe passé. Dérivé de *raie*.

1. Marquer la surface d'un objet d'une ou de plusieurs rayures, entailles, éraflures. *Il est impossible de rayer le diamant. Rayer une vitre.* Pron. à valeur passive. *Ce parquet s'est rayé au fil des ans.*

Par anal. *Une cicatrice rayait sa joue.*

Expr. fig. et pop. *Avoir les dents qui rayent le parquet*, manifester une ambition féroce.

Spécialt. ARMURERIE. *Rayer le canon d'une arme à feu*, pratiquer un rayage à l'intérieur du canon. – VÉN. *Rayer les voies*, faire une trace avec le bout du pied près de l'empreinte qui a permis de reconnaître un animal, notamment pour la signaler aux autres chasseurs.

2. Barrer d'un trait un mot, une phrase que l'on veut annuler dans un écrit. *Rayer une clause dans un contrat. Rayer la mention inutile. Parapher les mots rayés dans un acte juridique. Ils ont été abusivement rayés des listes électorales.*

Expr. fig. *Rayer quelque chose d'un trait de plume*, le supprimer très soudainement, ne plus en tenir compte. *Rayer quelqu'un des cadres*, le supprimer de la liste des effectifs à l'occasion de la retraite ou par sanction, dans la fonction publique et l'armée ; par ext. et en mauveuse part, renvoyer, exclure. *Rayer quelqu'un de ses papiers, de ses tablettes*, cesser toute relation avec lui. *Rayer quelqu'un du monde des vivants*, le supprimer. *Rayer une ville, un village de la carte*, les détruire complètement, les raser, les anéantir.

*RAYÈRE n. f. xv^e siècle. Probablement dérivé de *rai*.

ARCHIT. Ouverture verticale, longue et étroite, pratiquée dans un mur pour éclairer l'intérieur du bâtiment. *La rayère d'une tour.*

*RAY-GRASS (ss se fait généralement entendre) n. m. inv. xviii^e siècle. Mot anglais, composé de *ray*, « vraie », et *grass*, « herbe ».

Nom donné à plusieurs variétés d'ivraie, que l'on utilise pour ensemercer les pelouses, les prairies, ou comme plantes fourragères. *Ray-grass anglais. Ray-grass d'Italie.*

I. RAYON n. m. xv^e siècle, *reon* ; xvi^e siècle, *rayon*. Dérivé de *rai*.

1. Ligne, trait de lumière émanant d'un astre ou de toute autre source lumineuse. *Un rayon de soleil perce les nuages. Le rayon d'une lampe-torche. Les rayons des projecteurs balayaient le ciel.* Par méton. Au pluriel. *Les rayons de la lune, du soleil*, la clarté qu'ils répandent. *Les premiers rayons du jour.*

Fig. *Un rayon de soleil, un rayon d'espoir*, se dit d'une personne ou d'un événement qui apporte de la joie, de la gaieté, qui donne une raison d'espérer.

Spécialt. ARTS DÉCORATIFS. HÉRALD. Chacun des traits divergents ou des triangles allongés par lesquels on figure la lumière. – BX-ARTS. *Rayon visuel*, ligne théorique allant de l'œil de l'observateur à l'objet observé. – OPT. *Rayon lumineux* ou, simplement, *rayon*, en optique géométrique, trajectoire rectiligne que suit la lumière quand elle se propage dans un milieu isotrope et homogène. *Rayon incident, réfracté, réfléchi. Rayons émergents*, voir *Émergent*. *Un faisceau de rayons parallèles, convergents, divergents.* – SC. TECHN. *Rayon laser*, voir *Laser II*. – MÉTÉOR. *Rayon vert*, phénomène atmosphérique rare, lors duquel le soleil semble émettre une couleur verte au moment où il disparaît à l'horizon, du fait de la réfraction et de la diffusion de la lumière par l'atmosphère.

Par anal. PHYS. Au pluriel. Nom donné à certaines ondes électromagnétiques ou à des flux de particules émis par un atome ou un noyau dans une direction donnée (on dit aussi *Radiation* ou *Rayonnement*). *Rayons infrarouges, ultraviolets. Rayons gamma. Rayons cathodiques. Rayons alpha, bêta. Rayons X*, ondes électromagnétiques qui ont la propriété de traverser certains matériaux grâce à leur faible longueur d'onde. *Les rayons X sont utilisés en radiographie. Rayons cosmiques*, voir *Cosmique*. Désigne,

en médecine, toute radiation utilisée en radiothérapie. *Une séance de rayons pour le traitement d'un cancer. Mal des rayons*, nom couramment donné à l'affection plus ou moins grave que peuvent contracter des personnes traitées par radiothérapie ou soumises à des corps radioactifs.

Titres célèbres : *Les Rayons et les Ombres*, de Victor Hugo (1840) ; *Le Rayon vert*, de Jules Verne (1882).

2. Chacun des éléments de forme allongée qui divergent à partir d'un centre commun. *Les rayons d'une roue de bicyclette*, qui relie le moyeu à la jante. Surtout dans des domaines spécialisés. BOT. *Rayon d'une ombelle*, nom donné à chacun des pédicules qui sont fixés en un même point. *Rayon médullaire*, dans les végétaux dicotylédones, lame formée de cellules peu spécialisées, qui va de la moelle à l'écorce des tiges. – ZOOL. Chacune des petites pièces osseuses ou cartilagineuses qui forment le squelette d'une nageoire de poisson.

GÉOM. Segment qui relie le centre d'un cercle à un point quelconque de sa circonférence, ou le centre d'une sphère à un point quelconque de sa surface ; demi-diamètre. *Un cercle de 10 cm de rayon.* Par ext. Segment reliant un centre, un foyer à un point quelconque d'une courbe ou d'un corps en mouvement. *Rayon de courbure*, rayon du cercle osculateur (voir ce mot). *Mesurer le rayon de courbure de la cornée, d'une lentille.* – PHYS. *Rayon de rotation d'un solide*, distance de l'axe de rotation de ce solide à un point où il faudrait concentrer toute la masse de ce solide pour obtenir un moment d'inertie identique. – AUTOMOBILE. *Rayon de braquage*, voir *Braquage*.

3. Espace de forme plus ou moins circulaire qui s'étend autour d'un point déterminé. *L'explosion a fait des dégâts dans un rayon de trois kilomètres.*

MILIT. *Rayon d'action*, distance qu'un avion, un navire, un char peut parcourir sans être ravitaillé. Par ext. Périmètre à l'intérieur duquel s'exerce une activité. *Le rayon d'action d'une entreprise.* – DROIT FISCAL. *Rayon des douanes*, zone maritime et terrestre où la circulation des marchandises fait l'objet de contrôles et d'une réglementation spéciale.

*II. RAYON n. m. xii^e siècle, *ree* ; xv^e siècle, *royon* ; xvi^e siècle, *rayon*. Issu du francique **hrata*, « rayon de miel ».

1. Chez les abeilles et les guêpes, assemblage d'alvéoles faits de cire ou de fibres végétales mastiquées, et remplis de couvain, de pollen ou de miel. *Les rayons d'une ruche, d'un guêpier.* APIC. *Rayon de miel*, ensemble d'alvéoles contenant le miel que l'on va récolter. *Dans les ruches modernes, les rayons de miel sont portés par des cadres mobiles parallèles disposés verticalement.* (On dit aussi *Gâteau de miel*.)

2. Chacune des planches ou des tablettes qui garnissent une bibliothèque, une armoire ou sont fixées à un mur, et sur lesquelles on range des livres, du linge, ou divers objets. *Ce livre se trouve sur le rayon du haut.*

Par ext. Partie d'un magasin où sont regroupés des articles de même espèce. *Le rayon des fruits et légumes. Le rayon de la parfumerie. Cet article n'est plus en rayon. Chef de rayon*, dans un grand magasin, responsable d'un secteur donné, de la gestion des produits qui y sont proposés et de l'encadrement des vendeurs.

Expr. fig. et fam. *Un ouvrage, un auteur de second rayon*, de peu d'importance, médiocre. *C'est son rayon*, cela relève de son domaine, de ses compétences. Pop. *En connaître un rayon*, être très informé, très savant sur un sujet donné.

***III. RAYON** n. m. XII^e siècle, *reun, roïon*. Dérivé de *raie I*.

AGRIC. Petit sillon tracé, le long d'un cordeau, sur une pièce de terre labourée et ratissée ou sur le bord d'une allée, afin d'y planter des semences. *Semer en rayons*.

***I. RAYONNAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *rayon II*.

Ensemble de planches, de tablettes garnissant un meuble ou fixées à un mur, où l'on range des livres, des objets ; par méton., chacune de ces planches, de ces tablettes. *Le rayonnage d'une armoire. Ajouter de nouveaux rayonnages à une bibliothèque*.

***II. RAYONNAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *rayon III*.

AGRIC. Traçage de sillons peu profonds dans un sol pour y semer des graines. *Le rayonnage d'un potager*.

RAYONNANT, -ANTE adj. XVII^e siècle. Participe présent de *rayonner I*.

1. Qui émet des rayons de lumière, brille. *Astre rayonnant*. Surtout fig. Qui présente les signes d'une vive satisfaction, d'un grand bonheur. *Depuis la naissance de son fils, elle est rayonnante. Être rayonnant de joie, de fierté*. Par méton. *Un visage rayonnant. Une beauté rayonnante, radieuse, éclatante*.

2. Qui est disposé en rayons ; dont les motifs, les éléments divergent à partir d'un point central. *Les avenues rayonnantes du quartier de l'Étoile à Paris. Assiette, plat à décor rayonnant*.

SC. NAT. *Les nervures rayonnantes d'une feuille de lotus. Ombelle rayonnante*, qui a des fleurs régulières au centre et des fleurs irrégulières plus grandes à la circonférence. *Symétrie rayonnante*, syn. de *Symétrie rayonnée* ou *radiaire*. – ARCHIT. *Chapelles rayonnantes*, dans une église, chapelles placées en demi-cercle dans l'abside, qui s'ouvrent sur le déambulatoire. *Gothique rayonnant*, nom donné au style gothique tel qu'il s'est développé à partir du milieu du XIII^e siècle, qui se caractérise notamment par l'emploi de motifs ornementaux disposés en rayons, en rosaces. *Le gothique rayonnant a précédé le gothique flamboyant*. – HÉRALD. *Étoile rayonnante*, qui porte entre ses rais de petits rayons.

***RAYONNE** n. f. XX^e siècle. Forme francisée de l'anglais des États-Unis *rayon*, lui-même emprunté du français *rayon*, parce que cette matière est particulièrement brillante.

Fibre textile synthétique fabriquée à partir de viscose ; tissu fait de cette fibre, également appelé soie artificielle. *Un chemisier en rayonne*.

RAYONNÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle. Participe passé de *rayonner I*.

Qui comporte des rayons, des lignes qui partent d'un centre commun et vont en divergeant ; qui est formé de rayons. Surtout dans des emplois spécialisés. BX-ARTS. *Nimbe rayonné*, dans la représentation des dieux antiques et des saints, auréole figurée par des traits de lumière. – NUMISM. *Tête rayonnée*, couronnée de rayons. – SC. NAT. *Les capitules rayonnés de l'aster, de l'artichaut. Symétrie rayonnée*, chez les plantes à fleurs régulières et chez certains groupes d'invertébrés tels que les Cnidaires et les Échinodermes, répartition symétrique d'organes similaires autour d'un centre ou d'un axe (on dit aussi *Symétrie rayonnante* ou *radiaire*). *L'étoile de mer, l'oursin, le corail étoilé sont des animaux à symétrie rayonnée*.

RAYONNEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *rayonner I*.

1. Action de répandre de la lumière, de briller. *Le rayonnement de l'étoile du berger. Le rayonnement d'un phare. Le rayonnement du feu, de la flamme*. Fig. *Le rayonnement d'un visage*.

Spécialt. PHYS. Émission et propagation de l'énergie sous forme d'ondes ou de flux de particules ; par méton., ces ondes, ces flux de particules eux-mêmes (on dit aussi *Radiation* et, dans le sens métonymique, *Rayon*). *Rayonnement électromagnétique, thermique. Rayonnement infrarouge, ultraviolet. Rayonnement cosmique. Des rayonnements nucléaires, radioactifs*.

2. Influence exercée par une personne, un pays, une civilisation, et qui s'étend largement grâce au prestige dont ils jouissent. *Le rayonnement de ce chef d'État est incontestable. Le rayonnement de la France dans l'Europe de l'Ancien Régime. Le rayonnement de la langue française*.

I. RAYONNER v. intr. XVI^e siècle. Dérivé de *rayon I*.

1. Émettre des rayons de lumière, répandre une vive clarté. *Le soleil commençait à rayonner sur la cime des montagnes*. Par anal. *La bonté rayonne dans ses yeux, sur son visage*.

Fig. En parlant d'une personne. Resplendir, le plus souvent sous l'effet d'un sentiment fort, heureux. *Rayonner de bonheur. Il rayonnait, le jour de son élection*.

2. Étendre loin son influence, jouir d'un vaste crédit. *La civilisation grecque a rayonné dans tout le bassin méditerranéen. Pasteur, par ses travaux, a rayonné dans le monde*.

3. En parlant d'éléments partant d'un centre commun. Être disposé en rayons, s'éloigner du centre par des trajets divergents. *Des allées forestières qui rayonnent en étoile*.

Par ext. En parlant d'une personne. Explorer successivement différents secteurs d'une zone en partant toujours d'un même point, plus ou moins central. *De nombreux sentiers permettent de rayonner à partir du village*. Par anal. *Cette entreprise de transport rayonne dans toute l'Europe*.

***II. RAYONNER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *rayon II*.

Garnir de rayons, de planches, de tablettes.

RAYURE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *raier*.

1. Souvent au pluriel. Raie, bande qui se détache sur un fond de couleur différente. *Un tissu blanc à rayures bleues. Une cravate à fines rayures. Le zèbre se distingue par les rayures noires et blanches de son pelage*.

2. Entaille ou éraflure plus ou moins longue faite par un corps dur sur une surface polie. *Il y a des rayures sur cette vitre, sur la carrosserie*.

Spécialt. ARMURERIE. Rainure pratiquée à l'intérieur du canon d'une arme à feu pour améliorer la précision et la portée du tir. *Rayures en spirale*.

RAZ (z ne se fait pas entendre) n. m. XIV^e siècle, *ras* ; XIX^e siècle, *raz*. Emprunté, par l'intermédiaire du normand, de l'ancien scandinave *ras*, « courant d'eau ».

Courant marin violent qui s'observe dans un détroit, un passage resserré entre deux terres ; par méton., ce détroit, ce passage lui-même. *Le raz Blanchard. La pointe du Raz*, en face de l'île de Sein.

Loc. *Raz de marée*, soulèvement subit de la mer pouvant atteindre plusieurs mètres et pénétrant dans les terres, provoqué généralement par un séisme sous-marin ou une éruption volcanique. *Une ville submergée, engloutie par un raz de marée. Lorsqu'ils surviennent sur les rives de l'océan Pacifique, les raz de marée sont appelés*

tsunamis. Fig. Phénomène social ou politique de grande ampleur, qui constitue un bouleversement considérable. *Raz de marée électoral*. (On écrit aussi *Ras*.)

RAZZIA (zz peut se prononcer dz) n. f. XVIII^e siècle, *gaze* ; XIX^e siècle, *gazia*, *razia*, puis *razzia*. Emprunté de l'arabe du Maghreb *gaziya*, prononcé *radzia*, de même sens.

Incursion brutale et rapide lancée sur un territoire pour enlever des hommes et des femmes, voler les troupeaux, piller les récoltes, etc.

Expr. fig. et fam. *Faire une razzia*, s'emparer promptement, avec avidité de ce qui est proposé. *Les invités ont fait une razzia sur le buffet*.

RAZZIER (zz peut se prononcer dz) v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIX^e siècle. Dérivé de *razzia*.

Détruire, piller, voler au cours d'une razzia. *Razzier un village*.

R(E)-, RÉ- Tiré du préfixe latin *red-*, *re-*, de même sens.

Élément de composition qui entre dans la formation de nombreux mots, principalement des verbes et leurs dérivés. Il marque la répétition ou la reprise, comme dans *Redire*, *Refaire*, *Recommencer*. Il peut aussi indiquer le retour dans un lieu ou le retour à un état antérieur, comme dans *Rentrer*, *Raccommoder*, le mouvement en arrière, comme dans *Reculer*, et l'action en sens contraire, comme dans *Repousser*, *Rejeter*. Il peut enfin avoir un sens augmentatif, comme dans *Renforcer*, *Rétrécir*, « rendre plus fort, plus étroit », ou une valeur intensive, comme dans *Ressentir*.

Dans son sens itératif, le préfixe *re-* peut précéder de très nombreux verbes, dont seuls les plus usités font ci-après l'objet d'une entrée : *Relouer*, *Revendre*, etc. Plusieurs des mots ainsi formés ne s'emploient guère que dans des phrases où ils sont joints à ceux dont ils dérivent. *Avant d'acheter ce vin, il l'a goûté et regoûté*. Dans certains cas, la forme en *re-* a supplanté la forme simple (*Regimber*, *Réjouir*, *Remercier*).

Dans le langage familier, le préfixe *re-* peut être associé à des termes employés en interjection. *Rebonsoir ! Belote et rebelote !*

Le préfixe *re-*, que l'on trouve généralement sous cette forme devant une consonne, comme dans *Reprise*, *Revoir*, devient *ré-* devant une voyelle ou un *h* muet, comme dans *Réarmer*, *Réunion*, *Réimprimer*, *Réhabilitation*, ainsi que dans tous les cas où le mot est emprunté du latin, comme dans *Récapituler*, *Rédiger*.

Quand le préfixe est suivi d'un *s*, celui-ci se redouble le plus souvent, comme dans *Ressasser*, *Ressemblance*, *Ressentir*, le *e* se prononçant *e* et non *é*. Mais le redoublement ne se fait pas si le mot est emprunté du latin (la prononciation est alors *réz*, comme dans *Résister*, *Résulter*), ni dans certains termes d'apparition récente où le sentiment de composition est fort, comme *Resituer*, *Resocialiser*.

Dans la plupart des mots de formation ancienne où le préfixe est suivi d'une voyelle, *re-* s'élide en *r-* (*Raccroc*, *Remplir*). Ce recours à l'élision ayant progressivement disparu, peuvent coexister, à partir d'un mot simple, une forme élidée de création ancienne et une forme non élidée plus récente, qui parfois ont un sens identique, comme *Raccoutumer* et *Réaccoutumer*, parfois ont un sens différent dans certains de leurs emplois, comme *Ranimer* et *Réanimer*, ou dans tous leurs emplois, comme *Rassurer* et *Réassurer*.

RÉ n. m. XIII^e siècle. Tiré de la première syllabe du mot latin *resonare*, « résonner », au deuxième vers de l'hymne à saint Jean Baptiste, de Paul Diacre, retenu par Gui d'Arezzo pour désigner les notes de la gamme diatonique.

MUS. La seconde note de la gamme d'ut ; le signe qui la représente sur la portée musicale. *Ré dièse*. *Ré bémol*. Par méton. La tonalité de ré. *Ré majeur*, *ré mineur*. *Une sonate en ré mineur*.

***RÉA** n. m. XIX^e siècle. Probablement issu d'une altération de *rouet*.

TECHN. Roue de poulie munie d'une gorge.

Spécialt. MARINE. *Dé de réa*, autre nom du dé de poulie.

***RÉABONNEMENT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *réabonner*.

Renouvellement d'un abonnement. *Réabonnement à une revue*, *à un théâtre*.

***RÉABONNER** v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé d'*abonner*.

Renouveler l'abonnement souscrit par ou pour quelqu'un. *Il a réabonné ses neveux à l'opéra*. *Se réabonner à un quotidien*.

***RÉACCOUTUMER** v. tr. XVI^e siècle, *racoustumer*. Dérivé d'*accoutumer*.

Accoutumer de nouveau ; redonner une habitude à. *Réaccoutumer un convalescent à la marche*. Surtout pron. *Il s'est réaccoutumé à la vie civile*.

(On a dit aussi *Raccoutumer*.)

***RÉACTANCE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *reactance*, dérivé du verbe *to react*, « réagir ».

ÉLECTR. Dans un circuit parcouru par un courant alternatif, capacité qu'ont une bobine d'auto-induction ou un condensateur de s'opposer au passage du courant ; grandeur, exprimée en ohms, mesurant cette capacité. *La réactance introduit des déphasages entre le courant et la tension*.

RÉACTEUR, -TRICE n. XVIII^e siècle, au sens politique. Dérivé de *réaction*.

I. Vieilli. Celui, celle qui applique ou préconise une politique de réaction. Adj. *Un parti réacteur*. *Des menées réactrices*. (On dit aujourd'hui *Réactionnaire*.)

II. N. m. **1.** AÉRON. ASTRONAUTIQUE. Moteur à réaction d'un avion, d'une fusée. *Une panne de réacteur*.

2. CHIM. Récipient, enceinte où se produit une réaction chimique.

Spécialt. PHYS. NUCL. *Réacteur nucléaire à fission* ou, simplement, *réacteur nucléaire*, et, ellipt., *réacteur*, enceinte à l'intérieur de laquelle est provoquée et entretenue une réaction nucléaire de fission produisant de l'énergie. *Les réacteurs d'une centrale*. *Les premiers réacteurs nucléaires étaient appelés « piles atomiques »*. *Le cœur d'un réacteur*, voir *Cœur*. *Réacteur au plutonium*, *réacteur à uranium enrichi*. Par ext. *Réacteur à fusion thermonucléaire*, dans lequel l'énergie est produite grâce à la fusion des particules d'un plasma.

RÉACTIF, -IVE adj. et n. XVIII^e siècle. Dérivé de *réaction*.

1. Adj. Qui réagit, qui produit une réaction. *Force réactive*. Fig. Se dit d'une personne qui réagit rapidement à une impression, un évènement, une situation.

Spécialt. ÉLECTR. Se dit d'un circuit parcouru par un courant alternatif dans lequel une bobine d'auto-induction ou un condensateur entraînent une réactance.

2. N. m. CHIM. Chacune des molécules ou chacun des ions qui interviennent dans une réaction chimique. *Les réactifs d'une estérification sont un acide et un alcool.* Spécialt. Substance qui, mise en présence d'un autre corps, entraîne une réaction caractéristique et facilement observable, permettant de déterminer la nature ou la composition de ce corps. *Le nitrate d'argent est le réactif des chlorures, avec lesquels il forme un précipité blanc de chlorure d'argent. L'eau iodée, réactif de l'amidon, vire au bleu-noir à son contact.*

RÉACTION n. f. XVII^e siècle. Emprunté du latin scientifique *reactio*, lui-même formé à l'aide du préfixe *re*, et du latin *actio*, « action ».

I. Phénomène qui se produit en réponse à un autre phénomène. I. MÉCAN. Action d'un corps sur un autre corps qui agit ou vient d'agir sur lui ; la force ainsi exercée. *La réaction d'un support à un objet posé sur lui est une force égale et opposée au poids de cet objet.*

Spécialt. TECHN. *Propulsion par réaction*, mouvement d'un véhicule dans un sens donné, résultant de la poussée qu'exerce l'émission en sens contraire d'un fluide sous pression. *Moteur à réaction*, dans un avion, une fusée, moteur qui utilise ce type de propulsion (on dit aussi *Réacteur*). *Avion à réaction*, muni d'un tel moteur.

2. CHIM. Transformation de matière intervenant lorsqu'un corps est mis en présence d'un autre corps, et au cours de laquelle la structure des molécules, des atomes ou des ions se modifie. *Un ester résulte de la réaction entre un acide et un alcool ou un phénol. Écrire l'équation d'une réaction. Réaction d'oxydoréduction. Réaction endothermique, exothermique. Réaction réversible, irréversible, voir Réversible, Irréversible. Catalyser une réaction.*

Spécialt. PHYS. NUCL. *Réaction nucléaire*, processus de modification de la structure du noyau d'un atome, engendré par la collision entre ce noyau et un autre noyau ou une particule. *Réaction thermonucléaire*, qui a lieu à de très hautes températures. *Réaction en chaîne*, voir *Chaîne*.

3. PHYSIOL. Réponse d'un organisme, d'un organe, d'une cellule à un stimulus. *L'horripilation est une réaction cutanée au froid. Les pupilles se contractent par réaction à la lumière vive.* Loc. *Temps de réaction*, intervalle qui s'écoule entre l'excitation causée par un stimulus et la réponse attendue. *La présence d'alcool dans le sang allonge le temps de réaction du conducteur en cas de danger.*

Spécialt. MÉD. Ensemble des changements physiologiques et pathologiques qui surviennent dans un organisme en réponse à un facteur déclenchant tel qu'un agent pathogène ou médicamenteux. *Réaction fébrile. Réaction inflammatoire. Réaction immunitaire. Réaction allergique. Réaction thérapeutique négative*, absence de réponse à un traitement. *Cuti-réaction*, voir ce mot. Désigne aussi un test effectué dans une visée diagnostique. *La réaction de Kahn permet d'identifier la syphilis chez un patient.*

4. ÉQUIT. Chacune des secousses que fait éprouver au cavalier le mouvement du cheval. *Au trot assis, les réactions sont difficiles à supporter pour un cavalier novice. Réactions douces, réactions dures.*

II. Dans le langage courant. Attitude, comportement, émotion suscités chez un individu ou dans un groupe de personnes par une action extérieure, un événement, une nouvelle, etc. *Réaction vive, violente, inattendue. Une réaction de colère, de soulagement. On ne sait quelle sera sa réaction à cet affront. Le gouvernement redoute que cette réforme ne déclenche une forte réaction de l'opinion.* PSYCHOL. Comportement d'un sujet, qui se répète de façon relativement constante dans une situation donnée. *Analyser les réactions de défense d'un individu.*

Loc. *En réaction contre, en réaction à, en s'opposant à. Il a adopté ce mode de vie en réaction contre les principes inculqués par ses parents. Le réalisme s'est développé en réaction contre le romantisme, ou au romantisme.*

Par ext. Mouvement d'idées, d'opinion qui s'oppose à un autre mouvement qui l'a précédé. *Réaction religieuse, littéraire. Le préraphaélisme constitua une réaction contre l'art victorien.* Spécialt. Action d'une mouvance, d'un parti qui s'efforcent de rétablir un régime politique aboli, ou, par ext. et péj., qui s'opposent aux évolutions politiques ou sociales généralement conçues comme des progrès ; par méton., cette mouvance, ce parti eux-mêmes. *La réaction monarchiste. Combattre la réaction, les forces, les menées de la réaction. La réaction nobiliaire, voir Nobiliaire. La réaction thermidorienne*, qui, après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), marqua la fin de la Terreur.

RÉACTIONNAIRE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *réaction*.

S'emploie péjorativement, et de manière polémique en politique. Qui prône le rétablissement d'un régime aboli ; par ext., qui s'oppose à ce qui est tenu pour un progrès social, une évolution des mœurs. *Un député, un penseur réactionnaire. Un parti réactionnaire.* Par méton. *Un discours réactionnaire. Lois, mesures réactionnaires.*

Subst. *Un, une réactionnaire.*

(On a dit aussi *Réacteur, -trice*.)

***RÉACTIONNEL, -ELLE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *réaction*.

SC. Qui se rapporte à une réaction. *Mécanisme réactionnel.*

Spécialt. PSYCHAN. *Formation réactionnelle*, processus psychique de défense contre un désir refoulé, qui se manifeste souvent par l'adoption d'un comportement contraire à ce désir.

***RÉACTIVATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *réactiver*.

Action de réactiver ; le fait d'être réactivé. *La réactivation d'un ancien usage. La réactivation des relations diplomatiques entre deux pays. Un rappel de vaccination provoque une réactivation de l'immunité. Réactivation d'un virus, d'une bactérie*, reprise de leur activité pathogène dans un organisme.

***RÉACTIVER** v. tr. XVIII^e siècle. Dérivé d'*activer*.

Rendre de nouveau actif. *Réactiver un réseau d'espionnage. Réactiver une unité de production.*

***RÉACTIVITÉ** n. f. XVIII^e siècle, au sens de « nouvelle activité ». Dérivé de *réactif*.

1. CHIM. Capacité d'un corps à réagir. *La réactivité du sodium au contact de l'eau.* Spécialt. PHYS. NUCL. Écart entre l'activité neutronique du cœur d'un réacteur où se produit une réaction de fission en chaîne et un état de référence, appelé état critique, dans lequel il apparaît autant de neutrons qu'il en disparaît ; grandeur qui mesure cet écart. *Réactivité négative*, qui correspond à une diminution du nombre de neutrons libérés par rapport au nombre de neutrons absorbés. *Réactivité positive*, qui correspond à une augmentation du nombre de neutrons libérés par rapport au nombre de neutrons absorbés. *En cas de réactivité négative, la réaction en chaîne s'interrompt très rapidement, en cas de réactivité positive, elle s'emballe.*

2. BIOL. PHYSIOL. Capacité d'une structure vivante à réagir à une stimulation externe. *La réactivité à un vaccin.* Spécialt. Pouvoir qu'a un antigène de réagir avec les anticorps dont il a provoqué la formation dans l'organisme.

***RÉACTUALISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *réactualiser*.

Action de réactualiser ; résultat de cette action. *La réactualisation d'un fichier.*

***RÉACTUALISER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*actualiser*.

1. Remettre à jour. *Réactualiser un barème, un répertoire.* Au participe passé, adjt. *Des données réactualisées périodiquement.*

2. Rendre de nouveau actuel. *La campagne électorale a réactualisé la question de la lutte des classes.*

***RÉADAPTATION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé d'*adaptation*.

Action de réadapter ; le fait de se réadapter. *Après son séjour à l'étranger, sa réadaptation a été difficile.*

Spécialt. Après une maladie ou un accident, récupération par la victime de tout ou partie de son autonomie ; ensemble des moyens thérapeutiques mis en œuvre à cette fin. *La réadaptation d'un blessé. Réadaptation fonctionnelle. Un centre de réadaptation.*

***RÉADAPTER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*adapter*.

1. Adapter une chose à de nouvelles conditions. *Réadapter une chaîne de montage.*

2. Redonner à un être vivant des habitudes perdues. *Réadapter l'ours à la vie sauvage dans les Pyrénées.* Pron. *Se réadapter à la marche, au travail de nuit.*

Spécialt. Rendre à un malade, à un blessé, etc. l'autonomie nécessaire à la vie quotidienne et professionnelle.

***RÉADMETTRE** v. tr. (se conjugue comme *Mettre*). XIX^e siècle. Dérivé d'*admettre*.

Admettre de nouveau une personne qui avait été rejetée, exclue. *Le principal l'a réadmis au collège. Il n'a pu se faire réadmettre dans son club.*

***RÉADMISSION** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *réadmettre*.

Action de réadmettre ; nouvelle admission. *La réadmission d'un ancien adhérent. Réadmission d'un exclu dans le parti.*

DROIT INTERNATIONAL. *Accord de réadmission*, accord que passe un État de l'Union européenne avec un État qui n'en est pas membre, visant à faciliter le retour dans ce dernier des ressortissants en situation irrégulière.

***READY-MADE** (*ea* et *a* se prononcent *è*) n. m. inv. XX^e siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, signifiant proprement « tout fait ».

BX-ARTS. Mot choisi par Marcel Duchamp en 1915 pour désigner un objet ou un ensemble d'objets du quotidien promu à la dignité d'œuvre d'art.

***RÉAFFIRMER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*affirmer*.

Affirmer de nouveau ou avec plus de conviction. *Il a réaffirmé qu'il ne viendrait pas. Réaffirmer solennellement ses principes.*

RÉAGIR v. intr. XVI^e siècle. Emprunté du latin tardif *reagere*, « pousser de nouveau ».

1. Dans le langage scientifique. Produire une réponse à un phénomène. MÉCAN. En parlant d'un corps, agir sur un autre corps dont il éprouve ou a éprouvé l'action. *Un corps élastique réagit sur le corps qui le frappe.* – CHIM. En parlant d'une substance, entrer en réaction chimique avec une autre substance. *Les bases réagissent avec les acides pour donner un sel et de l'eau.* – PHYSIOL. Répondre à une excitation, à un stimulus. *La jambe réagit par une extension lorsqu'on percute le genou avec un marteau à réflexes.* Spécialt. En parlant d'un organisme. Répondre, par une modification physiologique ou pathologique, à un facteur déclenchant tel qu'un agent pathogène ou médicamenteux. *Réagir à un vaccin, à un traitement antibiotique.*

2. Dans le langage courant. Agir en réponse à un événement, manifester une émotion à la suite d'une nouvelle, d'un reproche, d'une menace, etc. *Réagir avec sagesse, dignité, humour. Il a réagi violemment à ces attaques. Réagir contre une injustice, y résister, s'y opposer. Absolt. Il l'a laissée partir sans réagir.*

Par ext. Avoir un effet, une influence sur quelqu'un. *Les sentiments manifestés par un auditoire réagissent souvent sur l'orateur.*

***RÉAJUSTEMENT** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *réajuster*.

Action de réajuster ; résultat de cette action. *Procéder au réajustement des loyers.* (On dit aussi *Rajustement*.)

***RÉAJUSTER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*ajuster*.

Ajuster de nouveau, adapter à de nouvelles circonstances, de nouvelles conditions ; rectifier, remettre en place. *Il faut réajuster la prescription d'antibiotiques pour ce malade. Elle réajusta sa coiffure devant le miroir.*

Spécialt. ADM. *Réajuster les prix, les salaires*, les modifier en proportion des coûts de production, du coût de la vie, etc.

(On dit aussi *Rajuster*.)

I. RÉAL n. m. (pl. *Réaux*). XIV^e siècle. Emprunté de l'espagnol *real*, proprement « royal », puis de même sens.

1. Ancienne monnaie d'Espagne, du Portugal, et de plusieurs des pays qui appartenaient à leur empire colonial. *Le réal espagnol valait un quart de peseta. Des réaux argentins, péruviens, mozambicains.*

2. Unité monétaire du Brésil (on écrit aussi *Real*).

***II. RÉAL, -ALE** adj. (pl. *Réaux, -ales*). XVI^e siècle. Emprunté de l'espagnol *real*, « royal ».

MARINE. Ancienn. Relatif au roi. Seulement dans quelques locutions. *Galère réelle* ou, subst., au féminin, *réale*, galère d'apparat destinée à transporter le roi, l'amiral ou, en leur absence, le général des galères. *Pavillon réal*, le pavillon de cette galère.

RÉALGAR n. m. XIV^e siècle. Emprunté de l'arabe *rahg al-gar*, proprement « poussière de caverne », cette substance étant extraite de mines, ou de *rahg al-far*, « poudre des rats », le réalgar étant aussi utilisé comme mort-aux-rats.

MINÉR. Sulfure d'arsenic se présentant en masse durcie, qui s'altère facilement pour donner une poudre rougeâtre. *On rencontre le réalgar dans des filons où il est associé à l'orpiment. Malgré sa toxicité, le réalgar a parfois été utilisé comme pigment naturel.*

***RÉALIGNEMENT** n. m. XX^e siècle. Composé de *ré-* et d'*alignement*.

Action de réaligner. Spécialt. ÉCON. Modification de la valeur d'une monnaie en fonction d'une ou de plusieurs autres, afin d'éviter une trop grande disparité entre elles. *Le réaligement d'une devise sur une autre.*

***RÉALIGNER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé d'*aligner*.

Remettre en ligne. *Réaligner des élèves. Réaligner des fauteuils.*

Fig. Adapter de nouveau une chose à une autre. Spécialt. ÉCON. Procéder au réaligement d'une monnaie.

RÉALISABLE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *réaliser*.

1. Qui est susceptible d'être réalisé, accompli. *Ce rêve est-il réalisable ? Un projet réalisable aisément.*

2. ÉCON. Qui peut être converti en liquidités. *Une fortune immédiatement réalisable.* Subst. *Le réalisable*, les éléments de l'actif qui peuvent être ainsi transformés. *Les chèques, les créances font partie du réalisable.*

RÉALISATEUR, -TRICE n. XIX^e siècle. Dérivé de *réaliser*.

Personne qui donne corps à une idée, à un projet, qui la réalise. *Ce savant fut aussi le réalisateur de ses propres inventions.*

Spécialt. CINÉMA. Celui, celle qui prend en charge la plupart des opérations techniques et artistiques de la réalisation d'un film (on dit aussi *Cinéaste* ou *Metteur en scène*). *Le scénariste, le réalisateur et le producteur d'un film. Un réalisateur de documentaires, de films d'animation.* – AUDIOVISUEL. SPECTACLES. Personne qui travaille en collaboration avec le producteur à la réalisation d'émissions de radio, de télévision, ou de spectacles. *Un réalisateur de fictions radiophoniques, de journaux télévisés.*

RÉALISATION n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *réaliser*.

1. Action de réaliser quelque chose, de rendre réel, effectif ce qui était virtuel ; le fait, pour une chose, de se produire, de s'accomplir. *La réalisation d'un souhait.*

Spécialt. DROIT. *La réalisation d'un contrat*, son exécution, sa mise en œuvre. – ÉCON. Opération par laquelle on convertit un bien en liquidités. *La réalisation des actifs d'une société.* – MUS. Le fait de compléter un accompagnement à partir d'une basse continue, chiffrée ou non. *La réalisation, qui était autrefois improvisée lors de l'exécution, fut progressivement inscrite sur les partitions.*

2. Élaboration, fabrication d'un ouvrage, d'une œuvre. *La réalisation de ce viaduc a été financée par l'État. Cette nouvelle édition est en cours de réalisation.* Par méton. Cet ouvrage lui-même. *Les plus belles réalisations d'un ingénieur.*

Par ext. Action d'effectuer une opération, souvent délicate et complexe. *La réalisation de cette expérience a eu lieu dans des conditions difficiles.*

Spécialt. CINÉMA. L'ensemble des opérations techniques et artistiques nécessaires à l'élaboration d'un film, comme le choix et l'adaptation d'un scénario, la sélection et la direction des acteurs, la responsabilité du tournage, du montage et de la postsynchronisation. *La réalisation de « Playtime », de Jacques Tati, fut particulièrement longue, tumultueuse et onéreuse. La réalisation d'un long, d'un court métrage. Un assistant à la réalisation.* – AUDIOVISUEL. SPECTACLES. Action de diriger la préparation et d'assurer le déroulement d'une émission radiophonique, télévisuelle, ou d'un spectacle.

3. DROIT. Ancienn. *Clause de réalisation*, dans un contrat de mariage, clause par laquelle une partie des meubles se trouvait exclue de la communauté des biens, alors qu'elle aurait dû s'y trouver.

RÉALISER v. tr. XV^e siècle. Dérivé de *réel*, d'après le latin médiéval *realis*.

1. Rendre réel, effectif. *Réaliser une idée, un projet. Réaliser une vente. Il est parvenu à réaliser l'impossible.*

Pron. S'accomplir. *Ses espérances se sont réalisées. Cette prédiction ne s'est jamais réalisée.*

Spécialt. DROIT. *Réaliser un contrat*, en remplir les obligations. – ÉCON. Convertir un bien en liquidités. *Réaliser des valeurs mobilières. Réaliser son actif.* Par ext. *Réaliser un profit, des bénéfices.* – MUS. Développer un accompagnement à partir d'une basse continue. – LINGUIST. *Réaliser un phonème, un énoncé*, les mettre en œuvre concrètement par une énonciation.

Par ext. Admettre comme réel en esprit. *Il ne réalise pas encore pleinement sa perte. Si cet emploi, attesté chez d'excellents auteurs, de Charles Baudelaire à André Gide et François Mauriac, ne saurait être considéré comme fautif, l'utilisation abusive du verbe réaliser au sens affaibli de « se rendre compte » est en revanche un anglicisme à éviter. Ainsi, on ne dira pas : Il a réalisé qu'il devait partir, mais, par exemple : Il s'est aperçu, il a compris qu'il devait partir.*

2. Élaborer, fabriquer quelque chose. *Elle a réalisé de magnifiques costumes. L'épreuve de ce concours consiste à réaliser un dossier autour d'un thème imposé.*

Par ext. Effectuer une opération, une tâche souvent difficile, complexe, la mener à bien. *Ce sondage a été réalisé à partir d'un échantillon représentatif. Réaliser un exploit. Ce coureur a réalisé le meilleur temps des éliminatoires.*

Spécialt. CINÉMA. AUDIOVISUEL. SPECTACLES. Prendre en charge tout ou partie de la réalisation d'un film, d'une émission radiophonique, télévisuelle, ou d'un spectacle. *Abel Gance réalisa plusieurs versions, muettes et sonorisées, de son « Napoléon ».*

RÉALISME n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *réel*, avec influence du latin médiéval *realis*.

1. PHIL. Nom donné à différentes doctrines qui affirment l'existence d'une réalité indépendante de l'esprit humain. *On oppose souvent réalisme et idéalisme. L'objectivisme, selon lequel le monde extérieur est tel que l'esprit le perçoit, est une forme de réalisme. Réalisme empirique ou critique*, doctrine d'Emmanuel Kant qui, tout en admettant que les objets ont une réalité dans l'espace et dans le temps, considère que l'esprit ne les perçoit pas tels qu'ils sont en eux-mêmes, mais tels qu'ils lui apparaissent.

Spécialt. Chez Platon et les néoplatoniciens, thèse selon laquelle les Idées sont des êtres réels, dont les êtres sensibles et individuels ne sont que le reflet ou l'image. *Le conceptualisme, selon lequel les idées générales sont le résultat d'une construction de l'esprit, et le nominalisme, qui soutient que les idées n'ont d'existence que verbale, s'opposent au réalisme.*

2. Dans le domaine littéraire et artistique, notion, apparue au XIX^e siècle, réunissant sous une même appellation des œuvres qui, en réaction contre le romantisme, ont cherché à représenter tous les aspects du réel. *Zola voyait dans le naturalisme l'aboutissement du réalisme. Gustave Courbet est un des principaux peintres du réalisme. Au XX^e siècle, Roger Martin du Gard ou Simenon s'inscrivent dans la mouvance du réalisme.*

Par anal. Nom donné à divers courants accordant la primauté à la représentation de la réalité sociale. *Réalisme socialiste*, doctrine esthétique officielle de l'Union sovié-

tique élaborée dans les années 1930, selon laquelle les œuvres littéraires et artistiques doivent dépeindre les réalités sociales de façon à favoriser la révolution prolétarienne et l'apparition d'un homme nouveau. *Louis Aragon applique les principes du réalisme socialiste dans son roman « Les Communistes »*. *Réalisme poétique*, courant cinématographique français des années 1930 et de l'Occupation (1940-1944), qui, tout en exprimant les tensions sociales et les espérances, les dépasse par la qualité des dialogues, le choix de destins tragiques, l'art des éclairages. « *La Belle Équipe* », de Julien Duvivier, « *La Règle du jeu* », de Jean Renoir, « *Quai des Brumes* », de Marcel Carné, sont des chefs-d'œuvre du réalisme poétique.

En composition. *Hyperréalisme*, *Néoréalisme*, *Surréalisme*, voir ces mots.

Par ext. Caractère d'une œuvre, d'un artiste qui s'attache à une représentation fidèle du réel, y compris dans ce qu'il peut avoir de laid ou de trivial ; qualité de ce qui donne l'impression de la réalité. *Le réalisme de « Judith et Holopherne », du Caravage, de « La Leçon d'anatomie », de Rembrandt. Le réalisme d'Edward Hopper. On dit que des oiseaux, trompés par le réalisme des raisins peints par Phidias, vinrent les becqueter. Un documentaire, une mise en scène d'un réalisme brutal.*

3. Aptitude à s'adapter aux contraintes de la réalité, pragmatisme. *Il a fait preuve de réalisme en acceptant un compromis. Ce projet me semble manquer de réalisme.*

Spécialt. *Réalisme politique*, principe selon lequel l'efficacité politique doit primer sur l'idéologie et les doctrines. S'emploie en particulier dans les relations internationales, pour désigner la théorie selon laquelle les États recherchent uniquement leur propre intérêt. *Le réalisme politique s'inspire des écrits de l'historien grec Thucydide, et de penseurs comme Nicolas Machiavel, Thomas Hobbes et Carl von Clausewitz. Le réalisme politique de Bismarck.* (On emploie aussi la forme allemande *Realpolitik*.)

RÉALISTE adj. xvi^e siècle. Emprunté du latin médiéval *realista*, « réaliste » (par opposition à *nominaliste*).

1. PHIL. Relatif à une des différentes doctrines appelées réalisme ; qui est partisan d'une de ces doctrines. *La conception réaliste de la connaissance chez Kant. Subst. Les réalistes s'opposèrent aux nominalistes et aux conceptualistes lors de la querelle des universaux.*

2. Qui relève du réalisme, qu'on rattache au réalisme tel qu'il est apparu au xix^e siècle dans les arts et les lettres. *Le roman réaliste. Maupassant est souvent considéré comme un auteur réaliste. La période réaliste de Van Gogh. Subst. Les romantiques et les réalistes.*

Par ext. Se dit d'une œuvre, d'un auteur qui reproduisent, imitent le réel avec fidélité, jusque dans ses aspects crus ou triviaux ; qui évoque avec précision la réalité. « *Loulou* » est un film réaliste de Georg Wilhelm Pabst. Spécialt. *La chanson réaliste*, genre musical populaire du début du xx^e siècle et de l'entre-deux-guerres. *Fréhel, Damia sont de célèbres interprètes de la chanson réaliste, ou, simplement, de célèbres chanteuses réalistes.*

En composition. *Hyperréaliste*, *néoréaliste*, *surréaliste*, voir ces mots.

3. Qui a le sens des réalités, qui fait preuve de pragmatisme ; qui voit les choses telles qu'elles sont, avec lucidité. *Il est très réaliste dans la conduite de ses affaires. Vous courez à l'échec, soyez réaliste. Par méton. Un programme, une politique réalistes.*

RÉALITÉ n. f. xiv^e siècle. Emprunté du latin médiéval *realitas*, « bien, propriété », puis « caractère de ce qui est réel ».

1. Qualité de ce qui est effectif, de ce qui existe. *Le ministère public devra établir la réalité de l'accusation. Dans les « Méditations métaphysiques », Descartes met en doute la réalité du monde extérieur. La doctrine idéaliste considère que les idées ont une réalité en soi, hors de l'esprit qui les conçoit. THÉOL. La réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, leur présence réelle sous les espèces du pain et du vin.*

Spécialt. FISC. *Réalité de l'impôt*, caractère d'un impôt déterminé par la quantité et la valeur de ce qui est imposé, par opposition à *Personnalité de l'impôt*.

2. Souvent sans complément. Ce qui est, existe effectivement, par opposition à ce qui est apparent, illusoire, imaginaire, possible ou virtuel ; ensemble des choses réelles. *Travestir, transformer, enjoliver la réalité. Ce qu'il affirme ne correspond pas à la réalité, n'est pas conforme à la réalité. Les licornes, les griffons n'existent pas dans la réalité. La réalité sensible, intelligible. S'emploie dans la langue courante, pour désigner la vie, l'existence telle qu'elle est. La dure, la triste réalité. La réalité quotidienne. Affronter la réalité.*

Par méton. Chose, fait, phénomène ayant une existence effective. *Il a fait de son rêve une réalité. Rendre compte d'une réalité complexe. La géographie traite des réalités physiques et humaines. La relation qui unit un mot et la réalité qu'il désigne est arbitraire.*

Loc. adv. *En réalité*, dans les faits, et contrairement aux apparences. *En réalité, il est loin d'être heureux. Expr. Regarder la réalité en face*, se montrer lucide, réaliste. *Avoir le sens des réalités*, avoir le sens pratique, être pragmatique. *Prendre ses désirs pour des réalités*, se bercer d'illusions. *La réalité dépasse la fiction*, se dit à propos d'événements plus extraordinaires que tout ce qu'on aurait pu concevoir, imaginer.

Spécialt. PHIL. *Jugement de réalité*, énonçant soit qu'une chose est, soit ce qu'elle est, par opposition à *Jugement de valeur* (on dit aussi *Jugement d'existence*). *Une réalité objective*, qui a une existence individuelle et concrète, indépendamment de tout sujet pensant (on dit aussi *Chose*). – PSYCHAN. *Principe de réalité*, qui, selon Freud, a pour fonction de corriger le principe de plaisir, afin de permettre l'adaptation du sujet aux exigences du monde extérieur. – BX-ARTS. *Les peintres de la réalité*, nom donné à un ensemble de peintres du début du xvii^e siècle, s'inspirant du Caravage. *C'est le critique d'art Champfleury qui, en 1863, créa l'expression « peintres de la réalité », parmi lesquels il compte Georges de La Tour et les frères Le Nain.*

***REALPOLITIK** n. f. xx^e siècle. Mot allemand, composé de *real*, « réaliste », et *Politik*, « politique ».

Surtout dans le domaine des relations internationales. Politique fondée sur l'évaluation du réel, du rapport de force, sur l'intérêt, et excluant les considérations idéologiques. (On parle aussi de *Réalisme politique*.)

***RÉAMÉNAGEMENT** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *réaménager*.

Action de réaménager ; résultat de cette action. *Le réaménagement d'un logement, d'un musée.*

***RÉAMÉNAGER** v. tr. (se conjugue comme *Bouger*). xix^e siècle. Dérivé d'*aménager*.

Aménager d'une façon nouvelle, différente. *Réaménager des bureaux, un appartement. Fig. Réaménager son emploi du temps.*

***RÉAMORCER** v. tr. (se conjugue comme *Avancer*).
XX^e siècle. Dérivé d'*amorcer*.

Amorcer de nouveau, remettre en route un appareil, une machine. *Réamorcer une charge explosive. Réamorcer une pompe.* Fig. *Réamorcer une négociation.*

***RÉANIMATEUR, -TRICE** n. XX^e siècle. Dérivé de *réanimer*.

Médecin pratiquant la réanimation. En apposition. *Un anesthésiste réanimateur.*

***RÉANIMATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *réanimer*.

MÉD. Le fait de procéder, en milieu hospitalier, au rétablissement ou à la surveillance des fonctions vitales d'un malade, d'un blessé ; ensemble des soins et des moyens utilisés à cette fin. *Le terme de « réanimation » a été inventé par le professeur Jean Hamburger en 1953. Service de réanimation. Salle de réanimation. Réanimation chirurgicale, destinée aux patients ayant subi une opération. Réanimation médicale, destinée aux victimes d'un traumatisme sévère ou d'une maladie grave. (On dit parfois Ranimation.)*

***RÉANIMER** v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*animer*.

Animer de nouveau (vieilli).

MÉD. En milieu hospitalier, rétablir les fonctions vitales d'un malade, d'un blessé.

RÉAPPARAÎTRE ◇ v. intr. (se conjugue comme *Connaître* ; aux temps composés, s'emploie avec l'auxiliaire *être*, plus rarement avec l'auxiliaire *avoir*).
XVI^e siècle, *reapparoir*. Dérivé d'*apparaître*.

Apparaître de nouveau, redevenir visible. *La comète est réapparue ou a réapparu. Les fissures réapparaissent peu à peu.*

Par ext. Se manifester de nouveau. *Après quelques jours de rémission, les douleurs sont réapparues ou ont réapparu. Des dissensions sont réapparues entre eux.*

En parlant d'un être vivant. Se montrer, revenir soudainement. *L'animal disparut dans les fourrés et réapparut un peu plus loin. Il est sorti de sa retraite pour réapparaître dans la vie politique.*

(On dit aussi, dans la langue soutenue, *Reparaître*.)

RÉAPPARITION n. f. XVIII^e siècle. Dérivé d'*apparition*.

Le fait de réapparaître. *La réapparition d'un astre après une éclipse. La réapparition des fleurs au printemps. La réapparition d'un symptôme.*

En parlant d'un être vivant. *La réapparition du loup dans le Mercantour. Sa réapparition à la télévision a surpris tout le monde.*

***RÉAPPRENDRE** v. tr. (se conjugue comme *Apprendre*).
XVIII^e siècle. Dérivé d'*apprendre*.

Apprendre de nouveau. *Après son accident, il fallut lui réapprendre à marcher.* (On dit parfois *Rapprendre*.)

***RÉAPPROVISIONNEMENT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *réapprovisionner*.

Action de réapprovisionner, de se réapprovisionner. *Le réapprovisionnement d'un magasin en marchandises.*

***RÉAPPROVISIONNER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*approvisionner*.

Approvisionner de nouveau. *Réapprovisionner les insurgés en munitions. Il a dû réapprovisionner son compte bancaire.* Pron. *Se réapprovisionner en combustible.*

***RÉARGENTER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*argenter*.

Argenter de nouveau un objet qui s'est désargenté. *Réargenter des couverts, des chandeliers.*

***RÉARGENTURE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *réargenter*.

Action de réargenter ; résultat de cette action. *Réargenture d'une pièce d'orfèvrerie.*

RÉARMEMENT n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *réarmer*.

Action de réarmer ; résultat de cette action. *Le réarmement illégal de l'armée allemande commença dès la signature du traité de Rapallo, en 1922. Une politique de réarmement.* Spécialt. MARINE. *Le réarmement d'un navire. – ARMURERIE. Le réarmement d'une arme à feu.*

RÉARMER v. tr. XV^e siècle. Dérivé d'*armer*.

1. Armer de nouveau, munir de nouveau d'une arme, d'armes. *Réarmer des combattants. Réarmer un fort.* Intrans. En parlant d'un État qui reconstitue son armée, sa puissance militaire. *Le traité de Versailles de 1919 interdit à l'Allemagne de réarmer.*

2. MARINE. Armer un navire qui a été désarmé pour réparation, l'équiper de nouveau de ce qui est nécessaire à la navigation. *Réarmer un cuirassé, un paquebot.*

3. ARMURERIE. Tendre de nouveau le ressort de la détente. *Réarmer un fusil, un pistolet.*

Par anal. *Réarmer un mécanisme, un appareil photographique, remettre en position de départ le dispositif de déclenchement.*

***RÉARRANGEMENT** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *réarranger*.

Rare. Nouvel arrangement. Spécialt. CHIM. *Réarrangement moléculaire, réaction au cours de laquelle un atome, ou plusieurs atomes constitués ou non en radical, changent de place dans une molécule sans entraîner de modification de sa formule brute (on dit aussi Transposition).*

***RÉARRANGER** v. tr. (se conjugue comme *Bouger*).
XX^e siècle. Dérivé d'*arranger*.

Arranger de nouveau ou d'une autre manière. *Réarranger un bouquet dans un vase. Réarranger un appartement.* Pron. *Se réarranger devant une glace.*

(On a dit aussi *Rarranger*.)

RÉASSIGNATION n. f. XV^e siècle, *réassignacion*. Dérivé de *réassigner*.

1. DROIT. Seconde assignation à comparaître en justice. *Le défendeur n'ayant pas comparu à l'audience, le président a ordonné sa réassignation.*

2. FINANCES. Attribution d'une somme à un fonds différent de celui qui avait été retenu en premier lieu.

RÉASSIGNER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé d'*assigner*.

1. DROIT. Assigner une seconde fois. *Réassigner un défendeur défaillant.*

2. FINANCES. Procéder à la réassignation d'une somme. *Réassigner une subvention.*

***RÉASSORT** n. m. XX^e siècle. Dérivé régressif de *réassortir*.

COMMERCE. Syn. de *Réassortiment*, en particulier dans le domaine de la librairie. *Les réassorts demandés par les libraires attestent le succès de ce livre. L'office et le réassort.*

RÉASSORTIMENT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *réassortir*.

Action de réassortir. *Le réassortiment d'une parure. Le réassortiment de cette étoffe ne sera pas facile.*

COMMERCE. Reconstitution d'un assortiment dont certains éléments ne se trouvent plus en assez grand nombre dans le stock. *Aller faire son réassortiment chez le fournisseur.*

(On dit parfois *Rassortiment*.)

RÉASSORTIR v. tr. XIX^e siècle. Dérivé d'*assortir*.

Compléter un ensemble en lui ajoutant une ou plusieurs pièces manquantes ; trouver une chose assortie à ce qu'on a déjà. *Réassortir un service à thé. Réassortir du coton à broder pour achever une tapisserie.*

COMMERCE. Compléter un assortiment dont certains produits ne figurent plus en quantité suffisante dans le stock. *Il faut réassortir ce rayon.* Pron. *Se réassortir dans un commerce de gros.*

(On dit parfois *Rassortir*.)

RÉASSURANCE n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *réassurer*.

ÉCON. DROIT. Opération par laquelle un assureur, après avoir conclu un contrat avec un client, se prémunit auprès d'une autre compagnie d'assurances contre une partie ou la totalité des risques qu'il couvre. *Société de réassurance. Contrat de réassurance.*

RÉASSURER v. tr. XVII^e siècle, *reasseurer*. Dérivé d'*assurer*.

ÉCON. DROIT. Garantir par une réassurance. *Réassurer des biens.*

***RÉASSUREUR** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *réassurer*.

ÉCON. DROIT. Assureur, compagnie d'assurances auprès de qui est souscrit un contrat de réassurance.

***REBAB** n. m. Voir *Rabâb*.

REBAPTISER (*p* ne se prononce pas) v. tr. XIII^e siècle. Dérivé de *baptiser*, d'après le latin chrétien *rebaptizare*.

RELIG. Baptiser une seconde fois, généralement selon un autre rituel. *Certaines sectes chrétiennes, tels les anabaptistes, rebaptisent ceux qui entrent dans leur communauté.*

Par ext. Donner un nouveau nom à. *Rebaptiser une place. La ville de Saint-Petersbourg fut rebaptisée Petrograd en 1914, Leningrad en 1924, avant de retrouver son premier nom en 1991. Rebaptiser une œuvre d'art.*

RÉBARBATIF, -IVE adj. XIV^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *rebarber*, « s'opposer (barbe contre barbe) ; tenir tête ».

Qui est rude et rebutant. *Un visage, un air rébarbatif. Une mine rébarbative.*

Fig. Qui est jugé ardu et sans attrait pour l'esprit. *Un ouvrage rébarbatif. Une conférence rébarbative.*

REBÂTIR v. tr. XVI^e siècle, *rebastir*. Dérivé de *bâtir*.

Bâtir de nouveau, reconstruire. *Cette maison a été rebâtie sur d'anciennes fondations. Rebâtir une ville.* Fig. *Rebâtir une fortune.*

***REBATEMENT** n. m. XVI^e siècle, au sens de « battement répété ». Dérivé de *battre*.

1. HÉRALD. Répétition de la même pièce ou de la même partition sur le champ d'un écu.

2. HORLOGERIE. Défaut dans le battement d'une horloge, d'une montre, qui a pour conséquence de la faire fonctionner trop vite et avancer.

REBATTRE v. tr. (se conjugue comme *Battre*). XII^e siècle, *rebatre*. Dérivé de *battre*.

1. Battre de nouveau. *Ce tapis a été battu et rebattu. Il a rebattu les cartes. Rebattre un tonneau*, en resserrer les douves en frappant sur les cerceaux que l'on fait ainsi avancer vers la bonde. *Rebattre un matelas* (anciennt.), battre et carder la laine qu'il contient pour la nettoyer et la regonfler.

Loc. fig. *Rebattre les oreilles à quelqu'un de*, lui parler sans cesse de la même chose, au point de le lasser. *Il m'a rebattu les oreilles de son histoire. J'en ai les oreilles rebattues. Rebattre les cartes*, bouleverser les données d'une situation.

2. VÈN. *Rebattre ses voies*, en parlant de l'animal chassé ou du chien, emprunter plusieurs fois les mêmes passages.

***REBATTU, -UE** adj. XVII^e siècle. Participe passé de *rebattre*.

1. Qui est devenu commun, banal, à force d'avoir été répété. *Un sujet, un thème rebattu. Des anecdotes rebattues. Il émaille ses discours des métaphores les plus rebattues.*

2. HÉRALD. Se dit du champ d'un écu lorsqu'il est entièrement couvert d'une pièce géométrique se répétant à l'identique.

REBAUDIR v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *baudir*, « exciter (les chiens) de la trompe et de la voix », dérivé de *baud*, « variété de chien courant propre à la chasse », lui-même emprunté du francique **bald*, « hardi, vif, joyeux » (voir *Ébaudir*).

CHASSE. Exciter les chiens en les flattant, en les caressant. Surtout au participe passé, adjt. *Des chiens rebaudis*, gais et d'allure légère.

En parlant des chiens. *Rebaudir le fouet* ou, simplement, *rebaudir*, relever la queue pour indiquer qu'ils ont trouvé une voie.

REBEC n. m. XIV^e siècle. Altération, sous l'influence de *bec*, de l'arabe *rabab*, « rabâb ».

MUS. Petit instrument d'origine arabe à cordes frottées dont on jouait au Moyen Âge et à la Renaissance, et dont le corps, creusé dans une seule pièce de bois, est piriforme. *Un rebec à trois cordes.*

REBELLE adj. XII^e siècle. Emprunté du latin *rebellis*, « qui recommence la guerre ; qui se révolte ».

1. Qui refuse obéissance à un pouvoir légitime ou à une autorité de fait, se révolte. *Un sujet rebelle. Des soldats rebelles. Être rebelle à la royauté, à la république.* Par méton. *Une terre, une province rebelle.* Subst. *C'est un, une rebelle. Punir les rebelles. Les rebelles ont formé un gouvernement provisoire.*

RELIG. *Les anges rebelles*, qui furent déchus pour s'être révoltés contre Dieu par orgueil, sous la conduite de Lucifer.

Par ext. Indocile ; réfractaire à ce qu'on lui propose ou lui prescrit. *Un fils rebelle. Un enfant rebelle aux conseils, aux exhortations.* Par anal. Se dit de ce qui résiste, qu'on ne peut éliminer. *Une mère, un épi rebelles. Une fièvre rebelle aux traitements.*

2. Fig. Qui n'a ni goût ni disposition pour une activité, une tâche, une discipline. *Il est rebelle aux mathématiques, à la métaphysique.* Par méton. *Un esprit rebelle à tout raisonnement, rebelle à l'étude.*

REBELLER (SE) v. pron. XII^e siècle. Emprunté du latin *rebellare*, « reprendre les armes ; se révolter ».

Se révolter, se soulever contre l'autorité, le pouvoir en place. *Il s'est rebellé contre son prince. Se rebeller contre l'oppression, contre la dictature.* Par méton. *Plusieurs villes se rebellèrent contre les troupes d'occupation.*

Par ext. Refuser de se soumettre, d'obéir ; protester. *Cet enfant se rebelle contre ses maîtres. Se rebeller contre une décision injuste.* Fig. *La raison se rebelle contre les passions.*

RÉBELLION n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *rebellio*, « reprise des hostilités ; révolte ».

Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres du pouvoir en place. *En appeler à la rébellion. Entrer en rébellion. Rejoindre, soutenir la rébellion. Écraser, mater une rébellion.* Par méton. Ensemble de ceux qui se soulèvent. *Le gouvernement accepte le dialogue avec la rébellion. La rébellion a été vaincue.*

Par ext. Refus d'obéir, de se soumettre à une autorité. *Ce jeune homme est animé d'un fort esprit de rébellion.* Fig. *La rébellion de l'intelligence contre le fanatisme.*

Spécialt. DROIT. Action de résister par la violence aux forces de l'ordre, aux représentants de l'autorité, qui, selon sa gravité, constitue un délit ou un crime. *Il a été arrêté pour outrage à agent et rébellion.*

***REBELOTE** interj. XX^e siècle. Dérivé de *belote*.

JEUX DE CARTES. À la belote, annonce que fait un joueur quand, après avoir déjà fait belote en abattant le roi ou la dame d'atout, il pose la seconde de ces deux cartes.

Fig. et fam. S'emploie pour indiquer qu'une action, une situation se reproduit. *Ce cancre a passé de nouveau l'examen, et rebelote, il a échoué.*

REBIFFER (SE) v. pron. XIII^e siècle, au sens de « relever, repousser » ; XVII^e siècle, *se rebiffer*, au sens de « refuser ». D'origine incertaine.

Fam. S'opposer à quelque chose avec brusquerie. *Elle se rebiffa contre cette insinuation.* Par ext. *Se rebiffer contre quelqu'un*, refuser de lui obéir, regimber.

Sans complément exprimé. *Quand je lui ai donné mes instructions, il s'est rebiffé.*

Titre célèbre : *Le cave se rebiffe*, d'Albert Simonin (1954).

***REBIQUER** v. intr. XX^e siècle. D'origine incertaine.

Fam. Se relever, se redresser en formant un angle, une courbe. *Son col de chemise rebique. Une mèche de cheveux qui rebique* ou, parfois pron., *qui se rebique*.

REBLANCHIR v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de *blanchir*.

Blanchir de nouveau. *Ce plafond a jauni, il faudrait le reblanchir.*

***REBLOCHON** n. m. XX^e siècle. Mot savoyard, dérivé du verbe *reblocher*, « traire de nouveau », parce que, dans les alpages, ce fromage était autrefois fabriqué avec le lait qu'on pouvait encore obtenir après une première traite.

Fromage onctueux et doux, à pâte pressée et à croûte lavée, fabriqué en Savoie avec du lait de vache.

REBOISEMENT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *reboiser*.

Action de reboiser ; résultat de cette action. *Le reboisement d'un massif montagneux.*

REBOISER v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *boiser*.

1. Boiser de nouveau, replanter des arbres sur des terrains déboisés. *Reboiser une contrée. Reboiser une pinède incendiée.* Absolt. *Reboiser après des intempéries.*

2. MINES. Procéder à un nouveau boisaie. *Reboiser une galerie.*

***REBOND** n. m. XVI^e siècle. Déverbal de *rebondir*.

Le fait de rebondir ; mouvement d'un objet qui rebondit. *La balle fit plusieurs rebonds.*

Par anal. MÉD. Reprise ou aggravation des symptômes d'une maladie après l'arrêt d'un traitement. *Rebond fébrile.*

Fig. Nouvel essor. S'emploie notamment dans le domaine de l'économie et des finances. *Le rebond économique d'un pays. Un rebond boursier.*

REBONDI, -IE adj. XV^e siècle. Participe passé de *rebondir*, au sens de « s'arrondir, prendre du volume ».

Fam. Se dit d'une partie du corps dodue, ronde, bien en chair. *Des joues rebondies. La croupe rebondie d'un percheron.*

REBONDIR v. intr. XII^e siècle, au sens de « résonner, retentir » ; XVI^e siècle, au sens de « faire un nouveau bond ». Dérivé de *bondir*.

Faire un ou plusieurs bonds après avoir touché le sol, un mur ou une surface quelconque. *Rebondir sur un tremplin. Un ballon qui rebondit. Faire rebondir une pierre par ricochet. Les grêlons rebondissaient contre la vitre.*

Fig. Repartir, prendre un élan nouveau ; connaître un développement inattendu. *On croyait l'affaire terminée, ce nouveau scandale l'a fait rebondir. Cette observation a permis à la discussion de rebondir.* Fam. En parlant d'une personne. Retrouver de l'énergie, se reprendre après un échec, une période difficile. *Il a rebondi assez vite après sa défaite.* Pop. Développer un nouvel argument à la faveur de ce qui vient d'être dit. *Je vais rebondir sur cette dernière remarque.*

REBONDISSEMENT n. m. XIV^e siècle. Dérivé de *rebondir*.

Le fait de rebondir ; rebond.

Surtout au figuré. Cours nouveau, le plus souvent imprévu, que prend une affaire, une situation, une intrigue, etc. *Cette crise, ce procès ont connu de nombreux rebondissements. Un scénario riche en rebondissements. Un rebondissement spectaculaire.*

REBORD n. m. XVI^e siècle. Déverbal de *reborder*.

1. Bord relevé ; bordure qui fait saillie, qui présente un renflement. *Les rebords d'un fossé, d'un bassin. Le rebord d'une fenêtre.*

2. Bord replié, retourné d'une pièce d'étoffe, d'un vêtement, etc. *Le rebord d'un drap, d'une couverture. Le rebord d'un chapeau.*

***REBORDÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *rebord*.

Vieilli. Dont le bord, le contour est nettement marqué. *Les oreilles rebordées du sapajou.*

REBORDER v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de *border*.

1. Garnir d'une nouvelle bordure l'extrémité de quelque chose. *Reborder un napperon avec de la dentelle. Elle a fait reborder de velours les manches de son manteau.*

Spécialt. *Reborder un lit*, remettre le bord des draps et des couvertures entre le sommier et le matelas. Par méton. *Reborder un enfant*.

2. MARINE. *Reborder une voile*, la retendre.

***REBOT** n. m. XIX^e siècle. Déverbal de l'ancien français *reboter*, « remettre ».

Jeu de pelote basque dérivé de la longue paume, qui se joue entre deux camps sur un terrain de grande longueur.

***REBOUCHAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *reboucher*.

Action de reboucher ; résultat de cette action. *Le rebouchage d'un flacon. Le rebouchage d'une fissure*.

REBOUCHER v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de *boucher*.

Refermer ce qui a été débouché ; combler, obstruer de nouveau une ouverture, un trou, un passage. *Reboucher une bouteille. Reboucher une fente. Ils rebouchèrent l'entrée du souterrain pour le dissimuler aux regards*. Pron. *Les canalisations se sont rebouchées*.

REBOURS n. m. XII^e siècle, dans l'expression *poil rebors*. Issu du latin tardif *reburus*, « ébouriffé », lui-même dérivé de *burra*, « étoffe grossière, bourre ».

Sens contraire à celui du poil d'une fourrure, d'un tissu (vieilli). *Prendre le rebours d'une étoffe pour la nettoyer*.

Fig. L'inverse, le contre-pied. *Il faut prendre tout le rebours de ce qu'il dit. C'est le rebours du bon sens*. Loc. adv. ou adj. *À rebours ou au rebours*, en sens contraire de ce qui est habituel, naturel, raisonnable. *Marcher, lire à rebours. Inutile d'insister, il comprend tout à rebours. Compte à rebours, voir Compte*. Loc. prép. *À ou au rebours de*, à l'inverse de, contrairement à. *Au rebours de ses collègues, il repousse les honneurs. Aller au rebours des modes. Il fait tout à rebours de ce qu'on lui dit*.

Titre célèbre : *À rebours*, de Joris-Karl Huysmans (1884).

***REBOUTER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *bouter*, pris au sens de « pousser ».

Remettre un membre qui s'est démis ou réduire une fracture par des manipulations relevant de connaissances empiriques.

REBOUTEUX, -EUSE n. XIX^e siècle. Dérivé de *rebouter*.

Dans les campagnes, personne qui, sans être médecin, remet les membres foulés ou luxés, réduit les fractures, etc., grâce à des connaissances et des pratiques empiriques. *Le rebouteux du village*. (On rencontre aussi *Rebouteur, -euse*.)

REBOUTONNER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *boutonner*.

Boutonner de nouveau. *Reboutonner son manteau*. Pron. *Il s'est reboutonné avant de sortir*.

***REBRAS** n. m. XV^e siècle. Dérivé de l'ancien verbe *rebrasser*, « retrousser ses manches ».

1. Vieilli. Revers d'un vêtement, notamment d'une manche. *Un bonnet à rebras. Des rebras de dentelle*.

2. Partie d'un gant long qui monte haut sur le bras.

REBRODER v. tr. XVII^e siècle. Dérivé de *broder*.

1. Broder une étoffe, un vêtement déjà enrichis de broderies. *Rebroder au point d'Alençon. Une chasuble brodée et rebrodée de fil d'or*.

Par ext. Orner un tissu de broderies après la fabrication. *Rebroder des coussins au point de Venise. Une robe rebrodée de perles*.

2. Refaire la broderie d'un tissu, d'un vêtement. *Rebroder les parements d'un uniforme*.

***REBROUSSEMENT** n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *rebrousser*.

1. Action de rebrousser les cheveux, les poils ; état de ce qui est rebroussé. *Le rebroussement de la fourrure d'un animal*.

2. Le fait de revenir en arrière. CH. DE FER. Manœuvre par laquelle un train, après être entré en gare et en raison de la disposition des voies, repart en sens inverse pour s'engager sur une autre voie et poursuivre sa route. *Gare de rebroussement*, où s'effectue cette manœuvre. *Les gares d'Orléans et de Tours sont des gares de rebroussement*.

Par ext. GÉOM. Changement de direction d'une courbe en un point par lequel passe une droite tangente aux deux branches de cette courbe. *Point de rebroussement*, où s'opère ce changement de direction.

REBROUSSE-POIL (À) loc. adv. XVII^e siècle. Composé de *rebrousse*, forme conjuguée de *rebrousser*, et de *poil*.

Dans le sens contraire de celui du poil, en rebroussant le poil. *Caresser un animal à rebrousse-poil*.

Fig. et fam. À contresens, à l'inverse de ce qu'il faudrait faire. *Traiter une affaire à rebrousse-poil. Prendre, caresser quelqu'un à rebrousse-poil*, l'irriter en contrariant ses desirs, ses sentiments, le heurter.

REBROUSSER v. tr. XII^e siècle, *reborser*. Dérivé de *rebours*.

1. Relever, redresser les cheveux, les poils dans le sens contraire à celui dans lequel ils sont naturellement couchés. *Le vent lui rebroussait le poil*.

2. Emprunter une voie de circulation dans le sens opposé au sens ordinaire, ou en revenant sur son parcours. *Rebrousser le cours d'un fleuve*. Surtout dans la locution *rebrousser chemin* ou, absolt., *rebrousser*, retourner en arrière. *Lorsque l'orage éclata, il rebroussa chemin*, ou *il rebroussa*. Poét. Pour parler de ce qui n'advient jamais. *Les rivières rebrousseront contre leur source, vers leur source, avant que...*

Spécialt. CH. DE FER. Absolt. En parlant d'un convoi, repartir en sens inverse dans une gare, en raison de la disposition des voies. *Pour aller à Nice, ce train doit rebrousser à Marseille*.

REBUFFADE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de l'ancien substantif *rebuffe*, de même sens, emprunté de l'italien *ribuffo*, « reproche, menace », dérivé de *buffare*, « souffler », lui-même tiré du radical expressif *buff-*, qui suggère le gonflement (voir *Bouffon* et *Bouffer I*).

Mauvais accueil ; refus accompagné de paroles dures ou méprisantes, de vexations. Souvent au pluriel. *Recevoir une rebuffade. Essuyer, souffrir des rebuffades*.

RÉBUS (*s se fait entendre*) n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *rebus*, ablatif pluriel de *res*, « chose », parce que, dans ce jeu, les mots sont représentés « par des choses ».

Jeu qui consiste à faire deviner un mot ou une phrase à partir d'une suite apparemment absurde de figures, dessins, lettres ou chiffres, correspondant chacun à une syllabe ou à un mot et dont l'enchaînement, lorsqu'on les prononce, forme approximativement le mot, la phrase en question. *Déchiffrer un rébus*.

Fig. Écrit malaisé à lire ou propos difficile à comprendre. *Il écrit si mal que sa lettre est un véritable rébus. Je n'entends rien à ce que vous dites, cessez de parler par rébus.*

REBUT n. m. xv^e siècle. Déverbal de *rebuter*.

1. Vieilli. Action de rebuter, de repousser quelqu'un. *Il a essuyé beaucoup de rebuts.*

2. Ce dont on n'a pas voulu et qui reste ; ce qui est sans usage, sans valeur ni intérêt, et, par extension, ce qui est bon à jeter. *Il a vendu ses plus belles pièces, il ne reste que le rebut. Se défaire de rebuts.* Fig. Ce qu'il y a de plus vil, de plus méprisable. *Ce tortionnaire est le rebut du genre humain.*

Loc. adj. *De rebut*, dont on ne veut plus rien faire. *Des marchandises de rebut.* Loc. adv. *Au rebut*, à l'écart, avec ce dont on veut se débarrasser. *Jeter quelque chose au rebut. Ils ont mis tous leurs vieux meubles au rebut.*

Spécialt. POSTES. Envoi qui n'est pas parvenu à son destinataire, et qu'on ne peut retourner à son expéditeur. *Le service des rebuts est désormais officiellement appelé « Centre des recherches du courrier ».*

REBUTANT, -ANTE adj. xvii^e siècle. Participe présent de *rebuter*.

1. Qui rebute, décourage par sa difficulté. *Un travail rebutant. L'étude des mathématiques lui parut au premier abord rebutante.*

2. Qui est déplaisant, repoussant, ou inspire le dégoût. *Un personnage rebutant. Mine, physionomie rebutante.*

REBUTER v. tr. xiii^e siècle. Dérivé de *buter*, ce verbe signifiant proprement « repousser du but ».

1. Vieilli. Repousser, rejeter quelqu'un ou quelque chose avec dureté, avec rudesse. *Un soupirant rebuté. Rebuter une proposition.*

2. Décourager ; dégoûter quelqu'un d'une entreprise, d'un projet. *La moindre difficulté suffit à le rebuter. Il a été rebuté par l'accueil qu'il a reçu.* Pron. *Il ne faut pas se rebuter si vite.*

3. Déplaire, inspirer à quelqu'un de la répugnance, de l'aversion. *Cet homme a des manières qui rebutent tous ceux qui ont affaire à lui.*

RECACHETER ◇ v. tr. (se conjugue comme *Jeter*). xvi^e siècle. Dérivé de *cacheter*.

Cacheter de nouveau. *Après avoir été lue par la censure, la lettre fut recachetée avec soin.*

***RECADRAGE** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *cadrage*.

Action de recadrer ; résultat de cette action. *Logiciel de recadrage des photographies.*

Fig. *Recadrage budgétaire.* Par ext. et fam. *Adresser une lettre de recadrage à ses collaborateurs.*

***RECADRER** v. tr. xx^e siècle. Dérivé de *cadrer*.

1. PHOT. CINÉMA. TÉLÉV. Procéder à un autre cadrage, modifier le cadrage d'une prise de vues. *Recadrer et réduire une image numérique.*

2. Fig. Redéfinir les objectifs, les limites, les règles d'un projet, d'une entreprise. *Recadrer un programme, des missions.* Par ext. et fam. *Recadrer quelqu'un*, l'avertir qu'il devra modifier son comportement, améliorer son travail, en lui précisant ce qu'on attend exactement de lui. *Recadrer un salarié. Se faire recadrer par la direction.*

***RECALCIFICATION** n. f. xx^e siècle. Dérivé de *recalcifier*.

MÉD. Action de recalcifier ; le fait de se recalcifier. *La recalcification des os en cas d'ostéoporose est favorisée par la prise de vitamine D.*

***RECALCIFIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). xx^e siècle. Dérivé de (*se*) *calcifier*.

MÉD. Augmenter le taux de calcium dans un tissu osseux qui s'est décalcifié. Pron. *Un os qui se recalcifie.*

RÉCALCITRANT, -ANTE adj. xvi^e siècle. Participe présent de *récalcitrer*.

Qui regimbe, se montre indocile. *Un âne récalcitrant.*

Surtout fig. Qui résiste avec humeur, opiniâtreté. *Ce malade récalcitrant refuse d'être soigné. Un caractère, un esprit récalcitrant.* Subst. *Il y avait parmi eux quelques récalcitrants.*

Par ext. et fam. Se dit d'une chose qu'on a du mal à faire fonctionner. *Un moteur récalcitrant. Une serrure récalcitrante.*

RÉCALCITRER v. intr. xii^e siècle. Emprunté du latin *recalcitrare*, de même sens, dérivé de *calcitrare*, « ruer, regimber », lui-même dérivé de *calx, calcis*, « talon ».

Vieilli. Se montrer récalcitrant, rétif ; regimber. *Ce cheval ne fait que récalcitrer.*

***I. RECALER** v. tr. xvii^e siècle. Dérivé de *caler II*.

1. TECHN. Caler de nouveau. *Recaler une pièce d'artillerie, une soupape de moteur.*

2. MENUISERIE. Redresser, rajuster un tenon, une mortaise, etc., au ciseau ou au rabot. *Une boîte à recaler.*

***II. RECALER** v. tr. xix^e siècle. Dérivé de *caler I*, pris au sens d'« enfoncer dans l'eau ».

Argot scolaire. Refuser quelqu'un à un examen, à un concours. *Il a été recalé ou il s'est fait recalé. Les candidats recalés ou, subst., les recalés.*

***RECAPITALISATION** n. f. xx^e siècle. Emprunté de l'anglais *recapitalization*, de même sens.

FINANCES. Action de recapitaliser ; résultat de cette action. *Recapitalisation d'une entreprise, d'une banque.*

***RECAPITALISER** v. tr. xx^e siècle. Emprunté de l'anglais *to recapitalize*, de même sens, lui-même dérivé de *to capitalize*, « constituer le capital social d'une société par une émission d'actions ».

FINANCES. Augmenter ou reconstituer le capital d'une entreprise, lorsque ses fonds propres ne semblent plus correspondre à son activité ou aux risques qu'elle court. *Recapitaliser une société en difficulté par des fonds publics.*

RÉCAPITULATIF, -IVE adj. xix^e siècle. Dérivé de *récapituler*.

Qui résume et sert à récapituler. *Un état récapitulatif des dépenses. Produire un mémoire, un tableau récapitulatif.*

Subst., au masculin. *Un récapitulatif des mesures annoncées.*

RÉCAPITULATION n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin chrétien *recapitulatio*, de même sens, dérivé de *caput*, « tête », et utilisé pour traduire le grec *anakephalaiōsis*, « action de reprendre à la tête, à l'origine », employé par saint Paul parlant du Christ, qui récapitule, qui englobe en lui l'humanité entière.

Action de récapituler ; résultat de cette action. *Il fit une courte récapitulation de ce qu'il avait dit.* COMPT. *Récapitulation d'un compte*, présentation ordonnée des opérations financières relatives à ce compte.

RÉCAPITULER v. tr. XIV^e siècle. Emprunté du latin chrétien *recapitulare*, « reprendre depuis l'origine », dérivé de *caput*, « tête ».

Résumer point par point ce qu'on a déjà dit ou écrit. *Il récapitula, dans sa péroraison, les principaux arguments de son discours.* COMPT. *Récapituler un compte.*

Par ext. Rappeler, énumérer des faits, des événements, etc. *Elle récapitula les griefs qui justifiaient sa décision.*

Absolt. *Chacun s'est exprimé : à présent, récapitulons.*

RECARDER v. tr. XVI^e siècle. Dérivé de *carder*.

Carder de nouveau. *Faire recarder un matelas.*

***RECASER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *caser*.

Fam. Désigner, nommer quelqu'un à un nouveau poste, procurer un nouvel emploi à qui a perdu le sien. *On l'a recasé dans un ministère. Elle a pu être recasée dans un autre service.* Pron. *Après son licenciement, il a eu du mal à se recaser.*

RECÉDER v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XVI^e siècle. Dérivé de *céder*.

Rendre ou revendre à quelqu'un ce dont il s'était séparé ; revendre une chose qu'on avait achetée. *Elle a bien voulu recéder la maison à son ancien propriétaire. Recédez-moi ce tableau, votre prix sera le mien.*

RECEL n. m. XIII^e siècle. Déverbal de *receler*.

DROIT. Action de dissimuler une personne ou une chose pour la soustraire à la justice. En droit civil. Le fait de détourner, de cacher les biens d'une communauté, d'une succession, d'une société, etc., à des fins d'appropriation personnelle. *Recel d'héritage.* En droit pénal. Délit qui consiste à recevoir ou à conserver des biens, des objets que l'on sait être volés ou détournés, ou à cacher une personne qui fait l'objet d'une poursuite. *Être soupçonné, accusé de recel. Recel de bijoux, d'œuvres d'art. Recel de malfaiteur. Recel de déserteur. Recel d'abus de biens sociaux,* le fait de profiter sciemment de sommes ou d'avantages provenant d'un abus de biens sociaux commis par quelqu'un d'autre.

RECÈLEMENT n. m. XII^e siècle, *recelement*, au sens de « dissimulation ». Dérivé de *receler*.

1. DROIT. Très vieilli. Action de receler (on dit aujourd'hui *Recel*).

2. PHIL. Action de dissimuler ; caractère de ce qui est dissimulé ou de ce qui se dissimule.

RECELER (le deuxième *e* peut se prononcer *é*) ou **RECÉLER** v. tr. (*Receler* se conjugue comme *Celer* ; *Recéler* se conjugue comme *Céder*). XII^e siècle. Dérivé de *celer*.

1. DROIT. Se rendre coupable de recel de biens ou de personnes. *Receler des objets dérobés. Recéler un voleur, un meurtrier.*

2. Renfermer, contenir en son sein. *Sa bibliothèque recèle de véritables trésors. Cette terre recèle des richesses minières considérables.*

3. Intrans. ou pron. VÈN. *Le cerf recèle ou se recèle dans son enceinte*, reste plusieurs jours sans sortir de son enceinte.

RECELEUR, -EUSE (le deuxième *e* peut se prononcer *é*) ou **RECÉLEUR, -EUSE** n. XIV^e siècle. Dérivé de *receler*.

DROIT. Personne qui se rend coupable de recel, en particulier de recel d'objets volés. *Le tableau a été retrouvé chez un receleur.*

RÉCEMMENT (*emment* se prononce *aman*) adv. XVI^e siècle, *récentement* ; XVII^e siècle, *récemment*. Dérivé de *récent*.

Nouvellement, il y a peu de temps. *Une fleur récemment éclos.* *Je l'ai appris tout récemment.*

RECENSEMENT n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *recenser*.

Comptage, dénombrement de personnes, de biens, de suffrages, etc. *Au XIX^e siècle, Tolstoï s'est livré au recensement des habitants des quartiers pauvres de Moscou. Ce parti politique a procédé au recensement de ses adhérents. Cette bibliographie raisonnée a nécessité le recensement de milliers d'ouvrages.*

Spécialt. DÉMOGR. ADM. *Recensement général de la population* ou, simplement, *recensement de la population*, dénombrement de l'ensemble des habitants d'un pays, à l'occasion duquel on recueille divers renseignements statistiques d'ordre social ou économique. *Jusqu'en 1946, le recensement général de la population française était quinquennal.* – DROIT. *Recensement général des votes*, opération qui consiste, lors d'un vote, à dépouiller le scrutin dans chacun des bureaux de vote d'une circonscription, et à faire le décompte global des suffrages exprimés. – MILIT. Constitution, par le maire de chaque commune, de la liste des jeunes gens appelés au service militaire (anciennt.). *Recensement d'une classe, du contingent.* Par ext. Établissement par les mairies de la liste de tous les jeunes gens de la commune ayant atteint l'âge de seize ans et qui sont tenus de se faire connaître. *L'attestation de recensement est exigée pour se présenter aux examens et concours publics.*

RECENSER v. tr. XIII^e siècle. Emprunté du latin *recensere*, de même sens.

Dénombrer par un recensement. *Recenser la population d'une commune. Les jeunes Français, filles et garçons, atteignant l'âge de seize ans doivent se faire recenser auprès de la mairie. Recenser les articles de presse consacrés à un même sujet. Tous les vestiges antiques de cette région n'ont pas encore été recensés.*

Par ext. Énumérer, passer en revue. *Recenser les arguments auxquels on aura recours.*

***RECENSEUR, -EUSE** n. XVIII^e siècle. Dérivé de *recenser*.

DÉMOGR. Personne qui procède aux opérations de recensement de la population. Adj. *Un agent recenseur.*

RECENSION n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *recenser*.

1. PHILOLOGIE. Comparaison d'une édition d'un texte, le plus souvent ancien, avec les manuscrits ou les éditions antérieures. *L'établissement de cette édition critique a demandé un important travail de recension.*

Par méton. Version d'un texte revue et éditée par un érudit, par un critique. *La recension d'Homère par Aristarque. Une nouvelle recension des œuvres de Jean-Jacques Rousseau.*

2. Dans un périodique, une revue spécialisée, compte rendu d'un ouvrage nouvellement paru.

RÉCENT, -ENTE adj. xv^e siècle. Emprunté du latin *recens, -entis*, « frais, jeune, récent ».

Qui s'est produit il y a peu de temps, qui existe depuis peu. *Un exploit récent. Sa démission est toute récente. Il lui a raconté sa récente mésaventure. Utiliser les données, les statistiques les plus récentes.*

***RECENTRAGE** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *recentrer*.

Action de recentrer ou de se recentrer. *Le coup de pied de recentrage d'un joueur de rugby. Surtout fig. Le recentrage d'un parti sur ses valeurs fondatrices.*

***RECENTRER** v. tr. xx^e siècle. Dérivé de *centrer*.

Ramener vers le centre. *Recentrer dans son cadre une gravure.*

Surtout fig. Concentrer son activité, son intérêt, ses efforts sur un point qu'on avait négligé ou qu'on décide de privilégier. *Ce scientifique a recentré ses recherches sur telle question. Le conseil régional veut recentrer son action sur la politique éducative. Ne nous égarons pas, recentrons le débat, revenons au sujet central, à ses enjeux essentiels. Spécialt. Recentrer son activité, pour une entreprise, privilégier son activité première ou principale, en faisant passer les autres au second plan ou en les abandonnant.*

Pron. *Cette industrie se recentre sur sa vocation initiale.*

RECEPAGE (le deuxième *e* se prononce généralement *é*) ou **RECÉPAGE** n. m. xvii^e siècle. Dérivé de *recepter* ou *recéper*.

Action de receper ; résultat de cette action. *Après un recépage, le lilas met plusieurs années à refleurir. Le recépage des pilotis d'un embarcadère.*

RECEPÉE (le deuxième *e* se prononce généralement *é*) ou **RECÉPÉE** n. f. xviii^e siècle. Dérivé de *recepter* ou *recéper*.

Partie d'un bois qu'on a recépée. *Le rendez-vous de chasse était à la recépée.*

RECEPER (le deuxième *e* se prononce généralement *é*) ou **RECÉPER** v. tr. (*Receper* se conjugue comme *Amener* ; *Recéper* se conjugue comme *Céder*). xiv^e siècle. Dérivé de *cep*.

1. Couper, tailler au pied un plant de vigne afin de favoriser une pousse nouvelle.

Par anal. Couper un arbre ou un arbuste près du sol ou au-dessus du point où il a été greffé. *Receper des taillis. Recéper une charmillle pour la rendre plus touffue. Il recépera ses arbres fruitiers à la fin de l'hiver.*

2. BÂT. Découper, détruire la partie supérieure de pieux, de pilotis, de palplanches (voir ce mot), pour les mettre au niveau souhaité. *Recéper des pieux en béton à l'aide d'explosifs, de marteaux-piqueurs.*

RÉCÉPISSÉ n. m. xiv^e siècle, *recepissé* ; xv^e siècle, *recepissé*. Tiré de la formule latine *cognosco me recepisse*, « je reconnais avoir reçu ».

Écrit par lequel une personne atteste qu'elle a reçu de quelqu'un des papiers, des titres, une somme d'argent, etc. *Le récépissé d'un mandat. Des récépissés de banque. Conserver, demander un récépissé. Il a déposé une demande de passeport et la mairie lui a délivré un récépissé.*

RÉCEPTACLE n. m. xiv^e siècle. Emprunté du latin *receptaculum*, « réservoir, bassin qui recueille les eaux ; refuge, asile », lui-même dérivé de *recipere*, « recevoir ».

Lieu où aboutissent, se déversent, se rassemblent des éléments de diverses provenances, et notamment des liquides. *La mer est le réceptacle des fleuves. Le Tibre était jadis le réceptacle du cloaque de Rome. TRAV. PUBL. Bassin artificiel où sont recueillies des eaux qui seront ensuite redistribuées. Les réceptacles d'un aqueduc.*

Fig. et vieilli. *La cour des Miracles était, sous l'Ancien Régime, un réceptacle de tire-laine et de vide-goussets.*

Par ext. Tout endroit, tout objet creux qui peut contenir, recevoir quelque chose. *Dans cette chapelle, plusieurs niches servent de réceptacles à des statues de saints. Fig. Montaigne, à la suite de saint Augustin, parle de la mémoire comme du réceptacle de la science.*

Spécialt. BOT. Sommet du pédoncule d'une fleur qui supporte les différentes pièces florales ; extrémité élargie d'un capitule, qui porte les fleurs. *Le réceptacle d'une fleur de fraisier devient rouge et charnu après la fécondation. Le réceptacle comestible d'un capitule d'artichaut est couramment appelé fond d'artichaut. – ZOOL. Réceptacle séminal, chez certains invertébrés, petit organe annexe des voies génitales de la femelle, en forme de sac, où le sperme est déposé lors de la copulation et conservé jusqu'à la fécondation des œufs (on dit aussi *Spermathèque*). Le réceptacle séminal de la reine des abeilles. Le mâle de l'écrevisse dépose sa semence en automne dans le réceptacle séminal de la femelle, qui ne pond ses œufs qu'au printemps.*

RÉCEPTEUR, -TRICE n. et adj. xix^e siècle. Dérivé savant du latin *receptum*, supin de *recipere*, « recevoir ».

I. N. m. 1. PHYS. Dispositif capable de recevoir une forme d'énergie déterminée et de la transformer pour la rendre propre à divers usages. *Un récepteur thermique de rayonnement infrarouge. Les panneaux solaires sont des récepteurs photoélectriques. En composition. Les radars sont des émetteurs-récepteurs.*

Spécialt. ÉLECTR. Appareil, installation qui convertissent l'énergie électrique fournie par un générateur en une autre forme d'énergie, lumineuse, thermique, mécanique ou chimique. *Les ampoules, les résistances, les moteurs électriques, les électrolyseurs sont des récepteurs. – TÉLÉCOMM. Appareil destiné à restituer des informations par le traitement des signaux qui leur correspondent et qui lui ont été transmis sous la forme d'ondes électromagnétiques modulées. Récepteur télégraphique. Récepteur radiophonique. Récepteur de télévision par satellite, récepteur de télévision numérique. Récepteur téléphonique ou, simplement, récepteur, partie du combiné d'un téléphone fixe qui transforme les signaux électriques en sons perceptibles par l'oreille.*

2. BIOL. PHYSIOL. *Récepteur membranaire* ou, simplement, *récepteur*, molécule portée par la membrane d'une cellule et capable de se lier de façon transitoire avec une autre molécule, un neurotransmetteur, une hormone, etc., de façon à entraîner une réponse de la cellule. *Récepteur hormonal. Récepteurs alpha, récepteurs bêta*, dans le

système nerveux sympathique, récepteurs spécifiques de l'adrénaline et de la noradrénaline. *Récepteurs dopaminergiques.*

Récepteur sensoriel ou, simplement, *récepteur*, cellule, structure en relation avec une fibre nerveuse sensitive qui, en réponse à une stimulation spécifique, donne naissance à un message électrique se propageant jusqu'au système nerveux central ; organe qui contient de telles cellules, de telles structures. *Les récepteurs olfactifs, gustatifs. Les cônes et les bâtonnets sont les récepteurs visuels, aussi appelés photorécepteurs. Chémorécepteur, voir ce mot. L'oreille est un récepteur.*

3. LINGUIST. Personne qui reçoit un message, par opposition à celle qui le produit, en est l'auteur. *L'émetteur et le récepteur. Le récepteur est aussi appelé destinataire.*

II. Adj. 1. PHYS. Se dit d'un appareil, d'un dispositif capable de recevoir une forme d'énergie donnée et de la transformer pour la rendre utilisable. *Poulie réceptrice.* Spécialt. **TÉLÉCOMM.** *Une antenne réceptrice. Un poste récepteur, qui reçoit des programmes radiophoniques ou des programmes de télévision. – MÉCAN. Arbre récepteur, dans une machine ou un moteur, arbre qui reçoit le mouvement de l'arbre moteur.*

2. HYDROGR. Se dit d'une structure naturelle ou artificielle qui recueille des eaux de diverses provenances. *Un cours d'eau récepteur. Un bassin récepteur d'eaux usées.* Spécialt. *Milieu récepteur, milieu naturel où sont déversées des eaux, de toute origine, épurées ou non.*

3. BIOL. PHYSIOL. Se dit d'un organe, d'un tissu ou d'une cellule sensibles à un stimulus physique ou chimique. *La peau est un organe récepteur.*

RÉCEPTIF, -IVE adj. **XV^e siècle.** Dérivé savant du latin *receptum*, supin de *recipere*, « recevoir ».

1. Qui accueille volontiers les idées, les suggestions d'autrui ; qui se montre sensible aux influences extérieures, au monde qui l'entoure. *Un esprit réceptif. Un enfant réceptif aux remarques, aux conseils.*

2. BIOL. Se dit d'un organe, d'un organisme humain ou animal susceptible de réagir à l'action d'un agent chimique ou organique. *L'utérus est réceptif à la progestérone, aux œstrogènes.* Spécialt. Se dit d'un organisme, d'une population ou d'une espèce animale qui présentent une certaine réceptivité à un microorganisme pathogène donné. *Les porcs et les bovins sont particulièrement réceptifs au virus de la fièvre aphteuse.*

RÉCEPTION n. f. **XII^e siècle.** Emprunté du latin *receptio*, « action de recevoir », lui-même dérivé de *recipere*, « tirer en arrière ; reprendre ; recevoir ».

I. Le fait de recevoir une chose qui vous a été adressée, qui vous est destinée. *La réception d'un paquet, d'une lettre. La date limite de réception des candidatures. La réservation ne sera effective qu'après la réception d'un acompte. Régler une facture à réception. La boîte de réception d'une messagerie électronique, où parviennent les courriels des correspondants.* **COMMERCE.** *Réception des marchandises, des fournitures, procédure qui, dans un magasin ou une entreprise, consiste en un contrôle qualitatif et quantitatif des articles livrés par le fournisseur. Un entrepôt, un quai de réception. Avis de réception. Bordereau, bon de réception, document établi par le destinataire à partir de la commande et qui indique la nature et la quantité des articles effectivement reçus.*

Loc. *Accuser réception, en parlant du destinataire d'un envoi, attester par un avis signé qu'il l'a bien reçu. Accusé de réception, voir Accusé.*

Spécialt. SPORTS. Action de recevoir, en les contrôlant, la balle, le ballon lancés par un coéquipier ou un adversaire. *La réception d'un service, d'une passe. Une bonne, une mauvaise réception. Au volley, la réception se fait généralement à deux mains ou avec les deux avant-bras. Désigne aussi la manière de se recevoir, de contrôler son équilibre en touchant le sol après un saut, une figure. La réception au sol. Cette gymnaste s'est blessée à la suite d'une mauvaise réception. Un tapis, un matelas de réception.*

Par ext. Le fait de se voir accorder, donner quelque chose. *La réception d'une décoration étrangère. La réception des condoléances se fera à l'entrée de l'église. La réception d'un sacrement. La réception des ordres religieux, des ordres sacrés.*

II. Le fait d'être soumis à une action, d'être le siège d'un phénomène. **1.** Le fait d'être sensible à un phénomène physique et de pouvoir y répondre. *La réception de la lumière par la rétine. Les muscles répondent par une contraction à la réception d'un message nerveux.*

Spécialt. Le fait de capter des ondes, de restituer les signaux, les sons, les images qu'elles transmettent. *L'émission et la réception des ondes radioélectriques. La bonne, la mauvaise réception d'une émission radiophonique. Des interférences perturbent la réception du son, de l'image. La réception de la télévision par câbles, par fibre optique, par satellite. Réception numérique, analogique. Une antenne de réception. Poste de réception.*

2. Le fait d'être le réceptacle de quelque chose, de recueillir et contenir ce qui se déverse. *La réception d'un liquide, d'une pâte dans un bac, une cuve. Un équipement aménagé pour la réception des eaux usées.* **HYDROGR.** *Bassin de réception, entonnoir naturel à forte pente, rassemblant les eaux de ruissellement tombées en altitude pour former la partie supérieure d'un torrent.*

III. Action d'accueillir, d'admettre quelque chose ou quelqu'un. **1.** Action d'accepter quelque chose, de l'agréer ; manière dont une chose est appréciée, reçue. *L'assemblée a fait une réception houleuse à ce discours. La réception du public à ce spectacle a été enthousiaste.* **LITTÉRATURE.** *Théorie de la réception, qui considère que le sens d'une œuvre se construit dans un dialogue avec ses lecteurs successifs, et qui définit une méthode critique fondée sur une comparaison entre la manière dont l'œuvre a été comprise et appréciée par ses premiers lecteurs et les interprétations qui en ont été faites dans d'autres contextes socioculturels. La pensée de Hans Robert Jauss a été à l'origine de la théorie de la réception. La réception d'Ovide au XVII^e siècle. La réception du nô en Europe.*

Dans le langage juridique ou administratif. *Réception de caution, acte par lequel un créancier accepte la caution présentée par un débiteur. Réception de travaux ou, simplement, réception, acte établi contradictoirement, par lequel le maître d'ouvrage reconnaît que l'exécution des travaux entrepris pour lui est satisfaisante et déclare accepter l'ouvrage, avec ou sans réserves. Réception provisoire, dont les réserves exigent l'exécution de réparations, de mise en conformité des imperfections, par opposition à Réception définitive, qui constate que les travaux demandés ont été bien exécutés. Réception de chantier. La réception d'un appartement neuf, d'un immeuble.*

2. Action, manière de recevoir, d'accueillir quelqu'un, et en particulier une personne venue pour une visite ou pour une audience, une consultation. *Avoir ses heures, ses jours de réception. Donner, organiser une réception. Être convié à une réception. Le vendredi était le jour de réception de madame Necker ou, ellipt., son jour. La réception des clients, des patients. Faire bonne, mauvaise réception à quelqu'un. Réception cordiale, chaleureuse, glaciale.*

Spécialt. Accueil officiel, accompli avec un certain cérémonial, un certain appareil ; réunion de personnes que l'on a invitées. *La réception d'un chef d'État. Une réception aura lieu à l'issue de la cérémonie, en l'honneur des lauréats. Cet appartement a de belles pièces de réception.*

Par méton. Zone d'un hôtel, d'une entreprise, d'une administration, etc. où l'on accueille les clients, les visiteurs. *La réception de l'hôtel est ouverte jour et nuit. Remettre les clés à la réception. Il est employé à la réception.*

3. Le fait d'admettre quelqu'un dans un corps, une compagnie ou de l'installer dans une charge, une dignité selon le cérémonial en usage ; la cérémonie elle-même. *La réception comme membre titulaire d'une association, d'une société. Le doyen de réception. Réception dans l'ordre de la Légion d'honneur. À l'Académie française, la séance de réception sous la Coupole est précédée d'une séance d'installation. Discours de réception, prononcé par le récipiendaire. Morceau de réception, œuvre que les artistes agréés à l'Académie royale de peinture et de sculpture, de 1663 à 1793, devaient présenter pour avoir droit au titre d'académicien et aux privilèges qui lui étaient liés. Jacques-Louis David, agréé en 1781, présenta comme morceau de réception, en 1783, le tableau intitulé « La Douleur d'Andromaque ».*

***RÉCEPTIONNAIRE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *réception*.

COMMERCE. Personne chargée de réceptionner des marchandises.

***RÉCEPTIONNER** v. tr. XX^e siècle. Dérivé de *réception*.

1. COMMERCE. Prendre livraison de marchandises, pour soi ou pour le compte d'un tiers, en contrôler la nature, la quantité, l'état, et s'assurer de leur conformité avec les stipulations du cahier des charges.

2. BÂT. ARCHIT. Procéder à la réception de travaux, en vérifier la bonne exécution. *C'est généralement le maître d'ouvrage qui réceptionne les travaux.*

***RÉCEPTIONNISTE** n. XX^e siècle. Dérivé de *réception*.

Personne chargée de l'accueil et de l'information de la clientèle dans un hôtel, des visiteurs dans une entreprise ou une administration. *Demander au réceptionniste la clé de sa chambre. En apposition. Une secrétaire réceptionniste.*

RÉCEPTIVITÉ n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *réceptif*.

1. Caractère, qualité d'une personne réceptive. *La réceptivité aux idées nouvelles.*

2. BIOL. Aptitude d'un organe, d'un organisme humain ou animal à réagir à l'action d'un agent chimique ou organique. *Réceptivité hormonale.* Spécialt. Sensibilité plus ou moins grande que présentent un organisme, une population ou une espèce animale à l'action d'un microorganisme pathogène déterminé. *Le risque de contamination par une bactérie dépend de la réceptivité individuelle.*

RECERCELÉ, -ÉE adj. XVII^e siècle. Participe passé de l'ancien verbe *recercler*, « former un cercle », puis « boucler, friser », lui-même dérivé de *cercler*, « cerceau ».

HÉRALD. Se dit d'une croix dont les bras se terminent en deux pointes recourbées en volute.

***RECERCLER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *cercler*.

Cercler une chose de nouveau, l'entourer d'un ou de plusieurs nouveaux cercles ou cerceaux. *Recercler un tonneau, un fût de colonne.*

***RECÈS** n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *recessus*, « action de se retirer ; endroit retiré », parce que ce type d'acte était rédigé quand ceux qui siégeaient à la diète s'approprièrent à quitter les lieux.

HIST. Procès-verbal dans lequel étaient inscrites les délibérations de la diète du Saint-Empire romain germanique. *Le recès de 1803 diminua considérablement le nombre des États du Saint-Empire et préluda à sa disparition.*

Par anal. DROIT INTERNATIONAL. Procès-verbal d'une convention passée entre deux États.

(On écrit aussi *Recez*.)

***RÉCESSIF, -IVE** adj. XX^e siècle. Dérivé savant du latin *recedere*, « s'éloigner, se retirer ».

1. GÉNÉTIQUE. Se dit d'un allèle (une des formes diverses sous lesquelles se manifeste un certain gène) qui ne s'exprime que s'il existe sur les deux chromosomes d'une même paire, par opposition à *Dominant*. *Un allèle récessif (on parle parfois de Gène récessif).*

Par ext. *Mutation récessive*, modification d'un gène qui entraîne la formation d'un tel allèle. *Caractère récessif*, caractéristique morphologique, anatomique, physiologique ou moléculaire déterminée par un tel allèle. *L'albinisme est un caractère récessif. Hérité récessif*, transmission, de génération en génération, d'un tel caractère. *La mucoviscidose est une maladie à hérité récessif.*

2. ÉCON. Relatif à une récession ; qui provoque une récession. *Les effets récessifs d'une politique de rigueur.*

***RÉCESSION** n. f. XIX^e siècle. Emprunté du latin *recessio*, « action de s'éloigner, de se retirer ».

1. ÉCON. Ralentissement ou stagnation de la croissance économique d'un pays. *On considère, en Europe, qu'un pays entre en récession si son produit intérieur brut décroît pendant deux trimestres successifs. Au sein d'un cycle économique, la récession succède le plus souvent à une période de crise qui met fin à la phase d'expansion. Lorsqu'une récession dure plusieurs années, on parle de dépression.*

2. ASTRON. *Récession des galaxies*, éloignement des galaxies les unes par rapport aux autres. *L'observation de la récession des galaxies par Edwin Powell Hubble, en 1929, est à l'origine de la théorie de l'expansion de l'Univers.*

***RÉCESSIVITÉ** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *récessif*.

GÉNÉTIQUE. Caractère de ce qui est récessif.

RECETTE n. f. XIII^e siècle, *recoite*. Emprunté du latin *recepta*, forme féminine substantivée du participe passé de *recipere*, « recevoir ».

1. Somme d'argent perçue par un établissement industriel ou commercial, un organisme public ou privé, une collectivité, etc. au cours d'une période donnée. *Recette journalière, mensuelle. Équilibrer les dépenses et les recettes. Grâce à l'impôt, les recettes de l'État sont en hausse. Compter la recette. Forcer la recette, voir Forcer. Les recettes publiques. Les recettes fiscales, le produit de l'impôt. Garçon de recettes, naguère, dans une banque ou une maison de commerce, employé chargé d'encaisser des effets de commerce. CINÉMA. Avance sur recettes, somme*

accordée par une commission à un producteur ou à un auteur pour permettre ou faciliter la réalisation d'un film, et qu'il n'est tenu de rembourser que si le film est rentable.

Expr. *Faire recette*, rapporter beaucoup d'argent et, fig., remporter un franc succès. *Cette comédie a fait recette dans toutes les salles où elle a été jouée. Sa proposition n'a pas fait recette.*

Par ext. FISC. Recouvrement d'une contribution directe ou indirecte due à l'État, à une collectivité ou à un organisme public. *Faire la recette des impôts locaux.* Par méton. Service chargé de ce recouvrement ; bureau où se trouve ce service. *Recette principale, régionale des douanes.* La *recette générale des finances*, l'ensemble des services de l'État placés sous l'autorité du receveur général des finances, et chargés notamment du recouvrement des impôts directs. *Recette buraliste*, bureau qui, dans les circonscriptions ne disposant pas d'un bureau des douanes, percevait certaines contributions indirectes, en particulier celles qui étaient liées au transport et au débit des boissons alcoolisées. *Les recettes buralistes étaient souvent associées à un débit de tabac. Recette postale*, désignait naguère un bureau de poste.

2. Description de la composition d'un remède ou d'une autre préparation, qui précise la nature et la quantité des ingrédients entrant dans le mélange, ainsi que les étapes de sa confection. *La recette d'un onguent, d'un cataplasme. Une recette de détergent naturel.*

CUIS. Explication détaillée de la façon de confectionner un plat, d'accommoder un mets, etc. *Un livre de recettes. La recette du veau Orloff, de la bouillabaisse.*

Expr. *Recette de grand-mère*, manière traditionnelle, et tenue pour efficace, de préparer un remède, un mets, ou de mener à bien quelque tâche domestique. *Il ne rate jamais la mayonnaise, grâce à une recette de grand-mère.* Iron. *Recette de bonne femme*, léguée par la tradition populaire et qu'on juge de peu d'effet. *Il soigne sa toux avec des recettes de bonne femme.*

Fig. et fam. Méthode à suivre pour atteindre un but particulier. *Il n'y a pas de recette miracle pour réussir ce concours.*

3. MINES. Ensemble des abords d'un puits, où se trouvent les installations qui permettent en particulier le chargement et le déchargement des bennes roulantes appelées berlines.

4. TECHN. Désigne les diverses opérations de contrôle par lesquelles on s'assure qu'un ouvrage a été réalisé de façon conforme aux attentes formulées par le commanditaire. *Faire la recette d'un logiciel.*

RECEVABILITÉ n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *recevable*.

DROIT. Caractère de ce qui est recevable en justice. *La recevabilité d'un témoignage. La cour a statué sur la recevabilité de la demande en révision, du pourvoi.* Par ext. *La recevabilité d'un plaignant.*

Désigne plus généralement la qualité de ce qui peut être pris en considération. *La recevabilité d'un projet, d'une réclamation.*

RECEVABLE adj. XIII^e siècle. Dérivé de *recevoir*.

DROIT. Qui peut être reçu, admis en justice. *Une preuve recevable. Recours, appel recevable.* Par ext. *Le plaideur a été déclaré recevable dans sa demande.*

Plus généralement. Qu'on peut accepter, prendre en considération. *Cet argument n'est pas recevable. Une candidature recevable, non recevable*, qui remplit ou non des conditions préalablement établies.

RECEVEUR, -EUSE n. XII^e siècle. Dérivé de *recevoir*.

1. ADM. Agent de l'État chargé de percevoir les impôts, les contributions, les redevances, etc. dus à l'État ou aux collectivités et organismes publics, ainsi que de régler certaines dépenses publiques. *Receveur des contributions, des douanes. Receveur général des finances. Receveur buraliste*, voir *Buraliste*.

Spécialt. Vieilli. *Receveur des postes* ou, simplement, *receveur*, celui, celle qui administrait un bureau de poste.

2. TRANSPORTS. Employé d'une compagnie de transports publics recueillant la recette auprès des voyageurs dans les véhicules. *Il y avait naguère des receveurs dans les autobus parisiens. La receveuse du tramway.* En apposition. *Conducteur receveur.*

3. MÉD. Patient qui reçoit le sang d'un donneur par transfusion ou un organe par greffe. *Receveur universel*, personne du groupe sanguin AB, qui peut recevoir le sang de n'importe quel groupe.

RECEVOIR v. tr. (se conjugue comme *Apercevoir*). X^e siècle, *reciivre* ; XIII^e siècle, *recevoir*. Issu du latin *recipere*, « tirer en arrière ; reprendre ; recevoir », lui-même composé du préfixe *re(d)-*, qui marque le retour en arrière ou la répétition, et de *capere*, « prendre ».

1. En parlant d'une personne. 1. Accepter, prendre ce qui est fourni, procuré ; être mis en possession de. *Les sinistrés ont reçu des vivres, des couvertures. Les élèves recevront leurs manuels le jour de la rentrée. Au poker, chaque joueur reçoit cinq cartes au début de la partie.* Par ext. *Ce musée a reçu quelques tableaux en dépôt.*

Recevoir un présent, des étrennes. Elle a reçu en cadeau ce qu'elle souhaitait. Recevoir un legs, une donation. Il n'a rien reçu en héritage. Recevoir l'aumône. Absolt. *Il vaut mieux donner que recevoir.*

Recevoir le prix d'un loyer. Recevoir un salaire, une pension. Recevoir une indemnité, un dédommagement.

2. Se voir délivrer ce qui vous est adressé. *Recevoir une lettre, un colis, une dépêche. Recevoir le journal à domicile. Recevoir les journaux sur son téléphone portable, sur sa tablette. Recevoir un appel téléphonique, un courriel. Recevoir des marchandises en stock.* Expr. fig. *Recevoir ses passeports*, se dit lorsqu'un ambassadeur se voit signifier son congé par le gouvernement du pays où il exerce ses fonctions.

Spécialt. Se saisir de ce qui vous est envoyé, retenir ce qui est en mouvement. *Recevoir le ballon. Au jeu des osselets, les joueurs doivent recevoir sur le dos de la main les osselets qu'ils ont lancés en l'air.* Pron. *Se recevoir*, reprendre contact avec le sol après un saut. *Ce cheval s'est bien reçu après l'obstacle. Le parachutiste plie les jambes pour se recevoir.*

Fig. Recueillir une parole, une information qui vous est adressée, confiée oralement ou par écrit. *Il y a longtemps que nous n'avons pas reçu de ses nouvelles. Recevoir un conseil. Il n'a pas encore reçu confirmation du rendez-vous. La police reçut l'ordre de disperser les manifestants. Recevoir le mot d'ordre*, en termes militaires, se faire dire le mot d'ordre par le soldat qui doit être identifié. *J'ai reçu ses confidences. Recevoir une promesse. J'ai reçu sa parole qu'il n'en ferait rien. Il a reçu les derniers soupirs de son père, il l'a assisté au moment de sa mort.* Fig. *Recevoir les ordres de quelqu'un, recevoir ses ordres de quelqu'un*, être à son service, lui obéir.

3. Se voir transmettre, dispenser, prodiguer quelque chose. *Recevoir la vie, l'existence. Il a reçu un nom illustre. Recevoir un titre, un grade. D'Artagnan reçut le bâton de maréchal au moment de sa mort. Il a reçu tout pouvoir pour réformer l'État, les pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre. Je n'ai de leçons à recevoir de personne. Recevoir*

de l'aide, des soins. Recevoir un enseignement pratique. RELIG. CHRÉTIENNE. Recevoir un sacrement. Recevoir la communion. Recevoir les ordres. Recevoir l'habit, voir Habit. Recevoir la barrette ou le chapeau, être créé cardinal.

À propos d'un bien, d'une faveur ou, au contraire, d'un mal, d'une peine. Une grâce reçue des dieux. Il ne fait pas bon usage des dons qu'il a reçus. Recevoir des félicitations, un châtiment. Victor Hugo reçut l'hommage de la nation. Recevoir des honneurs, un blâme. Recevoir des témoignages d'estime, des preuves de mécontentement. Recevoir un bon, un mauvais accueil.

À propos de ce qui atteint le corps. Recevoir un baiser, des caresses. Recevoir un coup, une gifle. Recevoir une balle en plein cœur. Recevoir des coups de règle sur les doigts. Ce patient a reçu des radiations ionisantes. Recevoir une décharge électrique. Expr. fig. et fam. Recevoir une douche froide, le coup de bambou, voir Froid I, Bambou.

II. En parlant d'une chose. **1.** Subir, éprouver une influence, une impression, une modification, etc. par l'effet de quelque action extérieure. Ce marbre peut recevoir un beau poli. L'apprêt que reçoit une étoffe. Ce mur a reçu deux couches de peinture. En latin, le nom reçoit une désinence qui varie selon sa fonction et son nombre. Spécialt. La Lune reçoit sa lumière du Soleil. Cette pièce reçoit le jour par une lucarne.

En parlant d'un appareil, d'un dispositif, d'un organe, d'un organisme, être sensible à un phénomène physique, et capable de le transformer, de le retransmettre. Recevoir une impulsion, une stimulation. Les arcs-boutants reçoivent la poussée des voûtes. Les neurones reçoivent et transmettent les messages nerveux.

Spécialt. Recevoir des ondes hertziennes, les capter. Ce poste de radio ne reçoit pas les ondes courtes. Recevoir une émission radiodiffusée, télévisée. Par méton. Ces spectateurs reçoivent la télévision numérique.

2. Recueillir et retenir. La Seine reçoit les eaux de la Marne. Une citerne destinée à recevoir les eaux de pluie. Dans une gravure en taille-douce, ce sont les parties en creux qui reçoivent l'encre. La mortaise reçoit le tenon.

III. Accueillir, agréer, admettre. **1.** Accepter ; faire accueil à quelque chose. Je reçois vos offres, vos excuses. Votre proposition a été reçue avec joie. Ce film a été fraîchement reçu par le jury. Cette décision sera mal reçue, désapprouvée. Sa pièce a été reçue à la Comédie-Française, retenue par son comité de lecture.

Dans des formules de politesse de la correspondance, en particulier à la fin d'une lettre. Je vous prie de recevoir

l'assurance de mon profond respect, de mon dévouement. Veuillez recevoir l'expression de toute ma considération.

2. Reconnaître pour vrai, légitime, valable ; se soumettre, déférer à une chose que l'on tient pour règle, pour vérité. Ne recevoir aucune opinion sans l'avoir examinée. C'est un principe que tous les philosophes ont reçu. Le droit romain n'était reçu qu'en quelques provinces de France.

Dans le langage administratif ou juridique. Prendre en considération, recueillir dans les formes requises. Les dossiers incomplets ne seront pas reçus. Recevoir une plainte. Recevoir des aveux. Un notaire est habilité à recevoir les contrats, les obligations, les testaments, ainsi que d'autres actes volontaires. Une fin de non-recevoir, voir Fin II. À propos d'une personne (vieilli). On l'a reçu partie intervenante. On l'a reçu à prouver. Loc. fig. Être reçu à, être autorisé, fondé à. Un tel homme est mal reçu à se plaindre. Personne n'est reçu à lui réclamer cette somme.

3. Accueillir en un lieu, introduire dans quelque société. Il nous a reçus à bras ouverts. Il a reçu des réfugiés pendant la guerre, leur a donné asile. Recevoir des amis chez soi, à sa table. Il est reçu dans ce cercle. Voiture, Chapelain étaient reçus chez la marquise de Rambouillet. Pron. à valeur réciproque. Ils se reçoivent fréquemment. Par ext. Recevoir des visites.

Absolt. Mademoiselle de Scudéry recevait le samedi. C'est un homme qui sait recevoir, c'est un hôte accompli.

Spécialt. Réserver un accueil officiel à quelqu'un ; accorder un entretien, une consultation. Il fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Le chef de l'État a reçu les ambassadeurs étrangers. Le pape l'a reçu en audience privée. Absolt. Ce médecin ne reçoit que sur rendez-vous.

Expr. Recevoir quelqu'un entre deux portes, ne lui accorder qu'une très brève entrevue. Fam. Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles, très mal, de manière très désagréable. Fig. et iron. Je vais les recevoir ! leur dire sans ménagement ce que je pense. Il va se faire recevoir ! il va essayer une verte réprimande ou un refus sans appel.

4. Admettre, accepter de conférer un titre à quelqu'un. Être reçu bachelier. Elle a été reçue première à l'agrégation.

Spécialt. Installer dans une charge, une dignité, un emploi, etc., selon les formes en usage. Il a été reçu docteur, avocat. Recevoir un nouveau membre dans une compagnie. Lyautey fut reçu sous la Coupole en 1920, huit ans après son élection.

*RECEZ n. m. Voir Recès.

ABONNEMENTS

NUMÉRO d'édition	TITRE	TARIF abonnement France*
13	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS Un an	186 €

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Paiement à réception de facture.

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement.

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

* Arrêté du 17 novembre 2011 publié au *Journal officiel* du 19 novembre 2011

Direction, rédaction et administration : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 40 58 75 00 – Accueil commercial : 01 40 15 70 10 – Télécopie : 01 40 15 72 75

Le numéro : 6,30 €